Nations Unies A/64/670

Assemblée générale

Distr. générale
16 février 2010
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session
Point 150 de l'ordre du jour
Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

Budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

Page

I. Mandat et résultats attendus 6
A. Vue d'ensemble 6
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui à la Mission 7
C. Coopération régionale 11
D. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées 11
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats 12
II. Ressources nécessaires 60
A. Vue d'ensemble 60
B. Contributions non budgétisées 61
C. Gains d'efficacité 61
D. Taux de vacance de postes 62
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome 62
F. Formation 63

10-24168 (F) 2560310 300310

Merci de recycler

G. Désarmement, démobilisation et réintégration 64
H. Services de détection des mines et de déminage 66
I. Projets à effet rapide 66
III. Analyse des variations 68
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre 73
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 61/276 et 63/291 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Bureau des services de contrôle interne 74
Annexe
I. Définitions 92
II. Cadres de budgétisation axée sur les résultats : composante appui 94
III. Organigrammes 97
IV. Financement prévu par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et activités mises en œuvre 103
Carte 109

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 (exercice 2010/11), dont le montant s'élève à 1 444 094 400 dollars, compte tenu de contributions volontaires en nature d'une valeur de 4 millions de dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 760 observateurs militaires, 19 815 membres de contingents, 391 membres de la Police des Nations Unies, 1 050 membres d'unités de police constituées, 1 234 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 2 960 fonctionnaires recrutés sur le plan national, 609 Volontaires des Nations Unies et 64 membres du personnel fourni par des gouvernements, dont des temporaires.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2010/11 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (stabilité des conditions de sécurité, sécurité du territoire de la République démocratique du Congo, réforme du secteur de la sécurité, institutions démocratiques et droits de l'homme, et appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction administrative et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011.)

Catégorie de dépenses	*Dépenses (2008/09)*	*Montants répartis (2009/10)*	*Dépenses prévues (2010/11)*	*Variation*	
				Montant	*Pourcentage*
Militaires et personnel de police	484 249,2	550 589,4	580 417,3	29 827,9	5,4
Personnel civil	240 429,1	263 887,2	280 788,1	16 900,9	6,4
Dépenses opérationnelles	438 663,5	532 108,0	578 889,0	46 781,0	8,8
Montant brut	**1 163 341,8**	**1 346 584,6**	**1 440 094,4**	**93 509,8**	**6,9**
Recettes provenant des contributions du personnel	23 982,9	26 236,3	30 916,7	4 680,4	17,8
Montant net	**1 139 358,9**	**1 320 348,3**	**1 409 177,7**	**88 829,4**	**6,7**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	4 244,9	4 953,9	4 000,0	(953,9)	(19,3)
Total	**1 167 586,7**	**1 351 538,5**	**1 444 094,4**	**92 555,9**	**6,8**

Ressources humaines[a]

	Observateurs militaires	*Contingents*	*Police des Nations Unies*	*Unités de police constituées*	*Personnel recruté sur le plan international*	*Personnel recruté sur le plan national*[b]	*Postes de temporaire*[c]	*Volontaires des Nations Unies*	*Personnel fourni par des gouvernements*	**Total**
Direction exécutive et administration										
Effectif approuvé 2009/10	–	–	–	–	84	35	–	3	–	**122**
Effectif proposé 2010/11	–	–	–	–	87	37	–	4	–	**128**
Composantes										
Stabilité des conditions de sécurité										
Effectif approuvé 2009/10	–	17 883	–	550	20	7	–	1	–	**18 461**
Effectif proposé 2010/11	–	16 863	–	550	23	7	–	1	–	**17 444**
Sécurité du territoire de la République démocratique du Congo										
Effectif approuvé 2009/10	760	–	–	–	23	13	16	14	–	**826**
Effectif proposé 2010/11	760	1 020	–	–	27	13	–	14	–	**1 834**
Réforme du secteur de la sécurité										
Effectif approuvé 2009/10	–	–	391	500	23	17	–	1	14	**946**
Effectif proposé 2010/11	–	–	391	500	30	17	–	4	64	**1 006**
Institutions démocratiques et droits de l'homme										
Effectif approuvé 2009/10	–	–	–	–	202	252	96	150	–	**700**
Effectif proposé 2010/11	–	–	–	–	192	311	51	83	–	**637**
Appui										
Effectif approuvé 2009/10	–	1 932	–	–	828	2 531	12	504	–	**5 807**
Effectif proposé 2010/11	–	1 932	–	–	837	2 550	12	503	–	**5 834**

Total										
Effectif approuvé 2009/10	760	19 815	391	1 050	1 180	2 855	124	673	14	**26 862**
Effectif proposé 2009/10	760	19 815	391	1 050	1 196	2 935	63	609	64	**26 883**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**16**	**80**	**(61)**	**(64)**	**50**	**21**

[a] Effectif autorisé/proposé le plus élevé.
[b] Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.
[c] Imputables sur le crédit prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le Conseil de sécurité a défini le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) dans sa résolution 1291 (2000). La dernière prorogation en date, jusqu'au 31 mai 2010, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 1906 (2009).

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général qui est de promouvoir la paix et la sécurité en République démocratique du Congo.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la MONUC contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (stabilité des conditions de sécurité, sécurité du territoire de la République démocratique du Congo, réforme du secteur de la sécurité, institutions démocratiques et droits de l'homme, et appui), étant entendu que ces composantes découlent du mandat de la Mission.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2009/10 est analysée au niveau de chaque composante.

5. Le quartier général de la Mission, qui se trouve à Kinshasa et comprend les bureaux du Représentant spécial du Secrétaire général et de ses adjoints, du commandant de la Force, du Chef de la police et du Directeur de l'appui à la mission, s'occupe de la planification à l'échelle de la Mission et des opérations centralisées qui ne peuvent pas être déléguées aux bureaux locaux, et détermine quelles ressources sont nécessaires et comment elles doivent se répartir entre les bureaux locaux. La Mission compte deux bureaux régionaux, l'un à Kinshasa (pour la région occidentale) et l'autre à Goma (pour la région orientale), qui coordonnent l'appui décentralisé à fournir aux 17 bureaux locaux et aux cinq antennes locales, ainsi qu'au quartier général à Kinshasa. Dans les bureaux, les responsables des opérations sur le terrain sont chargés de fournir directement à leurs clients, dont les unités militaires et les unités de police constituées, l'appui courant dont ils ont besoin. Étant donné la dimension régionale des activités que mènent l'ONU et la communauté internationale afin d'aider le Conseil de sécurité à atteindre son objectif général, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales dans la région, la MONUC a établi des bureaux de liaison à Kigali, Kampala et Pretoria.

6. La structure militaire de la Mission se compose d'un quartier général et d'un poste de commandement avancé à Goma. La force est déployée comme suit : dans l'ouest, une brigade de deux bataillons, dont l'une est en train d'être redéployée dans l'est, et dans l'est, trois brigades et deux sections formées en tout de 17 bataillons, dont 15 sont déployés dans les Kivus et l'Ituri, où est concentré le gros des effectifs militaires. Trois unités de police constituées sont déployées à Kinshasa et les trois autres se trouvent au Kasaï occidental, au Kasaï oriental et dans le Nord-

Kivu. Des observateurs militaires et des membres de la Police des Nations Unies sont déployés dans le pays tout entier.

7. La base de soutien logistique de Kinshasa fournit des services d'appui au personnel déployé à Kinshasa et dans l'ouest du pays. La plate-forme logistique d'Entebbe (Ouganda) fournit un soutien logistique au personnel militaire, aux membres de la Police des Nations Unies et au personnel civil des services organiques dans l'est du pays; elle assure la coordination des opérations aériennes, fournit un appui pour le transport aérien stratégique des soldats et des marchandises en route pour la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA) et le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB).

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui à la Mission

8. Les ressources militaires et activités connexes de la MONUC demeureront concentrées dans la Province orientale et dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Maniema et du Katanga, où les problèmes de sécurité sont les plus aigus et où les dossiers à traiter concernant le désarmement, la démobilisation et le rapatriement des groupes armés étrangers, ainsi que le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des combattants des groupes armés congolais sont les plus nombreux. L'augmentation temporaire des effectifs de la MONUC, grâce à 3 085 membres de contingents et d'unités de police constituées supplémentaires, permettra de rééquilibrer la composante militaire et la composante police civile, en leur donnant plus de souplesse et de flexibilité, et en améliorant leur capacité de s'acquitter de nouvelles tâches, notamment faire en sorte que des groupes armés étrangers, délogés des Kivus, ne déferlent pas sur les provinces du Maniema et du Katanga. Le déploiement de forces spéciales et d'une réserve opérationnelle supplémentaires renforcera encore la capacité de la MONUC d'agir par anticipation et de réagir rapidement face à des situations inattendues, la principale préoccupation étant la protection des civils.

9. Par sa résolution 1856 (2008), le Conseil de sécurité a prié la MONUC de commencer à prévoir le transfert progressif de ses tâches au Gouvernement et à l'équipe de pays des Nations Unies dans les provinces de l'ouest, et de concentrer ses efforts sur l'est du pays. Les élections locales, qui doivent se dérouler durant l'exercice 2010/11, devraient contribuer à la consolidation du processus démocratique et de la stabilité dans le pays. Conformément à la résolution 1906 (2009) du Conseil de sécurité, la MONUC affine les objectifs existants et détermine les modalités de la reconfiguration du mandat de la Mission, en particulier les tâches essentielles dont elle doit s'acquitter avant d'envisager un retrait progressif.

10. L'appui à apporter aux Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) pour les opérations en cours est un volet à court terme de la réforme du secteur de la sécurité. La Mission aidera le Gouvernement à mener à bien des opérations militaires de grande envergure et à centrer progressivement ses efforts sur des actions militaires ciblées et des activités non militaires visant à neutraliser les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et les groupes armés congolais résiduels. Afin de

consolider davantage la paix et la stabilité, notamment en luttant contre la présence des FDLR dans l'est de la République démocratique du Congo, il conviendra de prendre un certain nombre de mesures non militaires, notamment celles qui suivent : aider les Gouvernements congolais et rwandais à définir un objectif final pour résoudre les problèmes concernant les FDLR; encourager les États Membres à prendre les mesures judiciaires voulues contre les dirigeants des FDLR qui résident sur leur territoire; favoriser les efforts de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinsertion, et réinstallation, y compris en menant des actions de sensibilisation grâce à des campagnes d'information et envisager d'autres moyens à mettre en œuvre pour encourager le retour volontaire de combattants des FDLR et favoriser l'intégration socioéconomique sur la durée des combattants de base non génocidaires; et soutenir le rétablissement de l'autorité de l'État dans les zones dont des éléments des FDLR ont été délogés, notamment des zones minières et d'autres zones qui présentent un intérêt économique pour le groupe armé.

11. D'autre part, la MONUC appuiera la réforme générale du secteur de la sécurité, ce qui nécessite un effort de coordination de la part des partenaires internationaux. Elle continuera d'aider le Gouvernement à renforcer ses capacités policières et ses capacités dans le domaine de l'état de droit, notamment les institutions judiciaires et les établissements pénitentiaires. La réforme de la défense est un volet essentiel de la réforme du secteur de la sécurité. Il s'agira notamment de vérifier les antécédents des membres des FARDC, de s'occuper de leur formation et de renforcer leurs capacités, permettant ainsi au Gouvernement d'assumer progressivement les responsabilités en matière de sécurité qui reviennent actuellement à la MONUC.

12. La protection des civils demeurera la priorité numéro un de la MONUC. La stratégie de protection des civils sera mise en œuvre dans le cadre d'une stratégie à l'échelle du système des Nations Unies, qui a été élaborée de concert par la MONUC et l'équipe de pays des Nations Unies. Les éléments clefs de cette stratégie sont les suivants : a) faire le suivi et l'analyse des données afin d'améliorer les activités de protection et d'évaluer l'impact que les opérations militaires ont sur les civils; b) anticiper, prévenir et atténuer les risques pour les populations civiles, y compris les personnes déplacées et apporter une aide humanitaire aux populations touchées par les affrontements armés, en respectant le principe consistant à « ne pas nuire »; c) établir des mécanismes pour l'application du principe de responsabilité afin de lutter contre l'impunité grâce à des contrôles réguliers et à la dénonciation publique des violations du droit international humanitaire, des droits de l'homme et du droit des réfugiés, notamment la violence sexuelle, et améliorer l'accès à la justice; et d) favoriser l'état de droit et le rétablissement des institutions démocratiques légitimes.

13. La MONUC appuiera la mise en œuvre de la Stratégie globale de lutte contre les violences sexuelles et sa complète intégration au Plan d'action humanitaire et à la Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation. Elle soutiendra également l'application par le Gouvernement congolais de sa politique de tolérance zéro en ce qui concerne les violations des droits de l'homme.

14. La MONUC, en partenariat avec les organismes des Nations Unies et les partenaires internationaux, continuera de faire porter ses efforts sur la mise en œuvre de la Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation en apportant un concours au Gouvernement congolais dans les cinq provinces de l'est

(Province orientale, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Maniema et Katanga) et en l'aidant à rétablir son autorité, notamment grâce à la création de structures de base pour l'administration et l'état de droit dans les zones reprises aux groupes armés et dans les grandes zones minières. Elle soutiendra la mise en œuvre des priorités définies par le Gouvernement dans le plan de stabilisation et de reconstruction pour l'est de la République démocratique du Congo par le truchement de la Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation, notamment grâce au casernement des FARDC, à l'installation de leurs personnes à charge, aux programmes de réintégration pour les ex-combattants, au renforcement du système de justice pénale, et à une aide au retour pour les personnes déplacées et les réfugiés en restaurant les services de base, en créant des comités locaux de réconciliation et en élaborant une vaste stratégie commune (ONU et Gouvernement) pour leur retour.

15. Les efforts menés dans le cadre de la Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation continueront de porter sur l'exécution des activités de programme prévues, notamment la création d'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour la stabilisation et le relèvement, qui vise à soutenir et à compléter les activités qui ne sont que partiellement financées par le Fonds pour la consolidation de la paix, et à appuyer la mise en œuvre du plan de stabilisation et de reconstruction du Gouvernement. La Stratégie a d'ores et déjà permis de recueillir 136 millions de dollars auprès de donateurs, somme qui sert aux activités de stabilisation. L'appui au projet devrait progresser avec la création du fonds d'affectation spéciale multidonateurs.

16. La Mission continuera de s'attacher à renforcer le processus démocratique en dispensant au Gouvernement, au Parlement et aux autorités des conseils de caractère politique, en particulier sur le rôle de sensibilisation, d'assistance technique et de coordination qui leur incombe à l'égard de la communauté des donateurs internationaux sur des questions intersectorielles qui concernent le processus démocratique. Le renforcement du rôle de la société civile et de la bonne gouvernance, ainsi que de l'aide à apporter pour mettre en place des mécanismes permettant de résoudre les différends locaux découlant de problèmes fonciers, du retour des réfugiés et des personnes déplacées, et des tensions ethniques, demeurera prioritaire pour la consolidation du processus démocratique.

17. Sous réserve de précisions supplémentaires de la part du Gouvernement, la Mission appuiera les préparatifs en vue de la tenue des élections locales et nationales. Elle continuera d'apporter un appui fonctionnel (partage de l'information), administratif et logistique au Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles.

18. La Division de l'appui à la mission continuera de fournir des services logistiques et administratifs au personnel civil et militaire, ainsi qu'aux membres de la police. Elle continuera de soutenir les opérations militaires, dont le rythme s'est accéléré du fait du nouveau concept axé sur la mobilité mis en place en 2008/09, qui consiste à diviser les bataillons de sorte qu'ils puissent se déployer de manière fréquente et rapide. La Division apportera son appui à un maximum de 88 bases d'opérations temporaires au niveau de la compagnie, contre 40 en 2006/07. La Division appuiera également le déménagement dans la partie orientale du pays d'un contingent pouvant atteindre la taille d'un bataillon, le déménagement à Kinshasa d'un hôpital de niveau II et la fermeture ou le déménagement d'un maximum de cinq bases d'opérations pour observateurs militaires. La Division de l'appui à la

mission continuera d'assurer les services pour l'inspection et la vérification du matériel appartenant aux contingents, les mouvements de troupes dans le cadre de missions de sécurité et la livraison de rations, de carburant et d'eau. En ce qui concerne le carburant, des contrats clefs en main pour le stockage et l'approvisionnement en carburant de toute la zone de la Mission devraient être en place le 1er juillet 2010 au plus tard. Un appui sera fourni aux FARDC pour la réalisation d'opérations conjointes et la formation. Enfin, pour ce qui est des activités en vue des élections, un appui limité d'ordre technique, opérationnel et logistique sera assuré pour la mise à jour des listes électorales.

19. Compte tenu de l'immensité du territoire de la République démocratique du Congo et de l'insuffisance de l'infrastructure routière dans les secteurs des opérations de la Mission d'importance critique, le transport des troupes, du personnel civil et du matériel continuera d'être assuré essentiellement par avion. La Division continuera de fournir un appui aux membres de l'équipe de pays des Nations Unies et aux entités gouvernementales qui assurent les transports aériens lors de l'exécution des activités découlant du mandat de la Mission. Cependant, la MONUC s'efforcera de recourir davantage à d'autres moyens de transport – terrestre et fluvial – afin de réduire au minimum les risques associés à un trafic aérien intense.

20. La MONUC se propose également d'améliorer les services dans le domaine des technologies de l'information et des communications en consolidant son réseau, en assurant la couverture VHF et UHF de zones qui ne sont pas desservies à l'heure actuelle, en renforçant son système de secours pour la continuité des opérations et la reprise après sinistre, et en améliorant l'accès au système dans neuf sites. Il est également prévu d'améliorer les services concernant les systèmes d'information géographique et les données cartographiques, la quantité d'articles en stock et la précision des registres sur les éléments d'actif, la qualité et la gestion de la réserve stratégique de carburant, la qualité des rations, la réduction du nombre d'accidents automobiles graves et la mise à disposition de véhicules légers.

21. La Mission exploitera des technologies non polluantes et optimisera sa gestion des ressources naturelles grâce à l'installation de panneaux solaires et à la collecte des eaux de pluie. Elle s'efforcera de se mettre en conformité avec la Politique et les Directives environnementales à l'intention des missions hors Siège élaborées par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions en nettoyant les déversements d'hydrocarbures, en réalisant un état de référence environnemental et en mettant en place un programme relatif à la collecte sélective des déchets.

22. La Mission s'emploiera à faire baisser le nombre de cas d'exploitation et de violence sexuelles en augmentant le nombre d'instructeurs militaires spécialistes de la question, en continuant de dispenser des formations aux nouvelles recrues faisant partie du personnel de police, des observateurs militaires et des officiers d'état-major, ainsi qu'à l'ensemble du personnel civil, et en effectuant davantage de visites d'évaluation des bureaux locaux.

23. Enfin, la MONUC a accepté de participer à un projet pilote qui vise à améliorer la présentation des cadres de budgétisation axée sur les résultats pour la composante appui. Les observations et recommandations que feront les organes délibérants permettront de déterminer si cette présentation pourra être appliquée à l'avenir aux budgets de toutes les missions.

C. Coopération régionale

24. L'instauration de conditions de sécurité stables en République démocratique du Congo a d'importantes implications régionales. À cet égard, la MONUC conservera des bureaux de liaison à Kampala, Kigali et Pretoria et s'est dotée d'un interlocuteur au sein de la Division des affaires politiques, qui est chargé de conseiller les hauts fonctionnaires sur les questions régionales et de s'occuper des activités de liaison. Le Représentant spécial du Secrétaire général continue d'encourager la tenue de rencontres régulières avec les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales qui sont dans la région, ainsi qu'avec les bureaux intégrés au Burundi, en République centrafricaine, au Tchad et au Soudan. La Mission, de concert avec les autres signataires, facilitera l'application du Communiqué conjoint de Nairobi du 9 novembre 2007, ainsi que des accords internationaux régissant les groupes armés étrangers actifs et présents dans le pays, et fera le suivi de leur application.

25. Elle continuera de favoriser l'utilisation de la plate-forme logistique d'Entebbe pour d'autres opérations des Nations Unies dans la région.

D. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées

26. Des mesures concrètes ont été prises dans plusieurs domaines afin d'améliorer l'intégration de la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies, notamment la Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation, qui est mise en œuvre conjointement par la MONUC et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies; la stratégie pour la protection des civils, pour laquelle des équipes mixtes de protection des civils ont été créées; et la création d'un mécanisme visant à faciliter l'accès de l'équipe de pays des Nations Unies aux moyens aériens de la MONUC. Afin de faire avancer ces efforts, donnant suite à la demande formulée par le Comité des politiques du Secrétaire général, les organismes des Nations Unies ont établi un Cadre stratégique intégré pour guider leurs activités au cours des trois prochaines années (2010-2012), qui est une stratégie d'ensemble réunissant divers instruments et stratégies de programme du système des Nations Unies en vue de la phase de consolidation de la paix.

27. Le Cadre stratégique intégré pour la République démocratique du Congo a pour but : a) de forger une idée commune de l'action que les organismes des Nations Unies peuvent mener pour aider le Gouvernement et la population de la République démocratique du Congo à mettre un terme aux conflits qui perdurent dans l'est du pays, à consolider la paix dans les autres régions, et à accélérer au niveau national le processus de relèvement et de développement; b) de traduire cette idée en un seul et même cadre stratégique cohérent, assorti de priorités et d'objectifs clairs, compte dûment tenu des objectifs arrêtés par le Gouvernement, comme indiqué dans sa stratégie pour la réduction de la pauvreté, son plan d'action prioritaire et le plan de stabilisation et de reconstruction pour l'est de la République démocratique du Congo; et c) de consolider les mécanismes de gestion et de coordination des Nations Unies pour assurer une mise en œuvre cohérente des priorités en application du principe de l'unité d'action.

28. Le Cadre stratégique intégré favorisera la planification commune à l'échelle du système, mais ne remplacera pas les outils de programmation propres aux organismes ou à la Mission. Cela dit, l'équipe de pays des Nations Unies et la MONUC adapteront leurs prévisions programmatiques et budgétaires pour rendre compte des priorités stratégiques communes qui figurent dans le Cadre stratégique intégré.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

29. Pour faciliter la présentation des changements proposés à la rubrique des ressources humaines, six catégories d'action possible ont été répertoriées en ce qui concerne les effectifs. On trouvera une définition des termes relatifs à chaque catégorie à l'annexe I.A du présent rapport.

Direction exécutive et administration

30. La direction générale et l'administration d'ensemble de la Mission sont assurées par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international								
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général[b] **et bureaux des Représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général**									
Effectif approuvé 2009/10	3	3	17	16	13	**52**	30	3	**85**
Effectif proposé 2010/11	3	3	17	19	13	**55**	32	4	**91**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**3**	**–**	**3**	**2**	**1**	**6**
Chefs des bureaux de liaison et des bureaux locaux									
Effectif approuvé 2009/10	–	4	12	–	16	**32**	5	–	**37**
Effectif proposé 2010/11	–	4	12	–	16	**32**	5	–	**37**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total									
Effectif approuvé 2009/10	3	7	29	16	29	**84**	35	3	**122**
Effectif proposé 2010/11	3	7	29	19	29	**87**	37	4	**128**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**3**	**–**	**3**	**2**	**1**	**6**

[a] Comprend tant les administrateurs que les agents des services généraux recrutés sur le plan national.
[b] Comprend le Groupe du Protocole, la Section des affaires juridiques, le Groupe des projets à effet rapide, la Cellule d'analyse conjointe, le Centre d'opérations conjoint et le Bureau de coordination pour les régions de l'est.

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et bureaux des représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général

Personnel recruté sur le plan international : 3 postes en plus

Personnel recruté sur le plan national : 2 postes en plus

Volontaires des Nations Unies : 1 poste en plus

31. Il est proposé de créer, au Bureau de coordination pour les régions de l'est, un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) et un poste d'assistant spécial du Coordonnateur pour l'est de la République démocratique du Congo (P-3), qui sera basé à Goma. Le poste de Coordonnateur pour l'est de la République démocratique du Congo a été créé au cours de l'exercice 2008/09 au sein de l'Équipe de collaborateurs directs du Représentant spécial du Secrétaire général. Le Bureau de coordination pour les régions de l'est a vu le jour à Goma avec la nomination du Coordonnateur, lequel relève directement du Représentant spécial du Secrétaire général, mais entretient aussi des rapports hiérarchiques avec le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) et le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (état de droit). Le Bureau de coordination pour les régions de l'est gère toutes les activités des divers bureaux locaux qui se trouvent dans l'est du pays et de toutes les composantes de la Mission, notamment la composante militaire et la composante de police, et veille à ce que les activités soient mises en œuvre dans un cadre stratégique d'ensemble approuvé par la Mission, que des synergies se créent entre les différentes activités pour optimiser l'utilisation des ressources, et que les activités soient planifiées et mises en œuvre de manière synchronisée afin d'éviter les retards inutiles. D'autre part, le Bureau suit et analyse les tendances politiques dans la région, et coordonne la mise en œuvre des activités de maintien de la paix et de stabilisation dans l'est du pays. Jusqu'à présent, le Coordonnateur a bénéficié de l'appui des membres du personnel suivants : 1 spécialiste des questions politiques (P-5) de la Division des affaires politiques; 1 spécialiste des questions politiques (P-4) détaché temporairement de la MINUS; 1 assistant spécial du Coordonnateur (P-4), redéployé temporairement des bureaux locaux et de liaison; et 1 assistant administratif (Service mobile) des bureaux locaux et de liaison.

32. Directement sous l'autorité du Coordonnateur, le titulaire du poste de spécialiste des affaires politiques suivrait et analyserait l'évolution de la situation politique dans la région, notamment ce qui se passe au Burundi, en Ouganda, au Rwanda et au Soudan; suivrait et analyserait l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité dans la Province orientale et dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Maniema, ainsi que dans le territoire du Tanganyika de la province du Katanga; suivrait ce qui se passe au niveau politique, y compris en ce qui concerne la suite donnée aux résolutions de Sun City, au Communiqué de Nairobi, aux Actes d'engagement, à l'Accord du 23 mars et à tout accord intervenu par la suite; dégagerait des tendances en ce qui concerne les atteintes à la sécurité, les déplacements, la criminalité et les activités militaires afin de faciliter la prise de décisions relatives aux initiatives en cours sur le plan politique et militaire et sur le plan de la sécurité; établirait des synthèses analytiques hebdomadaires à l'intention du Coordonnateur; et ferait, le cas échéant, des exposés oraux et écrits à l'intention des visiteurs et des officiers d'état-major du poste de commandement avancé. Le titulaire pourrait aussi être chargé d'effectuer des visites sur le terrain dans les zones relevant de la responsabilité du Bureau et de travailler en coordination étroite avec

les spécialistes des affaires politiques dans la région, afin d'appréhender au niveau régional le contexte dans lequel la Mission doit mener ses activités prioritaires, et avec le Groupe de l'appui à la stabilisation pour faire en sorte que la mise en œuvre des activités concernées repose sur une analyse politique de la situation régionale.

33. Le titulaire du poste d'assistant spécial du Coordonnateur (P-3) veillerait à communiquer au quartier général de la Mission toute information pertinente et à consigner toutes les activités menées par le Bureau. Il organiserait les déplacements du Coordonnateur et s'occuperait de l'agenda de celui-ci, l'accompagnerait aux réunions pour en établir le procès-verbal, tiendrait un registre des initiatives en cours dans la région, travaillerait en étroite collaboration avec le spécialiste des questions politiques régionales de la Division des affaires politiques afin de veiller à l'harmonisation des initiatives politiques et des initiatives en matière de stabilisation, et organiserait des rencontres avec des ministres, des hauts fonctionnaires et des officiers des forces armées au niveau national ou régional, et avec des donateurs et des responsables au sein de l'équipe de pays des Nations Unies.

34. Il est proposé de créer au sein du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (état de droit) un poste de spécialiste des opérations (P-3) et un poste de temporaire d'assistant chargé des opérations (Volontaire des Nations Unies), compte tenu de l'élargissement des responsabilités incombant au Bureau. Par sa résolution 1856 (2008), le Conseil de sécurité a confié à la Mission le mandat de privilégier l'état de droit, la consolidation de la paix, et la protection des civils, surtout contre les violences sexuelles, ce qui nécessite une coordination intersectorielle intense. Le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (état de droit) supervise actuellement les activités de six services organiques, à savoir le Bureau du chef de la police, le Bureau des droits de l'homme, le Bureau de l'état de droit, la Section de la protection de l'enfance, la Section de la problématique hommes-femmes, et le Groupe violence sexuelle. D'autre part, il est proposé dans le présent rapport de créer un Groupe de l'administration pénitentiaire au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (état de droit).

35. Dans le cadre de la mise en œuvre de la préparation des missions intégrées, le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (état de droit) est devenu l'intermédiaire désigné pour les questions relatives aux violences sexuelles et sexistes pour le système des Nations Unies. Il copréside les mécanismes de financement de la Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation et du plan de stabilisation et de reconstruction pour l'est de la République démocratique du Congo en ce qui concerne les violences sexuelles et sexistes; participe à l'approbation des programmes; s'acquitte de fonctions de représentation auprès des délégations des États Membres, des organisations non gouvernementales et des autorités de l'État; coordonne les activités avec les principaux représentants de tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies en République démocratique du Congo et les autorités de l'État; préside les réunions de coordination de haut niveau et leur fournit les services de secrétariat qui s'imposent; et coordonne l'appui fonctionnel et logistique à apporter aux activités organisées aux niveaux national et provincial sur les violences sexuelles et sexistes.

36. Le Bureau préside aussi la Cellule d'intervention et d'alerte rapides, qui a été créée il y a peu afin d'améliorer les mesures prises par la Mission face aux

allégations de violations et d'exactions commises par des membres des FARDC participant aux opérations militaires communes et afin de veiller au respect du mandat de la Mission en matière de protection des civils.

37. Le titulaire du poste de spécialiste des opérations (P-3) apporterait son appui au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (état de droit) pour coordonner et planifier l'ensemble des activités sur la question de l'état de droit, notamment celles de la Cellule d'intervention et d'alerte rapides, suivrait les travaux des bureaux et groupes relevant du Représentant spécial adjoint, contribuerait des informations et des analyses pour les activités de programme du Bureau, se tiendrait au courant des dernières tendances et des faits nouveaux sur la question de l'état de droit, et établirait des notes de synthèse ainsi que le procès-verbal des réunions.

38. Le titulaire du poste d'assistant chargé des opérations (Volontaire des Nations Unies) participerait aux réunions, établirait les points de discussion et le procès-verbal des réunions, s'occuperait de la correspondance, et se tiendrait au courant des dernières tendances et des faits nouveaux sur la question de l'état de droit.

39. Il est proposé de créer, dans le Groupe des projets à effet rapide qui relève directement du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, un poste d'administrateur de projets (administrateur recruté sur le plan national) et un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national). Le Groupe des projets à effet rapide reçoit les recommandations formulées par les comités d'examen des projets créés pour chaque province concernant les idées de projet présentées, examine ces recommandations et la documentation à l'appui conformément aux directives relatives à l'administration des projets à effet rapide, traite les dossiers pour les soumettre au Représentant spécial du Secrétaire général aux fins d'approbation, et effectue ensuite les démarches administratives nécessaires, notamment pour obtenir l'engagement et le versement des fonds. Le Représentant spécial du Secrétaire général a approuvé en tout 444 nouveaux projets à effet rapide au cours des quatre derniers exercices budgétaires. Le Groupe tient une base de données de tous les projets approuvés par le Représentant spécial et exécutés sous la supervision des chefs de bureau dans chaque province, dans laquelle sont consignés des informations sur les avances consenties et les rapports sur les dépenses, ainsi que les dates d'ouverture et de clôture pour chaque projet dans chaque province et au niveau de l'ensemble de la Mission. Le Groupe donne aussi des orientations concernant les directives relatives à l'administration des projets à effet rapide, dispense des conseils sur le suivi des projets qui ont été approuvés, propose des idées pour en améliorer l'exécution, veille à ce que le Comité d'examen des projets se réunisse s'il y a lieu et que des réunions se tiennent régulièrement pour faire le point sur l'exécution des projets, et organise des activités de renforcement des capacités en matière de gestion de projets à l'intention du personnel de la Mission.

40. Étant donné la capacité limitée des partenaires d'exécution locaux et la charge actuelle de ses activités d'appui opérationnel, le Groupe n'a pu effectuer qu'une visite de contrôle annuelle dans chaque province; l'exécution de certains projets n'a pas pu se faire dans le délai de trois mois et les montants y afférents ont dû être reportés sur l'exercice suivant, ce qui a suscité des observations de la part du Comité des commissaires aux comptes ces dernières années. La création de deux postes permettraient au Groupe de faire des contrôles plus fréquents, de s'attaquer rapidement aux difficultés rencontrées dans l'exécution des projets pour tenter de

les régler, d'accélérer la mise en œuvre des projets, et de faire progresser le taux d'exécution.

41. Le titulaire du poste d'administrateur de projets (administrateur recruté sur le plan national) offrirait un appui technique aux chefs de bureau et suivrait de près la mise en œuvre des projets, alors que l'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) serait principalement chargé de traiter les recommandations formulées par le Comité d'examen des projets et de s'acquitter des tâches administratives relatives au portefeuille de projets à effet rapide.

Composante 1 : stabilité des conditions de sécurité

42. La composante 1 (stabilité des conditions de sécurité) est chargée des tâches prioritaires assignées à la Mission, à savoir assurer la protection des civils, y compris le personnel humanitaire se trouvant sous la menace imminente de violences, en particulier de violences qui seraient le fait de l'une quelconque des parties au conflit. La MONUC s'emploie aussi à appuyer les efforts déployés pour stabiliser les régions touchées par le conflit, où les opérations militaires sont menées pour déloger les groupes armés, notamment en appuyant les opérations de désarmement, démobilisation et réintégration. Les principales tâches à accomplir au cours de l'exercice 2010/11 seront les suivantes : a) accroître l'accès à l'aide humanitaire; b) prévenir et limiter les conséquences humanitaires des opérations militaires dans l'est de la République démocratique du Congo; et c) faciliter le retour des personnes déplacées et des réfugiés. Pour réaliser ces objectifs, il conviendra d'élaborer des stratégies et des plans de secours civils et militaires conjoints visant à renforcer la capacité de la Mission de protéger les civils, y compris la conduite régulière de missions des équipes conjointes de protection; d'aider le Gouvernement à mettre en place des structures administratives opérationnelles visant à stabiliser l'est des Nord et Sud-Kivus et de la province Orientale, en étendant et en consolidant l'autorité de l'État dans les régions précédemment contrôlées par des groupes armés; de désarmer les groupes armés illégaux; de prendre des dispositions pour la libération des enfants enrôlés dans les groupes armés; et d'assurer le soutien logistique des opérations militaires menées conjointement avec les Forces armées de la RDC. En outre, dans le cadre de la Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation et du plan gouvernemental de stabilisation et de reconstruction de l'est du pays, la MONUC aidera le Gouvernement à former et déployer des administrateurs civils, à poursuivre le rétablissement de l'autorité de l'État dans les régions instables en vue de faciliter la distribution de l'aide humanitaire et l'assistance en vue d'un relèvement rapide, ainsi que d'améliorer la fourniture de services de base à la population, et de créer des conditions propices au retour des personnes déplacées et des réfugiés. Le Programme national de désarmement, démobilisation et réintégration, financé par la Banque mondiale, prenant fin au cours de l'exercice 2009/10, la MONUC intensifiera son appui au processus dans les Kivus et en Ituri.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
1.1 Protection renforcée des civils en République démocratique du Congo	1.1.1 Réduction du nombre total de personnes déplacées en raison de conflits armés (2008/09 : 1 817 429; 2009/10 : 810 000; 2010/11 : 700 000)

	1.1.2 Augmentation du nombre total de missions d'évaluation et de protection conjointes (2008/09 : 585; 2009/10 : 534; 2010/11 : 678)
	1.1.3 Réduction du nombre total de morts ou blessés parmi la population locale, à la suite d'accidents dus à des mines et à des restes explosifs de guerre (2008/09 : 105; 2009/10 : 90; 2010/11 : 60)

Produits

- 240 patrouilles quotidiennes effectuées par les contingents dans les zones prioritaires, y compris dans celles où de nombreux cas de violence sexuelle et sexiste sont signalés
- 50 bases opérationnelles de compagnie déployées dans les zones prioritaires des Nord et Sud-Kivus et de l'Ituri pour surveiller la situation et prévenir les attaques contre les civils
- 365 patrouilles conjointes (1 patrouille conjointe x 365 jours par an) des membres des unités de police constituées et de la Police nationale congolaise dans le périmètre des camps de personnes déplacées et des autres zones visées en vue de protéger la population civile
- Campagnes d'information multimédias et programmes de sensibilisation dans le cadre d'émissions de Radio Okapi, diffusées 24 heures sur 24 par le biais de 33 émetteurs FM répartis sur tout le territoire, du réseau ondes courtes et du site Web de Radio Okapi; production bihebdomadaire de l'émission vidéo *MONUC Réalités* diffusée par 25 stations de télévision locales, pour expliquer le mandat de la Mission et fournir des informations fiables
- Répartition, suivi et contrôle de la qualité des activités de déminage et de vérification de 500 000 m^2 de zones polluées par les mines ou les restes explosifs de guerre en République démocratique du Congo, élimination de restes explosifs de guerre dans 100 sites et destruction de 7 stocks d'armes et de munitions, en coordination avec les partenaires internationaux
- Coordination de l'action de sensibilisation au danger des mines menée par les partenaires d'exécution, auprès de 700 000 personnes, dont des personnes déplacées, des réfugiés et des collectivités locales
- Opérations de levé des zones polluées par les mines et restes explosifs de guerre dans deux provinces (Kasaï occidental et Équateur)

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
1.2 Stabilisation des zones sensibles dans l'est de la République démocratique du Congo	1.2.1 Augmentation du nombre de représentants de l'État déployés dans 5 zones stabilisées au titre de la Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation (Nord-Kivu, Sud-Kivu, province Orientale, Maniema et Nord-Katanga) (2008-09 : 240; 2009/10 : 480; 2010/11 : 500)
	1.2.2 Réduction du nombre de conflits armés signalés (2008/09 : 242; 2009/10 : 180; 2010/11 : 120)

Produits

- Remise en état de 20 bureaux pour les représentants de l'État, en coordination avec les donateurs et l'équipe de pays des Nations Unies, aux Nord et Sud-Kivus et dans la Province orientale
- Remise en état de 690 km de routes sur 6 axes prioritaires dans le cadre de l'appui à la stabilisation dans l'est de la République démocratique du Congo

- Organisation en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies de 20 ateliers de renforcement des capacités à l'intention de 25 représentants de l'État dans chacun des 20 bureaux administratifs, sur les thèmes de la décentralisation, des compétences administratives, de la planification et de l'établissement du budget des projets de développement et de stabilisation locaux
- 3 opérations conjointes à long terme et une moyenne de 50 opérations à court terme de soutien logistique et sanitaire effectuées chaque mois avec les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) dans l'est du pays pour désarmer les groupes armés illégaux et libérer les enfants qui se trouvent dans leurs rangs, et prévenir tout soutien à ces groupes
- 19 heures quotidiennes de vol dans le cadre notamment de patrouilles, d'opérations conjointes et d'autres activités
- 56 missions (4 missions x 14 régions) constituées de représentants des autorités locales, de l'équipe de pays des Nations Unies, de la société civile, y compris des associations féminines, et d'ONG s'occupant de l'aide humanitaire ou œuvrant pour le développement, en vue de cerner les conflits locaux et d'en limiter la portée, d'identifier les protagonistes, de rassembler et de partager des informations avec les principales parties prenantes dans les 14 régions des 11 provinces du pays
- 14 ateliers et débats dans 14 régions pour offrir une formation aux autorités locales et à la société civile, y compris aux associations féminines, sur la prévention et le règlement des différends, ainsi que sur le renforcement des capacités des comités provinciaux de règlement des différends dès que ces comités sont établis
- Fourniture de conseils sur la mise en place des 11 comités provinciaux de règlement des différends en vue de définir, de recenser, de prévenir et de gérer les causes profondes des conflits

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
1.3 Désarmement et démobilisation des ex-combattants en République démocratique du Congo	1.3.1 Augmentation du nombre total d'ex-combattants congolais, hommes et femmes, désarmés et démobilisés (2008/09 : 98 088; 2009/10 : 251 893; 2010/11 : 255 000)
	1.3.2 Augmentation du nombre total d'enfants libérés des groupes armés (2008/09 : 38 336; 2009/10 : 41 291; 2010/11 : 42 091)

Produits

- Appui à la sécurité et soutien logistique des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration
- Campagne d'information multimédia, dont 24 entretiens sur Radio Okapi, 1 entretien sur le Web et 8 entretiens vidéo, à l'intention de tous les groupes armés et des FARDC, pour sensibiliser les combattants et informer le public sur les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration
- 24 réunions bihebdomadaires avec les autorités nationales chargées du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, la Structure militaire d'intégration des FARDC et les autorités civiles, sur la coordination et l'exécution des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration, l'accent étant mis sur les programmes de réinsertion communautaire
- Dans le cadre de réunions bihebdomadaires, fourniture de conseils à l'Unité d'exécution du Programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion (UE-PNDDR) sur la mise en œuvre de ce programme, notamment en ce qui concerne la nécessité de prendre en compte les différents besoins des ex-combattants hommes et femmes

- 12 réunions mensuelles avec les autorités nationales, les organismes des Nations Unies et les ONG pour coordonner le retrait de 800 enfants des groupes armés et leur transfert vers des centres de transit ou leurs communautés
- 24 réunions bihebdomadaires avec les groupes militaires et les FARDC, les autorités civiles et les dirigeants des communautés sur les moyens d'accéder aux enfants faisant partie de groupes armés et de les libérer
- 10 missions sur le terrain pour surveiller l'accès aux enfants liés aux groupes armés et leur libération
- 12 réunions de donateurs sur la mobilisation de ressources à l'appui du programme de réintégration communautaire
- Destruction des armes inutilisables récupérées pendant les opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans toutes les provinces de l'est, et remise des armes utilisables aux FARDC

Facteurs externes

Les autorités de la République démocratique du Congo énoncent des principes et prennent des mesures concernant les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration; l'assistance humanitaire internationale est acheminée; les donateurs financent les programmes de stabilisation; des contributions volontaires sont versées pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration; toutes les parties honorent les engagements pris dans les accords de paix.

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1, stabilité des conditions de sécurité

Catégorie	**Total**
I. Contingents	
Effectif approuvé 2009/10	**17 883**
Effectif proposé 2010/11	**16 863**
Variation nette	**(1 020)**
II. Unités de police constituées	
Effectif approuvé 2009/10	**550**
Effectif proposé 2010/11	**550**
Variation nette	**–**

	Personnel recruté sur le plan international								
III. Personnel civil	*SGA/SSG*	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Bureau du commandant de la force									
Postes approuvés 2009/10	1	2	1	–	3	**7**	5	–	**12**
Postes proposés 2010/11	1	2	1	–	3	**7**	5	–	**12**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Bureau du chef de la police									
Postes approuvés 2009/10	–	1	1	3	3	**8**	1	1	**10**

III. Personnel civil	*Personnel recruté sur le plan international*						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**			
Postes proposés 2010/11	–	1	2	4	2	**9**	1	–	**10**
Variation nette	**–**	**–**	**1**	**1**	**(1)**	**1**	**–**	**(1)**	**–**
Groupe d'appui à la stabilisation									
Postes approuvés 2009/10	–	–	1	2	–	**3**	1	–	**4**
Postes proposés 2010/11	–	–	2	5	–	**7**	1	1	**9**
Variation nette	**–**	**–**	**1**	**3**	**–**	**4**	**–**	**1**	**5**
Groupe de liaison pour la lutte antimines									
Postes approuvés 2009/10	–	–	–	1	1	**2**	–	–	**2**
Postes proposés 2010/11	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**(1)**	**(2)**	**–**	**–**	**(2)**
Total partiel, personnel civil									
Effectif approuvé 2009/10	1	3	3	6	7	**20**	7	1	**28**
Effectif proposé 2010/11	1	3	5	9	5	**23**	7	1	**31**
Variation nette	**–**	**–**	**2**	**3**	**(2)**	**3**	**–**	**–**	**3**
Total (I + II + III)									
Effectif approuvé 2009/10									**18 461**
Effectif proposé 2010/11									**17 444**
Variation nette									**(1 017)**

[a] Administrateurs et agents des services généraux.

Bureau du chef de la police

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste

43. Il est proposé de créer un poste de coordonnateur de la réforme de la police (P-4) et un poste de chef des opérations (P-3).

44. La composante police de la Mission qui est particulièrement chargée de favoriser le développement institutionnel et l'efficacité opérationnelle de la Police nationale congolaise, a étoffé ses activités essentielles de formation et de conseil en mettant l'accent sur la réforme de la police. Ses experts sont intégrés aux huit groupes de travail du Comité directeur de la réforme de la police, qui est chargé d'élaborer et de lancer des projets tels que la création d'une police des frontières et d'un service d'audit de la police et la mise en œuvre du recensement des forces de police.

45. Sur la base des recommandations de la Force de police permanente, qui est une équipe d'intervention rapide de la Division de la police du Département des

opérations de maintien de la paix, la composante police a révisé son concept des opérations en vue de renforcer ses stratégies de suivi, d'assistance technique et de formation, l'accent étant mis sur les officiers de rangs supérieur et intermédiaire. Le concept révisé des opérations porte particulièrement sur les activités d'appui aux travaux menés par le Secrétariat exécutif du Comité directeur de la réforme de la police pour achever le travail préparatoire de la réforme, sur l'aide à fournir à l'Inspecteur général de la Police nationale congolaise pour la mise en œuvre des projets de réforme et sur le soutien des efforts déployés pour mettre en place des systèmes d'application du principe de responsabilité et mécanismes de contrôle de la police. Par ailleurs, la composante police jouera un rôle clef dans le rétablissement de l'autorité de l'État dans l'est de la République démocratique du Congo, dans le cadre de la Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation, tandis que dans l'ouest du pays, elle suivra les progrès de la consolidation de la paix, aidera les autorités locales à prendre et appliquer des mesures essentielles de réforme de la police, en collaboration avec d'autres partenaires internationaux, et renforcera leur capacité opérationnelle.

46. Le titulaire du poste proposé de coordonnateur de la réforme de la police (P-4) sera chargé de mettre en œuvre le programme global de réforme de la police élaboré par le Comité directeur et contribuera à l'achèvement des plans d'action thématiques en vue de cette réforme; donnera des conseils à la direction de la Police nationale congolaise sur l'exécution des projets de réforme; concourra à la mise en œuvre des réformes au niveau des provinces et à la mise en place de mécanismes permettant de lier la réforme de la police au cadre plus large de la réforme du secteur de la sécurité; et supervisera toutes les activités de formation menées à l'appui du renforcement des capacités et de la réforme de la Police nationale congolaise. Ces tâches sont actuellement exécutées par un fonctionnaire détaché de la Police des Nations Unies. La continuité du travail à assurer exige la présence d'un fonctionnaire civil ayant une solide expérience de la réforme des services de police.

47. Le titulaire du poste proposé de chef des opérations (P-3) rendra compte quotidiennement au chef de la police de tous les incidents qui surviennent dans l'ensemble de la zone de la mission, en vue d'interventions rapides et efficaces; élaborera des plans d'opérations pour assurer l'exécution coordonnée, rationnelle et efficace des tâches, principalement dans les domaines du développement institutionnel et du renforcement des capacités de la Police nationale congolaise, par le biais d'activités de formation, du suivi, d'assistance technique, de mise en œuvre du programme de réforme de la police et de coordination opérationnelle de l'appui de la composante police à la stratégie de stabilisation dans l'est du pays; supervisera, coordonnera et contrôlera les activités de l'ensemble des secteurs et des sous-secteurs de la Police des Nations Unies; et assistera le chef de la police dans l'exercice du commandement opérationnel des unités de police constituées.

48. Il est également proposé de transférer un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) au Bureau des affaires civiles, et de réaffecter un poste de traducteur (Volontaire des Nations Unies) pour remplir les fonctions d'attaché de liaison au Groupe de la réforme du secteur de la sécurité.

Unité d'appui à la stabilisation

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 4 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste

49. Il est proposé de rebaptiser le Groupe de la stabilisation régionale qui deviendrait Groupe d'appui à la stabilisation. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires internationaux ont décidé de changer le nom du Groupe à la suite de la mise en place officielle des mécanismes de coordination de la stabilisation.

50. Consécutivement au lancement en 2008 de la Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation pour l'est de la République démocratique du Congo, le Gouvernement a mis en route en février 2009 le Plan de stabilisation et de reconstruction de l'est de la République démocratique du Congo, qui s'inspire du programme Amani et de la Stratégie d'appui toujours en cours. Ce plan prévoit l'élargissement des efforts de stabilisation et de relèvement à des zones géographiques plus vastes qu'initialement prévu, et intègre de nouvelles priorités thématiques, telle l'exploitation illicite des ressources naturelles. La dotation en effectifs initialement proposée dans le budget de l'exercice 2009/10 tenait compte d'un déploiement dans six zones géographiques (6 axes routiers). À la demande du Gouvernement, les zones ont été élargies pour englober des provinces (Maniema, Nord-Katanga) et des districts (notamment le Haut-Uélé et le Bas-Uélé) et territoires supplémentaires à l'intérieur des provinces initialement visées (dont le Walikale). Cet élargissement a nécessité de déployer des capacités d'appui spécifiques dans chacune des provinces pour aider les chefs des bureaux et des sections de la Mission à mener leurs activités de stabilisation.

51. Par ailleurs, la création du Mécanisme de financement pour la stabilisation et le relèvement en 2009 a eu pour effet d'accroître les responsabilités du Groupe, pour ce qui est en particulier d'aider le Gouvernement et les différentes sections de la Mission à élaborer des propositions de projet, à gérer les fonds et à faire le nécessaire pour que les activités de stabilisation s'accompagnent des rapports, du suivi et des évaluations qui conviennent sur une base régulière. Le Mécanisme de financement pour la stabilisation et le relèvement dépend largement de la mise en œuvre du Plan de stabilisation et de reconstruction pour l'est de la République démocratique du Congo, de la Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation et des structures de coordination établies dans chaque province de l'est de la RDC et à Kinshasa. Ces mécanismes de coordination ont besoin d'effectifs à plein temps pour être convenablement soutenus et gérés.

52. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de renforcer le Groupe d'appui à la stabilisation en le dotant d'un poste de Conseiller de programme régional (P-4) basé à Kinshasa, de 3 postes de coordonnateur provincial (P-3) (par la création de 2 nouveaux postes et réaffectation d'un poste de démineur du Groupe de liaison pour la lutte antimines) qui seront basés à Goma, Ituri et Bukavu, et d'un poste de conseiller en stabilisation (Volontaire des Nations Unies) basé à Maniema, dont le titulaire relèvera directement du Coordonnateur pour l'est de la République démocratique du Congo tout en entretenant une coordination étroite avec le bureau intégré de Kinshasa.

53. Le titulaire du poste de conseiller de programme régional (P-4) sera chargé de fournir conseils et appui à tous les partenaires internationaux et nationaux en ce qui concerne l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et la révision des programmes

de stabilisation et des stratégies de programme au titre de la Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation, et de procéder à un examen périodique et à des révisions du cadre stratégique intégré. Il lui reviendra de déceler et de résoudre les problèmes relatifs à l'exécution des programmes, y compris les questions concernant les capacités des partenaires d'exécution, et de contribuer à la révision des programmes selon que de besoin. Il serait également chargé de coordonner l'élaboration des propositions de projet à soumettre à la Facilité de financement pour la stabilisation et le relèvement, et de veiller à la conformité des programmes au cadre stratégique intégré ainsi qu'au respect des critères retenus pour la présentation des propositions.

54. Les coordonnateurs provinciaux (P-3) seront chargés d'assurer, en étroite coopération avec les autorités locales et les chefs des bureaux de la Mission, la coordination opérationnelle des interventions de stabilisation dans le cadre des comités techniques mixtes, qui sont les principaux mécanismes de coordination avec le Gouvernement et les partenaires des Nations Unies au niveau des provinces. Ils veilleront à ce que les sections d'exécution de la Mission ainsi que les autres partenaires dans ce domaine ne dévient pas des plans d'exécution provinciaux, assisteront les comités techniques mixtes dans leurs tâches de contrôle, présideront des réunions de coordination ponctuelles et établiront des rapports de situation périodiques.

55. Enfin, le spécialiste de l'appui à la stabilisation (Volontaire des Nations Unies) sera chargé d'assister les coordonnateurs provinciaux dans leurs tâches de coordination et de contrôle, c'est-à-dire notamment d'appuyer l'établissement de rapports sur les activités et le suivi de celles-ci, la rédaction de rapports de situation et l'examen des suites données aux mesures convenues lors des réunions de coordination.

Groupe de liaison pour la lutte antimines

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes

56. Il est proposé de réaffecter un poste de spécialiste du déminage (P-3) au Groupe de soutien à la stabilisation et un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) à la Section du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement, de la réinsertion et de la réinstallation/désarmement, démobilisation et réintégration, comme expliqué aux paragraphes 52 et 58 du présent rapport.

Composante 2 : sécurité du territoire de la République démocratique du Congo

57. La composante 2 (sécurité du territoire de la République démocratique du Congo) est notamment chargée d'appuyer le rapatriement librement consenti des ex-combattants étrangers et des personnes à leur charge actuellement sur le territoire congolais, d'aider le Gouvernement de la République démocratique du Congo à mettre en place un contrôle efficace des frontières en vue de déceler et de freiner le soutien dont les groupes armés illégaux bénéficient grâce au trafic illicite des ressources naturelles du pays, et d'appuyer le renforcement de la sécurité régionale. Compte tenu de l'intégration, au sein des FARDC, du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) et d'autres groupes armés, ou de leur démobilisation, et eu égard aux progrès accomplis dans le cadre des accords de paix du 23 mars 2009 après la reprise des relations diplomatiques entre la République démocratique du

Congo, le Burundi, l'Ouganda et le Rwanda, les priorités de la MONUC pour 2010/11 seront les suivantes : a) aider les FARDC à déloger de leurs fiefs les éléments des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et de l'Armée de résistance du Seigneur, et à accélérer le rapatriement librement consenti des ex-combattants étrangers – et des personnes à leur charge, dans les autres zones, en mettant l'accent sur les enfants enrôlés dans les groupes armés; b) privilégier la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles en aidant le Gouvernement à mettre en place les structures nécessaires pour contrôler l'exploitation minière de ces ressources dans les Kivus, et surveiller, signaler et interrompre le commerce illégal de ressources minérales, par le biais d'inspections menées conjointement avec le Gouvernement aux points d'entrée du pays; et c) favoriser par des missions de bons offices et un soutien logistique, la consolidation de la normalisation des relations entre la République démocratique du Congo, l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi ainsi que l'amélioration des mécanismes régionaux.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
2.1 Désarmement, démobilisation et rapatriement des groupes armés étrangers se trouvant en République démocratique du Congo	2.1.1 Augmentation du nombre total d'ex-combattants étrangers et de personnes à leur charge rapatriés (2008/09 : 19 387; 2009/10 : 26 193; 2010/11 : 30 193)
	2.1.2 Augmentation du nombre total d'enfants libérés des groupes armés et rapatriés (2008/09 : 126; 2009/10 : 186; 2010/11 : 251)

Produits

- Appui logistique au rapatriement de 4 000 ex-combattants étrangers vers leur pays d'origine
- Organisation de 12 campagnes radiophoniques quotidiennes de sensibilisation, de 1 campagne multimédia d'information des populations locales et de sensibilisation des ex-combattants étrangers, et de 6 campagnes d'information et de sensibilisation, avec la distribution de dépliants en français, en lingala et en swahili, et la réalisation notamment de 24 missions sur le terrain) à l'intention des ex-combattants étrangers et des personnes à leur charge encore présents en République démocratique du Congo
- 4 réunions de coordination avec la Commission rwandaise de démobilisation et de réintégration en République démocratique du Congo
- 24 réunions avec les autorités des FARDC pour coordonner les opérations militaires contre les groupes armés étrangers
- 3 réunions avec les FARDC, représentées à la fois par l'état-major général et la Structure militaire d'intégration, et les groupes armés étrangers pour assurer le recensement et la libération des enfants étrangers se trouvant encore dans les groupes armés
- 10 réunions avec les organismes des Nations Unies et le Comité international de la Croix-Rouge pour plaider en faveur du rapatriement des enfants dans leur pays d'origine et en surveiller le déroulement

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
2.2 Renforcement des contrôles aux frontières en République démocratique du Congo afin de lutter contre le trafic d'armes et le commerce illicite des ressources naturelles	2.2.1 Augmentation du nombre de livraisons d'armes illégales interceptées par des inspecteurs de l'armement (2008/09 : 2; 2009/10 : 5; 2010/11 : 8)

	2.2.2 Création de 4 services administratifs supplémentaires dans les Kivus pour contrôler l'extraction des ressources naturelles (2009/10 : 6; 2010/11 : 10)
	2.2.3 Augmentation du nombre de nouveaux exploitants de mines artisanales sur le marché officiel de l'exploitation minière (2008/09 : 0; 2009/10 : 1 000; 2010/11 : 2 500)

Produits

- 7 patrouilles d'observateurs militaires par jour, pour contrôler les frontières de la République démocratique du Congo, avec le Rwanda et l'Ouganda
- 4 patrouilles fluviales par jour, pour contrôler les frontières de la République démocratique du Congo avec le Rwanda et l'Ouganda
- 34 patrouilles de militaires par jour, par les brigades en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu le long des frontières de la République démocratique du Congo avec le Burundi, l'Ouganda et le Rwanda
- 25 inspections menées conjointement avec le Gouvernement dans les aéroports, sur les pistes d'atterrissage, dans les ports maritimes et sur les axes routiers dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu pour contrôler le commerce des minerais
- 4 sessions de formation sur la répression de l'exploitation illégale des ressources naturelles à l'intention des inspecteurs gouvernementaux participant aux inspections conjointes
- 3 sessions de formation menées en coordination avec les partenaires internationaux pour appuyer la mise en place de quatre nouveaux services publics dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu sur la surveillance des aéroports, l'identification des aéronefs, le suivi et le traçage du commerce des minerais, la surveillance des lacs, des routes et des points de franchissement de la frontière, l'identification des propriétaires de camions et de bateaux, à l'intention des inspecteurs du Ministère des mines et des administrations intéressées telles que le Ministère de l'environnement, l'Administration des mines, le Service d'assistance et d'encadrement du small scale mining, le Cadastre minier, le Centre d'évaluation, d'expertise et de certification et l'Institut congolais pour la conservation de la nature

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
2.3 Progrès dans la mise en place de mécanismes de sécurité régionaux et dans la normalisation des relations avec les pays voisins en vue d'assurer la stabilité dans la région des Grands Lacs	2.3.1 Augmentation du nombre de réunions entre les principaux responsables des Ministères de la défense, des affaires étrangères et des relations régionales du Burundi, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo et du Rwanda sur les secteurs de la politique, de la sécurité et de l'économie (2009/10 : 40; 2010/11 : 50)
	2.3.2 Aucun cas d'utilisation par des groupes armés du territoire de pays voisins comme base de lancement d'opérations n'est signalé (2008/09 : 0; 2009/10 : 0; 2010/11 : 0)
	2.3.3 Adoption par les parlements des États de la région des Grands Lacs de mesures législatives sur des questions transfrontière concernant l'économie, la sécurité et les droits de l'homme, destinées à faire

	avancer la coopération bilatérale et régionale dans le cadre de la Communauté économique des pays des Grands Lacs, et du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs

Produits

- Missions de bons offices et soutien logistique pour permettre à l'équipe spéciale du Groupe de surveillance mixte (République démocratique du Congo, Rwanda, Union européenne, Union africaine, Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs, États-Unis d'Amérique et MONUC) de vérifier, dans le cadre de ses réunions hebdomadaires, la mise en œuvre du Communiqué de Nairobi sur le désarmement des Forces démocratiques de libération du Rwanda
- Participation à 4 réunions de la Commission permanente Rwanda-République démocratique du Congo
- Participation à 100 réunions avec de hauts responsables, notamment au niveau ministériel, et avec la société civile du Burundi, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo et du Rwanda pour faciliter les consultations périodiques bilatérales et multilatérales sur les dispositions pratiques à prendre en ce qui concerne les groupes armés étrangers et la sécurité régionale, les problèmes frontaliers, la coopération économique transfrontalière et les relations interparlementaires, comme suite de la normalisation des relations
- Participation à 2 réunions régionales pour renforcer la contribution des femmes à la promotion de la sécurité régionale dans le cadre de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs
- Participation à 4 réunions de la Commission tripartite plus un (Burundi, États-Unis d'Amérique, Ouganda, République démocratique du Congo et Rwanda,)
- Participation à 4 réunions de la Commission tripartite, convoquées sous les auspices du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, avec la République démocratique du Congo et le Rwanda sur le retour des réfugiés
- Services de secrétariat pour 4 réunions du Mécanisme conjoint de vérification entre la République démocratique du Congo et le Rwanda
- Participation à des réunions hebdomadaires avec le Groupe d'experts pour faire le point de l'embargo sur les armes et des mouvements d'armes à destination de la République démocratique du Congo

Facteurs externes

La sécurité du territoire de la République démocratique du Congo pourra s'améliorer grâce à l'assistance et à la coopération qu'apporteront les États Membres intéressés, dans le cadre de leurs politiques et de leurs activités; la République démocratique du Congo et des gouvernements voisins contribuent à la réconciliation et à la stabilité politiques.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2, sécurité du territoire de la République démocratique du Congo

Catégorie	**Total**
I. Observateurs militaires	
Effectif approuvé 2009/10	**760**
Effectif proposé 2010/11	**760**
Variation nette	**–**
II. Contingents	
Effectif approuvé 2009/10	**–**
Effectif proposé 2010/11	**1 020**
Variation nette	**1 020**

	Personnel recruté sur le plan international								
III. Personnel civil	*SGA/SSG*	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Section du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement, de la réinsertion et de la réinstallation									
Postes approuvés 2009/10	–	1	6	11	5	**23**	13	14	**50**
Postes proposés 2010/11	–	1	6	14	6	**27**	13	14	**54**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**3**	**1**	**4**	**–**	**–**	**4**
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs									
Postes de temporaires approuvés[b] 2009/10	2	–	3	3	3	**11**	5	–	**16**
Postes de temporaires proposés[b] 2010/11	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**
Variation nette	**(2)**	**–**	**(3)**	**(3)**	**(3)**	**(11)**	**(5)**	**–**	**(16)**
Total partiel, personnel civil									
Postes approuvés 2009/10	–	1	6	11	5	**23**	13	14	**50**
Postes proposés 2010/11	–	1	6	14	6	**27**	13	14	**54**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**3**	**1**	**4**	**–**	**–**	**4**
Postes de temporaire approuvés[b] 2009/10	2	–	3	3	3	**11**	5	–	**16**
Postes de temporaire proposés[b] 2010/11	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**
Variation nette	**(2)**	**–**	**(3)**	**(3)**	**(3)**	**(11)**	**(5)**	**–**	**(16)**
Total (I à III)									
Effectif approuvé 2009/10									**826**
Effectif proposé 2010/11									**1 834**
Variation nette									**1 008**

[a] Administrateurs et agents des services généraux.
[b] Imputables au crédit prévu à la rubrique du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Section du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement, de la réinsertion et de la réinstallation/Désarmement, démobilisation et réintégration

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 4 postes

58. Il est proposé de créer deux postes de spécialiste du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement, de la réinsertion et de la réinstallation (P-3) à Kalemie (Nord-Katanga) et à Kindu (Maniema) et un poste d'administrateur de programmes (P-3) à Goma, ainsi que de réaffecter le poste d'assistant administratif (Service mobile) du Groupe de liaison pour la lutte antimines, dont le titulaire assumerait les fonctions de spécialiste du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement, de la réinsertion et de la réinstallation (Service mobile) à Kongolo (Nord-Katanga).

59. Les opérations militaires menées récemment dans l'est de la République démocratique du Congo ont poussé les combattants étrangers à quitter les Kivus pour se rendre dans les provinces du Maniema et du Nord-Katanga, où il n'existe pas de bureau chargé d'assurer le désarmement, la démobilisation, le rapatriement, la réinsertion et la réinstallation; or, là où aucun programme de ce type n'est mis en œuvre, on ne peut écarter l'éventualité qu'un groupe armé étranger entreprenne de recruter parmi la population locale. En outre, le programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration financé par la Banque mondiale doit prendre fin en février 2010, alors qu'à cette date, toutes les affaires en cours dans les Kivus et l'Ituri n'auront pas encore été réglées. Il est donc proposé de renforcer la Section afin que des programmes de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinsertion et de réinstallation/de désarmement, de démobilisation et de réintégration puissent être mis en œuvre dans toutes les provinces de l'est du pays.

60. Directement sous l'autorité du Chef de la Section, les trois spécialistes du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement, de la réinsertion et de la réinstallation (2 postes P-3 et 1 poste d'agent du Service mobile) mèneraient des campagnes de sensibilisation pour inciter les combattants étrangers à se faire rapatrier à titre volontaire et à appuyer le processus national de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Ils auraient à élaborer une stratégie et des plans d'action visant à accroître le nombre d'ex-combattants participant aux programmes de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinsertion et de réinstallation/désarmement, démobilisation et réintégration dans la région. Ils seraient également chargés de toutes les tâches touchant la gestion, l'administration et la logistique en rapport avec l'ouverture de nouveaux bureaux dans le Maniema et le Nord-Katanga.

61. L'administrateur de programmes (P-3) concevrait et exploiterait un système de suivi et d'évaluation des activités de la Section, conformément à la recommandation faite récemment à l'issue d'un contrôle interne, qui était d'établir un système standard de suivi et d'évaluation du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration en vue d'en évaluer les effets tout au long du cycle de programmation.

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 11 postes de temporaire

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 5 postes de temporaire

62. Compte tenu des succès qu'il a remportés dans la réalisation des objectifs de son mandat, l'Envoyé spécial a proposé de cesser de participer directement à la facilitation du processus de paix dans l'est de la République démocratique du Congo une fois qu'il aurait présenté un dernier rapport à l'Union africaine et à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, début 2010. Lui et son cofacilitateur demeurent toutefois disponibles en cas de détérioration grave de la situation politique dans l'est de la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs. Le Conseiller spécial et le petit bureau d'appui se trouvant à Nairobi cesseront leurs opérations en juin 2010. Il est donc proposé de supprimer le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, qui compte les 16 postes de temporaire ci-après : Envoyé spécial du Secrétaire général (Secrétaire général adjoint), Conseiller spécial principal et Chef de bureau (Sous-Secrétaire général), spécialiste hors classe des questions politiques (P-5), chef de cabinet (P-5), spécialistes des questions politiques (1 P-4 et 1 P-3), assistant personnel de l'Envoyé spécial et du Conseiller spécial principal (Service mobile), assistant administratif chargé du personnel des services organiques (Service mobile), responsable de la coordination de la protection et des mesures de sécurité (P-3), chef de l'équipe de sûreté rapprochée (Service mobile), fonctionnaire d'administration (P-3), assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) et chauffeur (4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national).

Composante 3 : réforme du secteur de la sécurité

63. La composante 3 (réforme du secteur de la sécurité) traduit le souci de la Mission de progresser vers la mise sur pied de forces armées compétentes et responsables en République démocratique du Congo. Pendant l'exercice 2010/11, la Mission s'attachera en priorité à exécuter les tâches ci-après : continuer, avec d'autres partenaires internationaux, de former, d'équiper et de soutenir les bataillons des FARDC participant actuellement à des opérations conjointes et de les rendre plus responsables; coordonner l'action des partenaires internationaux qui appuient la réforme du secteur de la sécurité; offrir des conseils techniques et un appui au Gouvernement pour l'aider à réformer le secteur de la défense et à élaborer une stratégie cohérente pour réformer le secteur de la sécurité; coordonner l'action des organismes des Nations Unies concernés; et établir un mécanisme de contrôle préalable à la sélection de candidats à des postes clefs au Gouvernement et dans les FARDC.

64. En vue de renforcer les moyens opérationnels de la PNC, la Mission donnera à celle-ci des conseils techniques pour l'aider à concevoir et mettre en œuvre certaines mesures indispensables à sa réforme et assurera la formation des éléments déployés le long des axes prioritaires dans l'est du pays, dans le cadre de la Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation. Les experts de la police de la MONUC participeront aux activités des huit groupes de travail du Comité de suivi de la réforme de la police en vue d'élaborer et d'exécuter des

projets relatifs à la mise en place d'un service de police des frontières et d'un service d'audit de la police, de mener à bien le processus de recensement et d'enregistrement des forces de police, et de renforcer les stratégies en matière de suivi, de conseil technique et de formation, en mettant davantage l'accent sur les postes d'encadrement et de direction à l'échelon national. La Mission continuera de s'employer à former le personnel civil des instances judiciaires, en particulier le personnel pénitentiaire et le personnel judiciaire militaire, et elle appuiera la réforme du système pénitentiaire, notamment dans les domaines où des problèmes se posent sur le plan de la sécurité (les évasions par exemple). Elle instituera en outre le principe de responsabilité, ce qui aura une incidence sur certains états de fait en milieu carcéral, comme la privation de nourriture. Elle dispensera pour ce faire des conseils stratégiques aux hauts responsables des Ministères de la justice et de la défense.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
3.1 Progrès sur la voie de la création de forces armées compétentes et responsables en République démocratique du Congo	3.1.1 Réduction du nombre de violations des droits de l'homme attribuées aux FARDC (2008/09 : 722; 2009/10 : 464; 2010/11 : 440)
	3.1.2 Augmentation du nombre de bataillons des FARDC ayant reçu une formation dans le cadre du projet de formation de base (2008/09 : 7; 2009/10 : 27; 2010/11 : 35)
	3.1.3 Création et mise en place par le Gouvernement d'un mécanisme de contrôle préalable à la sélection de candidats à des postes clefs dans les forces armées
	3.1.4 Mise en place d'un forum permettant aux partenaires bilatéraux et multilatéraux ainsi qu'aux autorités nationales d'échanger régulièrement des informations sur la réforme du secteur de la sécurité

Produits

- Élaboration d'une stratégie de retrait tenant compte du transfert progressif aux FARDC des responsabilités d'ordre militaire
- Offre de conseils sur la réforme du secteur de la défense, à l'occasion de réunions hebdomadaires avec les groupes de travail du Gouvernement
- Tenue de consultations mensuelles avec les partenaires internationaux et les pouvoirs publics en vue de coordonner l'action menée pour réformer le secteur de la défense et de promouvoir une stratégie cohérente de réforme du secteur de la sécurité
- Offre d'une formation à huit bataillons (compétences individuelles de base et compétences collectives)
- Organisation de 24 réunions bimensuelles avec des officiers d'état-major pour signaler les fautes, crimes et exactions commis par des membres des FARDC, y compris les crimes à l'encontre d'enfants, et offre de conseils à ce sujet

- Élaboration, sous la direction des FARDC, d'une nouvelle méthode de formation et de suivi, en coordination avec la Mission de conseil et d'assistance de l'Union européenne en matière de réforme du secteur de la sécurité, le Programme des Nations Unies pour le développement et les partenaires bilatéraux
- Offre de conseils au Gouvernement afin de l'aider à réformer les forces armées en tenant compte de la problématique hommes-femmes, notamment grâce à des stratégies visant à recruter et à fidéliser davantage de femmes

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
3.2 Progrès dans la mise sur pied d'une police nationale compétente et responsable	3.2.1 Réduction du nombre de violations des droits de l'homme attribuées à la Police nationale congolaise (2008/09 : 958; 2009/10 : 336; 2010/11 : 320)
	3.2.2 Augmentation du nombre de membres de la PNC – dont 13 300 femmes – ayant reçu une formation consacrée aux techniques élémentaires (2008/09 : 67 614; 2009/10 : 85 297; 2010/11 : 95 884)
	3.2.3 Fin du recensement des éléments de la PNC

Produits

- Offre de conseils au Gouvernement et aux hauts responsables de la PNC pour les aider à élaborer et à mettre en œuvre des mesures indispensables en matière de réforme de la police, y compris des plans d'action thématiques, en collaboration avec d'autres partenaires, notamment des représentants du Ministère de l'intérieur, de l'Inspection générale de la PNC, de la société civile, des partenaires nationaux et internationaux et de la Mission de police de l'Union européenne
- Participation au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre de la réforme de la police et de projets tendant à procéder à certaines modifications sous l'égide du Comité de suivi de la réforme de la police
- Organisation de 44 cours de remise à niveau pour 10 587 membres de la PNC répartis sur 14 sites, portant sur des questions telles que les techniques de gestion de la foule, la police judiciaire, les techniques d'investigation, le code de la route, la collecte et l'analyse de renseignements, les équipes spéciales de lutte contre la criminalité, les méthodes non létales de maintien de l'ordre et de négociation et la lutte contre la violence sexuelle et sexiste
- Réalisation de 17 155 patrouilles par les unités de police constituées (soit une moyenne de 6 patrouilles par jour pour chacune des 8 unités)
- Organisation de 480 réunions avec de hauts responsables de la PNC afin de les conseiller au sujet des fautes commises par des membres de la police et de la participation des forces de l'ordre à certains crimes et abus connexes, notamment à l'encontre d'enfants et de personnes vulnérables (soit 2 rencontres/mois x 19 secteurs/sous-secteurs x 12 mois + 2 x 12 réunions au quartier général), en présence de l'Inspecteur général de la PNC

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
3.3 Progrès dans la mise en place d'un appareil judiciaire et d'un système pénitentiaire opérationnels et indépendants	3.3.1 Participation active de 5 équipes d'enquête nationales, composées de membres des FARDC, d'agents de la police judiciaire relevant de la PNC et de juges d'instruction spécialistes des crimes sexuels, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre, pour appuyer les poursuites engagées aux échelons national et international

3.3.2 Renforcement de la sécurité dans 10 prisons du pays grâce à la mise en œuvre d'une formation plus efficace consacrée à la sécurité dans les prisons et à l'application des procédures carcérales (2008/09 : 0; 2009/10 : 2; 2010/11 : 10)

3.3.3 Affectation de 50 magistrats dans l'est du pays

Produits

- Offre de conseils au personnel judiciaire aux échelons national et provincial et aux partenaires internationaux en vue de donner la priorité aux mesures visant à renforcer les systèmes judiciaire et pénitentiaire et l'administration de la justice, notamment la mobilisation de ressources, en tenant compte des différences entre les sexes et en prévoyant des dispositions concernant les mineurs, la violence sexuelle et les crimes graves
- Établissement dans les provinces de l'est de 5 cellules d'appui aux poursuites composées de membres du personnel militaire, de police et civil de la MONUC, chargées de guider et d'aider les procureurs et les enquêteurs congolais
- Organisation de 11 stages de formation à l'intention de 250 fonctionnaires de l'administration judiciaire (magistrats, personnel d'appui et membres de la police judiciaire), sur les thèmes de la gestion des tribunaux et de l'administration de la justice
- Organisation de 11 stages de sensibilisation au système de justice militaire, à l'intention de 600 soldats et membres de l'appareil judiciaire militaire et des autorités nationales
- Organisation de 88 séances de formation ou de mentorat destinées à 500 magistrats et autres fonctionnaires de l'administration judiciaire, consacrées aux enquêtes et aux poursuites lancées en cas de crime grave, y compris la violence sexuelle
- Offre de conseils aux autorités nationales et provinciales en vue d'améliorer les compétences professionnelles du personnel carcéral dans certains domaines clefs de la réforme du système dans le pays, et organisation notamment de 12 stages de formation consacrés aux principes de base de l'administration des établissements pénitentiaires et de séances quotidiennes de mentorat à l'intention de 400 membres des forces de sécurité pénitentiaire, directeurs de prison et autres membres du personnel pénitentiaire
- Envoi de 58 spécialistes des questions pénitentiaires dans 29 prisons de l'est du pays
- Organisation à l'intention du personnel pénitentiaire et d'autres autorités de 4 ateliers de formation consacrés aux principes de base en matière de sécurité pénitentiaire
- Tenue de 2 séminaires sur la réforme des prisons en République démocratique du Congo, en présence de parties prenantes nationales et internationales

Facteurs externes

Politiques de la République démocratique du Congo; fonds dégagés par les donateurs pour la justice militaire et le système pénitentiaire, les programmes relatifs à la police et les programmes judiciaires et pénitentiaires.

Tableau 4
Ressources humaines : composante 3 (réforme du secteur de la sécurité)

Catégorie	**Total**
I. Police des Nations Unies	
Effectif approuvé 2009/10	**391**
Effectif proposé 2010/11	**391**
Variation nette	**–**
II. Unités de police constituées	
Effectif approuvé 2009/10	**500**
Effectif proposé 2010/11	**500**
Variation nette	**–**
III. Personnel fourni par des gouvernements	
Effectif approuvé 2009/10	**14**
Effectif proposé 2010/11	**64**
Variation nette	**50**

	Personnel recruté sur le plan international								
IV. Personnel civil	*SGA/SSG*	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Groupe de la réforme du secteur de la sécurité									
Effectif approuvé 2009/10	–	1	1	1	1	**4**	1	1	**6**
Effectif proposé 2010/11	–	1	2	2	1	**6**	1	2	**9**
Variation nette	**–**	**–**	**1**	**1**	**–**	**2**	**–**	**1**	**3**
Bureau de l’état de droit									
Effectif approuvé 2009/10	–	1	8	9	1	**19**	16	–	**35**
Effectif proposé 2010/11	–	1	6	9	1	**17**	16	–	**33**
Variation nette	**–**	**–**	**(2)**	**–**	**–**	**(2)**	**–**	**–**	**(2)**
Groupe de l’administration pénitentiaire									
Effectif approuvé 2009/10	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**
Effectif proposé 2010/11	–	–	3	3	1	**7**	–	2	**9**
Variation nette	**–**	**–**	**3**	**3**	**1**	**7**	**–**	**2**	**9**
Total partiel (personnel civil)									
Effectif approuvé 2009/10	–	2	9	10	2	**23**	17	1	**41**
Effectif proposé 2010/11	–	2	11	14	3	**30**	17	4	**51**
Variation nette	**–**	**–**	**2**	**4**	**1**	**7**	**–**	**3**	**10**

IV. Personnel civil	*Personnel recruté sur le plan international*						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**			
Total (I à IV)									
Effectif approuvé 2009/10									**946**
Effectif proposé 2010/11									**1 006**
Variation nette									**60**

[a] Administrateurs et agents des services généraux.

Groupe de la réforme du secteur de la sécurité

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste

65. La réforme du secteur de la sécurité compte parmi les trois grandes tâches que le Conseil de sécurité a confiées à la Mission dans sa résolution 1906 (2009), et elle constitue un important volet de la stratégie de retrait de la Mission. Le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité se compose actuellement d'un chef de groupe (D-1) secondé par une équipe de cinq personnes (1 P-4, 1 P-3, 1 agent du Service mobile, 1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies), effectif qui ne lui permet pas d'appuyer comme il le devrait l'exécution des tâches ci-après, qui relèvent de la réforme du secteur de la sécurité : a) offrir sans relâche appui technique et orientations au Gouvernement et aux partenaires internationaux; b) appuyer la gouvernance, le contrôle, la responsabilité et le développement institutionnel des organismes congolais chargés de la sécurité; c) se concerter avec les spécialistes des questions policières et judiciaires; d) assurer le suivi de l'action menée dans l'est pour réformer le secteur de la sécurité; e) réorganiser certaines questions multisectorielles (comme celles qui concernent les groupes vulnérables, la violence sexuelle et sexiste, la problématique hommes-femmes et les droits de l'enfant) dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité; et f) assurer la coordination avec la société civile et les organisations non gouvernementales. Pour remédier à cet état de fait, il est proposé de créer un poste de spécialiste hors classe de la réforme du secteur de la sécurité (gouvernance et développement des institutions) (P-5) et un poste de spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité (coordination et projets) (P-3), ainsi que de réaffecter un poste de traducteur (Volontaire des Nations Unies) pour remplir les fonctions d'attaché de liaison à Kinshasa.

66. Le spécialiste hors classe de la réforme du secteur de la sécurité (gouvernance et développement des institutions) (P-5) aurait à remplir les tâches ci-après : coordonner les questions touchant la gouvernance, le contrôle, le principe de responsabilité, le développement des institutions et le développement durable ainsi que les questions économiques et sociales; assurer la liaison avec les spécialistes des questions policières et judiciaires au Gouvernement et dans le système des Nations Unies; dispenser conseils et orientations sur des questions telles que le renforcement de la volonté politique, la promotion de la prise en main par le pays des programmes le concernant et la diffusion au plus grand nombre des directives concernant la problématique hommes-femmes; participer à la conception, à la mise en œuvre et au

suivi de la stratégie de coordination de la réforme du secteur de la sécurité et du plan de travail correspondant; et prendre part à l'évaluation des politiques et des documents établis par le Gouvernement. En outre, il rassemblerait la documentation de fond sur la mise en œuvre globale du processus de paix et les opérations menées dans l'est du pays et en ferait la synthèse; élaborerait des documents de référence, contribuerait aux rapports et études consacrés à la réforme du secteur de la sécurité, et offrirait un appui fonctionnel à l'occasion des réunions et conférences; et ferait office de chef adjoint du Groupe.

67. Le spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité (coordination et projets) (P-3) serait chargé des tâches ci-après : participer à la conception, à l'exécution et à l'évaluation des projets qui lui seraient confiés; contrôler et analyser la conception et la mise en œuvre des projets en s'attachant tout particulièrement à administrer le site Web consacré à la coordination des donateurs dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité et à assurer sensibilisation et formation s'agissant de cette réforme; assurer la liaison avec les institutions congolaises chargées de la sécurité et leurs organes de contrôle, la société civile et les représentants de groupes vulnérables; participer à l'évaluation des politiques et documents établis par le Gouvernement; et élaborer des notes d'information, des listes de points à aborder, des rapports de situation ponctuels et des notes de synthèse. Il lui faudrait également se tenir au fait des nouvelles questions politiques et faire des recommandations sur la réforme du secteur de la sécurité, dispenser des conseils au sujet de l'intégration des questions multisectorielles (violence sexuelle et sexiste, problématique hommes-femmes, protection de l'enfance et droits de l'homme) dans les politiques et programmes touchant la réforme du secteur de la sécurité, et appuyer la gestion des affaires courantes du Groupe.

68. L'attaché de liaison (Volontaire des Nations Unies) devrait quant à lui exécuter les tâches ci-après : appuyer les mesures prises en matière de sensibilisation à la réforme du secteur de la sécurité et de formation; contribuer à la maintenance du site Web consacré à la coordination des donateurs; établir et entretenir des relations de travail avec des représentants d'organisations non gouvernementales et de la société civile; aider à organiser des ateliers et des réunions; et coordonner les visites effectuées dans les centres de formation des FARDC, de la PNC et d'autres institutions chargées de la sécurité. Il aurait en outre à élaborer des notes d'information, des listes de points à aborder, des rapports de situation ponctuels et des notes de synthèse sur les stratégies et les mesures prises à l'échelon régional, à rassembler de la documentation sur la mise en œuvre globale des politiques connexes et à en faire la synthèse, et à se tenir au fait des nouvelles questions et à faire des recommandations pertinentes à ce sujet.

Bureau de l'état de droit

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes

Personnel recruté sur le plan national : aucune variation nette

69. Il est proposé de réaffecter deux postes de spécialiste des questions pénitentiaires (P-4) du Bureau de l'état de droit au groupe de l'administration pénitentiaire qu'il est proposé de créer.

70. Il est également proposé de reclasser 10 postes d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) en postes d'administrateur de

1re classe spécialiste de l'état de droit (administrateur recruté sur le plan national). Ces administrateurs prêteraient leur concours aux équipes d'appui à l'état de droit à Kinshasa et dans d'autres bureaux régionaux. Compte tenu de la nouvelle orientation donnée au travail du Bureau, celui-ci devant désormais s'acquitter de tâches complexes telles que la gestion de projets, la formation et le mentorat ainsi que l'offre d'un appui dans le cadre des poursuites engagées à l'encontre des auteurs de crimes graves, les fonctions remplies par le personnel recruté sur le plan national ont changé et le Bureau a besoin de disposer de compétences plus poussées en matière de droit et d'éducation. Les administrateurs de 1re classe spécialistes de l'état de droit donneraient des conseils au sujet des lois et de la pratique en vigueur en République démocratique du Congo, contribueraient à l'élaboration de programmes de formation, faciliteraient les contacts avec les autorités locales, notamment judiciaires, et aideraient à organiser des stages de formation, des ateliers et des séminaires.

Groupe de l'administration pénitentiaire

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 7 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes

Personnel fourni par des gouvernements : augmentation de 50 postes de temporaire

71. Il est proposé d'établir un groupe de l'administration pénitentiaire, qui relèverait directement du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé de l'état de droit. Dans un pays où l'on recense plus de 200 prisons et d'innombrables autres centres de détention, les évasions et les soulèvements qui se produisent sans cesse exacerbent les menaces que les lacunes des institutions font peser sur la sécurité, tandis que l'absence d'une administration efficace est à l'origine du décès de certaines personnes placées en détention préventive. Le Bureau de l'état de droit a fait un travail de précurseur en matière d'appui à la réforme des prisons; toutefois, compte tenu des effectifs dont il dispose actuellement, il n'a pu prêter son concours qu'à certaines prisons dans les régions et à deux établissements dans la région de Kinshasa. Étant donné l'ampleur du défi à relever, il est indispensable de créer un groupe de l'administration pénitentiaire si l'on entend renforcer l'appui que la Mission apporte au système pénitentiaire pour ce qui est des politiques et des opérations. Ce groupe se composerait d'un spécialiste hors classe des questions pénitentiaires (P-5), de cinq spécialistes des questions pénitentiaires (2 P-4 et 3 P-3) et de trois assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 2 Volontaires des Nations Unies).

72. Le spécialiste hors classe des questions pénitentiaires (P-5) donnerait des conseils stratégiques aux hauts responsables des Ministères de la justice et de la défense au sujet de la mise en œuvre de la réforme du système pénitentiaire, y compris la réduction du nombre de problèmes touchant la sécurité, comme les évasions, et l'instauration du principe de responsabilité. Il aiderait les autorités nationales à rédiger des textes de loi ainsi qu'à élaborer des politiques et procédures pénitentiaires et à mettre au point une base de données sur les prisons.

73. Il est proposé de réaffecter deux postes de spécialiste des questions pénitentiaires (P-4) du Bureau de l'état de droit au groupe de l'administration pénitentiaire, comme cela est expliqué au paragraphe 69 ci-dessus. Ces spécialistes,

qui travailleraient à Kinshasa et à Goma, aideraient le spécialiste hors classe des questions pénitentiaires à élaborer des propositions concernant le système pénitentiaire et à assurer un suivi avec les pouvoirs publics.

74. Quant aux trois autres spécialistes des questions pénitentiaires (P-3), ils travailleraient dans le Sud-Kivu, l'Ituri et le Katanga, où ils coordonneraient l'assistance fournie aux établissements de détention locaux, y compris la mobilisation des donateurs, et conseilleraient et guideraient le personnel pénitentiaire. De plus, ils assureraient la continuité des opérations au moment de la relève des spécialistes des questions pénitentiaires mis à disposition par des gouvernements et veilleraient à la qualité et à la cohérence de l'assistance offerte.

75. Les trois assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 2 Volontaires des Nations Unies), qui seraient affectés à Kinshasa, Goma et Bukavu respectivement, fourniraient l'appui administratif voulu à tout le personnel du groupe, géreraient les emplois du temps, contrôleraient la présence du personnel, seraient responsables du contrôle des arrivées et des départs et administreraient une base de données sur les prisons, contenant notamment des informations sur les victimes et les témoins.

76. Il est proposé d'adjoindre 50 personnes supplémentaires, mises à disposition par des gouvernements, aux 14 spécialistes des questions pénitentiaires déjà en poste. Au total, 58 spécialistes des questions pénitentiaires (44 postes existants et 14 nouveaux postes) seraient affectés dans 29 prisons se trouvant dans l'est du pays. Ces spécialistes s'acquitteraient des tâches ci-après : conseiller et former les autorités pénitentiaires nationales aux méthodes d'administration des établissements pénitentiaires; aider les autorités locales à élaborer et exécuter des programmes de réadaptation; offrir conseils et appui sur des questions telles que les procédures de sécurité, la tenue de registres et le maintien de l'ordre; fournir un appui pour combler l'écart entre les normes des Nations Unies applicables à l'administration des établissements pénitentiaires et les lois en vigueur dans le pays; et donner des conseils sur la réforme des prisons.

Composante 4 : Institutions démocratiques et droits de l'homme

77. La composante institutions démocratiques et droits de l'homme couvre l'appui à la consolidation des institutions et des processus démocratiques aux niveaux national, provincial, régional et local; la promotion de l'état de droit et de la bonne gouvernance; la promotion de la réconciliation nationale et du dialogue politique interne; l'appui au renforcement de la société civile et l'aide à la promotion et à la défense des droits de l'homme, notamment aux enquêtes sur les violations des droits de l'homme visant à comprendre les causes de la violence et à mettre fin à l'impunité, en particulier pour ce qui est du viol et des autres violences sexuelles; ainsi que l'aide à l'organisation d'élections. Durant l'exercice 2010/11, on s'attachera en priorité à fournir des avis politiques et des conseils techniques à portée politique au Gouvernement et au Parlement de la République démocratique du Congo et aux autorités établies à d'autres niveaux, et à renforcer les institutions constitutionnelles clefs ainsi que l'adoption et la mise en œuvre de textes de loi portant notamment sur l'état de droit, les questions économiques liées à la gouvernance, les élections locales et la décentralisation. La Mission continuera de s'attacher à renforcer le processus démocratique en fournissant des avis politiques à son réseau étendu de parties prenantes congolaises et à renforcer son rôle de

sensibilisation et de coordination à l'égard de la communauté internationale des donateurs, à propos de questions transversales influant sur le processus de démocratisation, telles que la société civile et la bonne gouvernance. Elle s'emploiera en outre à promouvoir le dialogue politique et intercommunautaire à tous les niveaux par des missions de bons offices et le règlement pacifique ou la gestion des conflits locaux, ainsi qu'à observer les préparatifs, le déroulement et le décompte des voix des élections locales, si celles-ci sont reportées après juin 2010. En attendant la décision sur la tenue des élections locales, la Mission aidera la Commission électorale indépendante puis la Commission électorale nationale indépendante à les organiser et appuiera le renforcement d'un organe permanent de gestion des élections.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
4.1 Progrès dans le renforcement des institutions démocratiques et dans la réconciliation nationale en République démocratique du Congo	4.1.1 Augmentation du nombre de mécanismes de concertation et de coordination participative entre les autorités locales et les organisations de la société civile (1 comité national et 11 comités provinciaux de développement) contribuant à la bonne gouvernance, à la prise de décisions, à l'efficacité de l'aide et au règlement des conflits (2008/09 : 4; 2009/10 : 8; 2010/11 :11)
	4.1.2 Mise en place des 6 institutions nationales de gouvernance restant à créer sur les 7 prévues par la Constitution et de 2 nouvelles institutions clefs du secteur de la justice
	4.1.3 Adoption par le Gouvernement et le Parlement de la République démocratique du Congo d'un plan d'action en vue d'une réforme législative visant à la décentralisation et la réforme des finances publiques
	4.1.4 Adoption par le Gouvernement d'un plan d'action visant à favoriser la réconciliation au niveau local et d'une stratégie visant à encourager les chefs d'anciens groupes armés à participer à la politique nationale

Produits

- Élaboration d'une base de données recensant 2 000 organisations de la société civile, destinée aux autorités locales, à l'équipe de pays des Nations Unies et aux principaux donateurs
- Organisation de 45 ateliers (3 par région dans 15 régions) visant à renforcer les capacités des organisations de la société civile et à créer des mécanismes de concertation et portant sur les bons principes de gestion, notamment le rôle des organisations de la société civile dans les domaines de la bonne gouvernance, de la sécurité, de la protection, de l'autonomisation des femmes, des moyens de subsistance et de la gestion des projets
- Organisation de 22 ateliers de renforcement des capacités (2 ateliers par province dans 11 provinces) sur la décentralisation, la bonne gouvernance et la planification et la budgétisation du développement local, en coordination avec d'autres acteurs du développement et l'équipe de pays des Nations Unies, pour 220 personnes (10 par atelier) des gouvernements provinciaux, des assemblées provinciales et des autorités de district

- 120 réunions avec des responsables gouvernementaux et des parlementaires sur l'élaboration de politiques et de mécanismes nécessaires à la mise en place des 6 institutions restant à créer sur 7 et de 2 nouvelles institutions, et sur les principaux textes législatifs et la réforme des finances publiques
- 100 réunions, à Kinshasa et au niveau provincial, visant à user de bons offices auprès de chefs d'anciens groupes armés pour les encourager à participer pacifiquement au débat politique et à la politique nationale
- 200 réunions, dans toutes les provinces, avec la société civile, notamment les organisations de femmes et les chefs religieux, visant l'application des recommandations issues du symposium national de mai 2009
- 720 réunions aux niveaux national et provincial, visant à favoriser le dialogue et la recherche d'un consensus entre représentants de la majorité et de l'opposition, médiation entre le Gouvernement national et les autorités provinciales, entre les autorités provinciales et sous-provinciales et entre les autorités à tous niveaux et la société civile, règlement de conflits intercommunautaires, appui et conseils aux institutions locales, aux populations locales et aux organisations de la société civile, notamment aux organisations de femmes
- 5 ateliers sur le renforcement des capacités de la Commission genre et parité de l'Assemblée provinciale
- 24 réunions destinées à conseiller les institutions financières internationales sur les incidences politiques de leurs programmes d'assistance socioéconomique en République démocratique du Congo
- 50 réunions avec les autorités nationales et des experts, visant à fournir des conseils, en coordination avec la communauté des donateurs, sur l'adoption et l'application de mesures destinées à assurer une gestion économique transparente et notamment un système de paiement national conforme aux normes et pratiques internationales, telles que la création d'organes de contrôle pour assurer la responsabilisation financière du Gouvernement
- Assistance et conseils à la Commission électorale indépendante, pour la mise à jour des listes électorales de 11 provinces de la République démocratique du Congo, fondement d'élections locales et générales justes et transparentes en 2010

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
4.2 Progrès dans la lutte contre l'impunité et pour le respect des droits de l'homme en République démocratique du Congo	4.2.1 Diminution du nombre de décès en détention constatés (2008/09 : 120; 2009/10 : 100; 2010/11 : 75
	4.2.2 Augmentation du nombre de poursuites menées par le Ministère public pour violations des droits de l'homme (2008/09 : 0; 2009/10 : 5; 2010/11 : 15)
	4.2.3 Création de la Commission pour la professionnalisation et l'assainissement des forces de sécurité dans le contexte de la réforme sécuritaire, qui sera chargée d'étudier et de définir les modalités d'un processus de sélection

Produits

- Participation à 50 réunions des comités de suivi sur les violations des droits de l'homme commises par la Police nationale congolaise et les FARDC
- 50 enquêtes conjointes menées avec le système judiciaire national en vue de poursuites pour violations graves des droits de l'homme
- Recherche de personnes pouvant fournir une aide juridique aux victimes de procès publics menés au tribunal pour violations des droits fondamentaux

- Deux ateliers sur les décès en détention, les éléments constitutifs de la torture et les crimes dont peut connaître la Cour pénale internationale
- 11 ateliers de formation (1 par province) sur la protection des défenseurs des droits de l'homme et des civils, destinés aux organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
4.3 Progrès dans la poursuite des auteurs de violences sexuelles et dans l'aide aux victimes	4.3.1 Augmentation du nombre de cas de violence sexuelle donnant lieu à des poursuites (2008/09 : 2 161; 2009/10 : 2 500; 2010/11 : 3 000)
	4.3.2 Adoption par le Gouvernement d'un protocole national interministériel d'aide pluridisciplinaire aux victimes de violences sexuelles

Produits

- 2 ateliers avec le Gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies, sur l'application de la Stratégie globale de lutte contre les violences sexuelles
- 50 réunions avec le Gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies, destinées à mobiliser des acteurs et des ressources pour assurer la pleine application de la Stratégie globale de lutte contre les violences sexuelles
- 10 rapports analytiques sur les tendances de la violence sexuelle et les progrès de l'application de la Stratégie, distribués aux partenaires multilatéraux et aux médias
- Conseils aux autorités lors de 12 réunions sur l'application de la Stratégie

Facteurs externes

Politiques des autorités de la République démocratique du Congo; évolution de la situation politique en République démocratique du Congo; ressources fournies par le Gouvernement et par les donateurs

Tableau 5
Ressources humaines : composante 4, institutions démocratiques et droits de l'homme

Catégorie									**Total**
	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Personnel civil	*SGA/SSG*	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**			
Division des affaires politiques									
Effectif approuvé 2009/10	–	2	16	24	5	**47**	23	4	**74**
Effectif proposé 2010/11	–	2	16	24	5	**47**	23	4	**74**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Bureau de l'information									
Effectif approuvé 2009/10	–	1	9	20	18	**48**	145	8	**201**
Effectif proposé 2010/11	–	1	9	20	18	**48**	205	8	**261**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**60**	**–**	**60**

Catégorie									**Total**
	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	
Personnel civil	*SGA/SSG*	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**			**Total**
Section de la problématique hommes-femmes									
Effectif approuvé 2009/10	–	–	2	1	1	**4**	4	2	**10**
Effectif proposé 2010/11	–	–	2	1	1	**4**	6	2	**12**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**2**	**–**	**2**
Division de l'assistance électorale									
Effectif approuvé 2009/10	–	–	10	5	3	**18**	5	25	**48**
Effectif proposé 2010/11	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**
Variation nette	**–**	**–**	**(10)**	**(5)**	**(3)**	**(18)**	**(5)**	**(25)**	**(48)**
Postes de temporaire approuvés[b] 2009/10	–	1	3	36	4	**44**	42	73	**159**
Postes de temporaire proposés[b] 2010/11	**–**	1	9	18	3	**31**	20	27	**78**
Variation nette	**–**	**–**	**6**	**(18)**	**(1)**	**(13)**	**(22)**	**(46)**	**(81)**
Total partiel, Division de l'assistance électorale									
Effectif approuvé 2009/10	–	1	13	41	7	**62**	47	98	**207**
Effectif proposé 2010/11	–	1	9	18	3	**31**	20	27	**78**
Variation nette	**–**	**–**	**(4)**	**(23)**	**(4)**	**(31)**	**(27)**	**(71)**	**(129)**
Bureau des droits de l'homme									
Effectif approuvé 2009/10	–	1	7	24	10	**42**	31	20	**93**
Effectif proposé 2010/11	–	1	7	27	10	**45**	31	25	**101**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**3**	**–**	**3**	**–**	**5**	**8**
Postes de temporaire approuvés[b] 2009/10	–	–	–	3	–	**3**	7	7	**17**
Postes de temporaire proposés[b] 2010/11	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**(3)**	**–**	**(3)**	**(7)**	**(7)**	**(17)**
Total partiel, Bureau des droits de l'homme									
Effectif approuvé 2009/10	–	1	7	27	10	**45**	38	27	**110**
Effectif proposé 2010/11	–	1	7	27	10	**45**	31	25	**101**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(7)**	**(2)**	**(9)**
Bureau des affaires civiles									
Effectif approuvé 2009/10	–	1	4	14	2	**21**	32	4	**57**
Effectif proposé 2010/11	–	1	5	17	3	**26**	34	10	**70**
Variation nette	**–**	**–**	**1**	**3**	**1**	**5**	**2**	**6**	**13**
Section de la protection de l'enfance									
Effectif approuvé 2009/10	–	–	3	14	1	**18**	12	5	**35**

Catégorie									**Total**
	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	
Personnel civil	*SGA/SSG*	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**			**Total**
Effectif proposé 2010/11	–	–	3	14	1	**18**	12	5	**35**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Groupe violence sexuelle									
Effectif approuvé 2009/10	–	–	2	1	1	**4**	–	2	**6**
Effectif proposé 2010/11	–	–	2	1	1	**4**	–	2	**6**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total, personnel civil									
Effectif approuvé 2009/10	–	5	53	103	41	**202**	252	70	**524**
Effectif proposé 2010/11	–	5	44	104	39	**192**	311	56	**559**
Variation nette	**–**	**–**	**(9)**	**1**	**(2)**	**(10)**	**59**	**(14)**	**35**
Postes de temporaire approuvés[b] 2009/10	–	1	3	39	4	**47**	49	80	**176**
Postes de temporaire proposés[b] 2010/11	–	1	9	18	3	**31**	20	27	**78**
Variation nette	**–**	**–**	**6**	**(21)**	**(1)**	**(16)**	**(29)**	**(53)**	**(98)**

[a] Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.
[b] Postes financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Bureau de l'information

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 60 postes

78. Il est proposé de créer 60 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national (7 postes d'administrateur et 53 postes d'agent des services généraux) pour le personnel de Radio Okapi travaillant actuellement dans le cadre d'un contrat de la Fondation Hirondelle : 7 fonctionnaires de l'information (administrateurs recrutés sur le plan national), 8 techniciens de radiodiffusion (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 8 chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 6 assistants administratifs (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 23 journalistes (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 8 producteurs-présentateurs de programmes (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Ces 60 postes seraient déployés comme suit : 46 à Kinshasa, 5 à Goma, 4 à Dungu, 2 à Bukavu et 1 à Bunia, Matadi et Mbuji-Mayi.

79. Radio Okapi, qui fait partie intégrante de la Mission, est le réseau radiophonique le plus étendu en République démocratique du Congo. Depuis sa création en 2002, Radio Okapi est géré en partenariat par la Mission et la Fondation Hirondelle, une organisation non gouvernementale suisse qui recueille en moyenne 5 millions de dollars par an des donateurs pour soutenir la station. Les contributions volontaires de la Fondation couvrent le coût d'une partie du matériel et des services, tels que la diffusion de Radio Okapi en ondes courtes et par satellite, la tenue à jour du site Web de Radio Okapi et les traitements de quelque 90 agents recrutés sur le

plan national engagés directement par la Fondation. Les contributions de donateurs versées à la Fondation pour Radio Okapi sont tombées à 4 millions de dollars environ pour l'exercice 2010/11 et continueront probablement de diminuer dans les années à venir. Ce déficit de financement a provoqué l'annulation inattendue de 20 contrats financés par la Fondation en juin 2009. Compte tenu de la nécessité de continuer de diffuser des informations crédibles dans l'ensemble du pays, de l'incertitude sur la quantité de fonds que verseront les donateurs et de la nécessité de généraliser le régime de contrats à deux niveaux à Radio Okapi, il est proposé de créer 60 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national et de convertir le personnel ayant un contrat financé par la Fondation en personnel de la MONUC.

Section de la problématique hommes-femmes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes

80. Il est proposé de créer deux postes de spécialiste de la problématique hommes-femmes (administrateur recruté sur le plan national), un à Bunia et l'autre à Kisangani.

81. Dans ses résolutions 1325 (2000), 1820 (2008) et 1888 (2009), le Conseil de sécurité a prié les missions de maintien de la paix de promouvoir la pleine participation des femmes à tous les processus politiques et de consolidation de la paix, notamment la prévention de l'impunité et la lutte contre celle-ci. La MONUC a également été chargée de contribuer à la promotion et à la protection des droits de l'homme, en accordant une attention particulière aux femmes, aux enfants et aux groupes vulnérables. L'intensification des opérations militaires contre les groupes armés étrangers et la démobilisation de ceux-ci ont beaucoup affecté les combattantes, les femmes liées aux combattants et les personnes à leur charge rendant nécessaire un renforcement du suivi et de la protection. De plus, l'afflux récent de rapatriés dans l'est de la République démocratique du Congo a attisé les tensions foncières et ethniques, provoquant notamment des problèmes de réintégration sociale et de cohabitation pacifique qui touchent les femmes et les enfants en particulier. Il est essentiel d'intégrer systématiquement la problématique hommes-femmes dans toutes les analyses des politiques et des conditions de sécurité et dans toutes les opérations menées dans des domaines tels que le désarmement, la démobilisation, la réintégration, la réinstallation et le rapatriement ainsi que la réforme du secteur de la sécurité.

82. Avec ces deux postes supplémentaires, la Section de la problématique hommes-femmes pourrait étendre ses opérations dans deux provinces de plus et couvrir ainsi cinq provinces (Kinshasa, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri et Province orientale). Les titulaires des postes de spécialiste de la problématique hommes-femmes coordonneraient et appuieraient l'action des réseaux locaux de femmes, de plusieurs sections de la Mission et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies visant à intégrer la problématique hommes-femmes dans leurs politiques et programmes, aideraient les équipes mixtes de protection des civils à veiller à ce que la problématique hommes-femmes soit prise en compte dans l'évaluation des besoins des civils en matière de protection, participeraient à la sensibilisation visant à mettre fin à l'impunité, assureraient la formation des membres des équipes mixtes de protection en matière d'égalité des sexes et aideraient les partenaires de la société civile et les autorités locales à mieux connaître les droits des femmes. Ils veilleraient aussi à ce que les besoins des

femmes liées aux combattants et des personnes à leur charge soient pris en considération à toutes les phases du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration des groupes armés, contribueraient à l'élaboration de plans de prévention, d'alerte et d'intervention rapide et à la coordination des mécanismes de protection mis en place par les communautés locales, en liaison avec les réseaux de femmes et les autorités locales, et appuieraient les initiatives de consolidation de la paix et de médiation menées par les femmes en vue de la cohabitation pacifique des communautés locales et de la participation des femmes à la prise de décisions et à tous les processus de la reconstruction sociale.

Division de l'assistance électorale

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 18 postes et diminution nette de 13 postes de temporaire

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 5 postes et augmentation de 22 postes de temporaire

Volontaires des Nations Unies : diminution de 25 postes et de 46 postes de temporaire

83. D'après le dernier calendrier indicatif publié par la Commission électorale indépendante, l'inscription des électeurs devrait s'achever en décembre 2010, les élections locales se tiendront au premier semestre de 2011 et les élections générales en septembre 2011. La MONUC continuera d'aider à finaliser la liste électorale et probablement à préparer les élections locales et générales en collaboration avec le PNUD. Elle continuera aussi de s'employer à renforcer les capacités de la Commission électorale indépendante qui deviendra ultérieurement la Commission électorale nationale indépendante.

84. Les effectifs de la Division pour l'exercice 2010/11 seront réduits par rapport à ceux approuvés pour 2009/10, passant d'un total de 207 postes (48 postes et 159 postes de temporaire) à 78 postes de temporaire (1 D-1, 1 P-5, 8 P-4, 18 P-3, 3 agents du Service mobile, 20 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 27 Volontaires des Nations Unies). Le titulaire du poste de chef de la Division de l'assistance électorale (D-1), basé à Kinshasa, serait chargé de fournir l'assistance générale nécessaire à la mise à jour de la liste électorale et à la préparation des élections locales et générales. En outre, il fournirait des directives sur le transfert de l'assistance électorale au PNUD, développerait la stratégie de renforcement des capacités du nouvel organe électoral et assurerait le suivi de tous les aspects opérationnels de l'appui électoral, la supervision des relations avec l'extérieur et les donateurs et la coordination de l'appui électoral. Le titulaire du poste d'administrateur hors classe chargé de la communication et du renforcement des capacités (P-5), basé à Kinshasa, serait responsable du suivi des besoins d'assistance et des progrès réalisés pendant la période de transition de la nouvelle autorité électorale, la Commission électorale nationale indépendante, et veillerait à ce que le processus électoral et les lois et règlements électoraux tiennent compte de la problématique hommes-femmes. Les titulaires des huit postes de conseillers électoraux (P-4), basés à Kinshasa, aideraient le Chef de la Section électorale dans tous les domaines de la planification stratégique (problématique hommes-femmes, opérations, coordination sur le terrain, procédures, administration, éducation civique, logistique et technologies de l'information). Les titulaires des 18 postes d'observateur électoral (P-3), dont 12 seraient basés à Kinshasa, 1 à Bukavu, 1 à

Kalemie, 1 à Kindu, 1 à Kananga, 1 à Matadi et 1 à Kisangani, assureraient l'application et le suivi du plan électoral opérationnel. Deux assistants administratifs (agents du Service mobile) et un assistant au soutien logistique (agent du Service mobile) basés à Kinshasa fourniraient un appui administratif et logistique au siège de la Division à Kinshasa et aux 9 sections et sous-sections électorales. Six commis-chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national) seraient basés à Kinshasa et 14 autres dans 10 bureaux s'occupant des élections sur le terrain. Deux observateurs électoraux (Volontaires des Nations Unies) basés à Kinshasa et 25 autres basés dans sept bureaux s'occupant des élections fourniraient une assistance technique pour la mise en œuvre du plan électoral opérationnel.

Bureau des droits de l'homme

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 3 postes et diminution de 3 postes de temporaire

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 7 postes de temporaire

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 5 postes et diminution de 7 postes de temporaire

85. Dans sa résolution 1906 (2009), le Conseil de sécurité a décidé que la protection des civils était la première priorité de la Mission. En 2009, la MONUC a créé un nouvel outil, les équipes mixtes de protection des civils, composées de fonctionnaires des domaines suivants : affaires politiques, affaires civiles, désarmement, démobilisation et réintégration, désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement, droits de l'homme et protection de l'enfance, afin d'accroître son impact sur la protection des civils. En outre, des équipes d'investigation mixtes composées de spécialistes des droits de l'homme et de procureurs militaires ont également été créées pour aider le système judiciaire de la République démocratique du Congo à réagir aux violations des droits de l'homme. Entre février et décembre 2009, les équipes mixtes de protection des civils ont effectué 65 missions et elles devraient en effectuer 144 durant l'exercice 2010/11. Les équipes mixtes d'investigation ont effectué en moyenne deux missions par mois entre juillet et décembre 2009 et elles devraient en effectuer cinq par mois durant l'exercice 2010/11.

86. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer trois postes de spécialiste des droits de l'homme (adjoint de 1re classe) et cinq postes de spécialiste des droits de l'homme (Volontaires des Nations Unies) dans l'est de la République démocratique du Congo. Les titulaires de ces postes suivraient la situation des droits de l'homme dans la région où ils seraient affectés, effectueraient des recherches, recueilleraient des informations sur les questions relatives aux droits de l'homme et les analyseraient, participeraient aux équipes mixtes de protection des civils et aux équipes mixtes d'investigation, participeraient à des enquêtes spéciales sur les violations des droits de l'homme, établiraient des rapports, des éléments de discussion et des notes de synthèse, favoriseraient une meilleure compréhension des questions relatives aux droits de l'homme et veilleraient à ce que les diverses sections de la mission, les autorités locales et provinciales, les fonds, programmes et organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et la société civile aient de fréquentes interactions et agissent en coordination.

87. Il est également proposé de supprimer 17 postes de temporaire (3 P-2, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 7 Volontaires des Nations Unies) liés à l'appui à l'organisation des élections locales.

Bureau des affaires civiles

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 5 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 6 postes

88. Le Bureau des affaires civiles est chargé d'élaborer des stratégies conjointes et des plans d'action intégrés pour améliorer la protection des civils et atténuer les conséquences humanitaires des opérations militaires. Il aide les composantes militaire et civile de la Mission, y compris la Police des Nations Unies, à interagir davantage entre elles et avec les partenaires extérieurs, en favorisant : a) des réunions régulières entre civils et militaires; b) la participation des civils à la planification militaire; c) des propositions de déploiement militaire; d) la prise en compte des priorités humanitaires dans la planification militaire; et e) la mise en œuvre sur le terrain de plans et d'activités de protection concrets dans le cadre de missions régulières des équipes mixtes de protection. Durant l'exercice 2010/11, le Bureau des affaires civiles prévoit d'appuyer 144 missions des équipes mixtes de protection, d'aider au transport de plus de 11 000 membres d'organisations humanitaires et d'aide au développement, du Gouvernement et de la société civile et des marchandises les accompagnant, et de contribuer au traitement de 30 demandes de vols spéciaux. Pour répondre aux besoins des missions des équipes mixtes de protection, il est proposé de transférer le poste d'observateur électoral (P-4) de la Division de l'assistance électorale, en lui donnant le titre fonctionnel de spécialiste des affaires civiles, et de créer trois postes de spécialiste des affaires civiles (P-3) et six postes de spécialiste des affaires civiles (adjoint de 1re classe) (Volontaire des Nations Unies).

89. Les titulaires des 10 postes de spécialiste des affaires civiles (1 P-4, 3 P-3 et 6 Volontaires des Nations Unies) des équipes mixtes de protection recenseraient les principaux acteurs civils et militaires, analyseraient la situation politique, sociale et économique, ainsi que les besoins de protection et les risques, en accordant une attention particulière à la violence sexuelle et sexiste, prépareraient en liaison avec les dirigeants militaires, humanitaires et locaux des plans de protection d'urgence, élaboreraient des mesures de protection civiles et militaires adaptées à des contextes précis, assureraient un échange régulier d'informations sur les questions de protection entre la composante militaire de la MONUC, les autorités locales et les populations locales, plaideraient en faveur d'activités humanitaires supplémentaires et contrôleraient l'incidence des missions des équipes mixtes de protection.

90. Il est également proposé de transférer un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) du Bureau du Chef de la police et deux postes d'interprète (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Bureau administratif régional et de l'Antenne administrative locale à la Division de l'appui à la mission. Avec l'aide des deux interprètes, le titulaire du poste d'assistant administratif assurerait la gestion et la coordination rapides et efficaces de l'appui administratif et logistique fourni aux équipes mixtes de protection, coordonnerait toutes les demandes de

mission des équipes mixtes de protection, les dispositions relatives au transport et les demandes de vol, faciliterait le transport de missions spéciales sur le terrain, servirait de point de contact des équipes mixtes de protection pour les partenaires extérieurs, tiendrait à jour une base de données centralisée de toutes les activités liées aux équipes mixtes de protection et élaborerait des rapports annuels contenant des analyses statistiques, les constantes de l'appui fourni aux équipes mixtes de protection et des recommandations.

Composante 5 : appui

91. Au cours de l'exercice budgétaire, la composante appui continuera de fournir à la Mission, dans le cadre de l'application de son mandat, des services effectifs et efficients dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité, en exécutant les produits prévus et en apportant des améliorations aux services tout en continuant à rechercher des gains d'efficacité. Un appui sera fourni à l'effectif autorisé de 760 observateurs militaires, de 19 815 militaires, de 391 policiers des Nations Unies, de 1 050 membres des unités de police constituées et de 64 fonctionnaires fournis par des gouvernements, ainsi qu'à l'effectif civil proposé de 1 234 fonctionnaires recrutés sur le plan international, de 2 960 agents recrutés sur le plan national et de 609 Volontaires des Nations Unies. Les services d'appui prévus pour 2010/11 seront axés sur la fluidité du déplacement par la route des militaires et des unités de police constituées, du matériel appartenant aux contingents et du matériel des Nations Unies, l'amélioration de la fiabilité des données et de leur capacité de stockage par la virtualisation des centres de données; l'amélioration du débit des données avec l'installation de services d'application de réseau étendu; l'amélioration de la gestion des biens durables; la réalisation d'études initiales sur l'environnement en vue de l'exécution de divers projets verts et plus propres; le respect des normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges et les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile; et la mise en œuvre des programmes de déontologie et de discipline et de sensibilisation au VIH/sida. La Mission continuera par ailleurs à fournir des services efficaces d'administration du personnel, de formation, de gestion financière, de santé, d'entretien et de construction de locaux à usage de bureaux et de logements, d'approvisionnement et de réapprovisionnement. Au cours de l'exercice 2010/11, la composante appui apportera un soutien logistique aux missions des équipes mixtes de protection, s'emploiera à aider les FARDC dans le cadre d'opérations conjointes et de stages de formation et renforcera les activités d'information et de sensibilisation du public.

92. La Mission a convenu de participer à un projet pilote visant à améliorer la présentation des cadres de budgétisation axée sur les résultats pour la composante appui. Aussi, le cadre ci-après ne reflète-t-il que les indicateurs de succès et produits pertinents liés aux améliorations de services. Les produits d'appui types et les produits atypiques spécialisés propres à la Mission figurent à l'annexe II du présent rapport. Dans le cadre du projet pilote, les produits standard au titre de l'appui sont présentés de manière plus détaillée que dans le rapport sur le budget pour l'exercice 2009/10, où ils l'étaient de manière plus globale.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
5.1 Appui efficace et rationnel à la Mission dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité	5.1.1 Augmentation de 14 % du nombre de passagers et de 21 % de la quantité de marchandises transportée par voie routière plutôt qu'aérienne dans la partie Est de la République démocratique du Congo (2008/09 : 19 712 passagers et 12 039 tonnes de marchandises; 2009/10 : 22 000 passagers et 14 000 tonnes de marchandises; 2010/11 : 25 000 passagers et 17 000 tonnes de marchandises)
	5.1.2 Réduction de 9 % du nombre d'accidents graves de la route occasionnant des frais de réparation d'un montant au moins égal à 500 dollars (2008/09 : 47; 2009/10 : 44; 2010/11 : 40)
	5.1.3 Réduction des écarts entre la vérification matérielle et la comptabilisation des biens durables pour des biens non localisés en quantité (2008/09 : 1,27 %; 2009/10 : 0,05 %; 2010/11 : 0,01 %) et la réduction des écarts concernant l'emplacement des biens (2008/09 : 1,28 %; 2009/10 : 0,5 %; 2010/11 : 0,1 %)
	5.1.4 Réduction de 40 % du nombre d'affaires d'exploitation et d'agression sexuelle (2008/09 : 53; 2009/10 : 40; 2010/11 : 24)
	5.1.5 Achèvement d'études initiales sur l'environnement dans 64 sites

Produits

- Relève des contingents par des compagnies d'autocar commerciaux et acheminement par la route du matériel appartenant aux contingents, du matériel des Nations Unies, du carburant et des matériaux de génie entre Entebbe, Bujumbura et Kigali vers l'Est de la République démocratique du Congo et l'intérieur du pays
- Application d'un programme plus rigoureux de conduite à l'intention des chauffeurs, alliée à l'organisation de campagnes de sensibilisation des conducteurs et de sécurité routière, à un contrôle sévère des rapports de suivi des véhicules, à une évaluation des rapports de sécurité sur les accidents ou incidents de la circulation, à une imposition stricte de sanctions, notamment à des mesures de suspension ou de retrait du permis de conduire pour violation des règles et règlements de la MONUC régissant l'usage des véhicules
- Application d'un système de ratios et d'une stratégie de distribution des marchandises selon la méthode du premier entré, premier sorti pour réduire les stocks excédentaires, élaboration de plans d'acquisition reposant sur les taux de consommation effectifs et sur les stocks en possession, et amélioration de la gestion des actifs excédentaires
- Mise en place d'un processus de routine pour déceler les lacunes et suivre les opérations de rapprochement sur une base mensuelle
- Application dans tous les sites de la Mission de la politique et des directives établies sur l'environnement par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions à l'intention de toutes les missions des Nations Unies sur le terrain
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline pour l'ensemble du personnel, comprenant une formation, un effort de prévention, un dispositif de contrôle et des recommandations concernant les mesures disciplinaires à prendre en cas de faute

Facteurs externes

Les déplacements du personnel et le déploiement des ressources opérationnelles ne sont pas interrompus; les fournisseurs et les entrepreneurs livrent les biens, exécutent les services et assurent le ravitaillement selon les marchés conclus.

Tableau 6
Ressources humaines : composante 5, appui

Catégorie	**Total**
I. Militaires	
Effectif approuvé 2009/10	**1 932**
Effectif proposé 2010/11	**1 932**
Variation nette	**–**

	Personnel recruté sur le plan international								
II. Personnel civil	*SGA/SSG*	*D-1/D-2*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Équipe Déontologie et discipline									
Effectif approuvé 2009/10	–	1	2	3	1	**7**	2	–	**9**
Effectif proposé 2010/11	–	1	2	3	1	**7**	2	–	**9**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Poste de temporaire approuvé[b] 2009/10	**–**	**–**	3	3	1	**7**	5	–	**12**
Poste de temporaire proposé[b] 2010/11	–	**–**	3	3	1	**7**	5	–	**12**
Variation nette	–	–	–	–	–	**–**	–	–	–
Total partiel, Équipe Déontologie et discipline									
Effectif approuvé 2009/10	–	1	5	6	2	**14**	7	–	**21**
Effectif proposé 2010/11	–	1	5	6	2	**14**	7	–	**21**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Section de la sécurité et de la sûreté									
Effectif approuvé 2009/10	–	–	4	13	91	**108**	381	5	**494**
Effectif proposé 2010/11	–	–	4	13	91	**108**	381	5	**494**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Division de l'appui aux missions									
Bureau du Directeur[c]									
Effectif approuvé 2009/10	–	1	5	9	9	**24**	11	1	**36**
Effectif proposé 2010/11	–	1	5	10	9	**25**	12	1	**38**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**1**	**1**	**–**	**2**

II. Personnel civil	*Personnel recruté sur le plan international*						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA/SSG	*D-1/D-2*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**			
Bureau du Directeur adjoint[d]									
Effectif approuvé 2009/10	–	1	11	15	55	**82**	558	18	**658**
Effectif proposé 2010/11	–	1	11	15	55	**82**	558	18	**658**
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Services administratifs									
Effectif approuvé 2009/10	–	1	16	38	87	**142**	168	65	**375**
Effectif proposé 2010/11	–	1	16	40	88	**145**	171	65	**381**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**2**	**1**	**3**	**3**	**–**	**6**
Service d'appui intégré									
Effectif approuvé 2009/10	–	1	28	83	353	**465**	1 411	415	**2 291**
Effectif proposé 2010/11	–	1	30	80	359	**470**	1 426	414	**2 310**
Variation nette	**–**	**–**	**2**	**(3)**	**6**	**5**	**15**	**(1)**	**19**
Total partiel, Personnel civil									
Effectif approuvé 2009/10	–	5	66	161	596	**828**	2 531	504	**3 863**
Effectif proposé 2010/11	–	5	68	161	603	**837**	2 550	503	**3 890**
Variation nette	**–**	**–**	**2**	**–**	**7**	**9**	**19**	**(1)**	**27**
Poste de temporaire approuvé[b] 2009/10	–	–	3	3	1	**7**	5	–	**12**
Poste de temporaire proposé[b] 2010/11	–	–	3	3	1	**7**	5	–	**12**
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	**–**
Total partiel									
Effectif approuvé 2009/10	–	5	69	164	597	**835**	2 536	504	**3 875**
Effectif proposé 2010/11	–	5	71	164	604	**844**	2 555	503	**3 902**
Variation nette	**–**	**–**	**2**	**–**	**7**	**9**	**19**	**(1)**	**27**
Total (1 – 2)									
Effectif approuvé 2009/10									**5 807**
Effectif proposé 2010/11									**5 834**
Variation nette									**27**

[a] Administrateurs et les agents des services généraux.
[b] Imputables sur le crédit prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), au titre des dépenses du personnel civil.
[c] Y compris la Section du budget et du contrôle des coûts, le Groupe de la sécurité aérienne et le Groupe de la coordination administrative.
[d] Y compris les bureaux administratifs de secteur et les bureaux administratifs locaux, le Groupe de la Commission d'enquête, le Groupe de la gestion des marchés, le Groupe de contrôle du matériel et de la gestion des stocks et les comités locaux d'examen des réclamations et de contrôle du matériel.

Division de l'appui à la mission

Bureau du Directeur

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

93. Il est proposé de créer un poste de spécialiste adjoint de la sécurité aérienne (P-2) au sein du Groupe de la sécurité aérienne du Bureau de la région Est à Goma et un poste d'assistant administratif (agent de la catégorie des services généraux recruté sur le plan national) au Bureau de la sécurité aérienne de la MONUC à Entebbe.

94. Le Groupe de la sécurité aérienne a la responsabilité globale de conseiller l'administration de la Mission sur toutes les questions de sécurité aérienne. La Mission dispose d'une flotte de 80 appareils opérant au niveau de 42 aérodromes et de 80 hélistations, ce qui nécessite une constante surveillance. Compte tenu de la recrudescence des activités de sécurité aérienne liées à la gestion des risques aériens et aux enquêtes sur les incidents et les dangers, ainsi que de la nécessité de fournir sans cesse des conseils spécialisés aux administrateurs de la Région, il est proposé d'étoffer le Groupe en le dotant d'un poste supplémentaire de spécialiste adjoint de la sécurité aérienne (P-2).

95. Le titulaire du poste de spécialiste adjoint de la sécurité aérienne qu'il est proposé de créer sera basé dans le bureau de la région Est à Bukavu. Il aidera à enquêter sur les incidents et les risques constatés dans les rapports de la Mission, procédera régulièrement à l'évaluation de la sécurité dans les aéroports, tiendra des réunions d'information à l'intention des équipages, procédera aux inspections préliminaires des appareils et à l'évaluation des fournisseurs et assurera les relèves d'équipages conformément à la politique et à la réglementation du Département de l'appui aux missions en matière de sécurité.

96. Le Bureau d'Entebbe compte à l'heure actuelle deux spécialistes de la sécurité aérienne (1 P-3 et 1 agent recruté sur le plan national). Un plan de vols régionaux reliant la plate-forme logistique d'Entebbe à six missions/bureaux (MONUC, MINUS, Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad, MINUAD, BINUB, Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM) a été établi au début du mois de janvier 2010, entraînant des activités et des responsabilités accrues. Le Bureau à Entebbe assure l'exécution des tâches de sécurité aérienne à l'appui des activités de la MONUC à l'aéroport d'Entebbe et dans la région de l'Ituri. Il aide également à assurer la sécurité des activités aériennes menées à Entebbe par les autres missions déployées dans la région. Étant donné que le Groupe basé à Kinshasa et à Goma n'a plus actuellement les moyens (avec ses 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national) d'assurer le soutien administratif nécessaire et, compte tenu des responsabilités accrues confiées au Bureau d'Entebbe, il est proposé de créer un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Bureau du Directeur adjoint

Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette

Personnel recruté sur le plan national : aucune variation nette

97. Il est proposé de reclasser le poste de Chef de la Section de la gestion des contrats de la section de P-4 à P-5. La Section est chargée d'établir, de passer et de gérer des marchés pour la fourniture de carburant et de rations ainsi que des contrats en matière d'économat, de restauration, de communications, d'informatique, de services aéroportuaires, d'affrètement aérien, de services de sécurité et de services médicaux. Compte tenu de l'élargissement de la Mission, la valeur des contrats gérés par la Section est passée de 108 millions de dollars en 2008/09 à 150 millions de dollars en 2009/10. Le Chef de la Section supervise actuellement le Groupe de la gestion des contrats à Entebbe. Par ailleurs, étant donné que la MONUC doit, dans le cadre de son mandat, relocaliser la composante appui dans la région de l'Est, il est prévu d'établir un nouveau groupe de la gestion des contrats à Goma au cours de l'exercice 2010/11.

98. Le titulaire du poste demandé sera chargé de définir les obligations contractuelles, d'aider les centres de coûts à définir le travail à effectuer, d'administrer les contrats et de veiller à leur respect, d'aider les centres de coûts à élaborer un plan de surveillance de l'assurance qualité, de suivre le comportement professionnel et d'assurer le règlement des différends et la clôture des contrats. Les nouveaux contrats de livraison de carburant et de rations qui doivent être exécutés au cours de l'exercice 2010/11 devraient être des contrats clefs en main, nécessitant un surcroît de supervision et de gestion pour garantir le respect de clauses plus complexes.

99. Il est également proposé de confier à la Section de la gestion des contrats le soin d'administrer les contrats d'appui à la prestation de services à toute la Mission au cours de l'exercice 2010/11, pour remplacer la pratique actuelle consistant à faire recruter par telle ou telle section et tel ou tel bureau, des travailleurs occasionnels. La Section décidera également des mémorandums d'accord avec des organismes, fonds et programmes des Nations Unies ainsi qu'avec d'autres entités. Il est proposé de reclasser le poste de chef de section de P-4 à P-5, compte tenu du surcroît de responsabilités et de la complexité des fonctions.

100. Il est proposé de réaffecter deux postes d'administrateur assistant de camp (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Groupe de la gestion des installations et des camps pour assumer les fonctions d'assistant au contrôle du matériel et des stocks (agent des services généraux recruté sur le plan national) au sein du Groupe de contrôle du matériel et des stocks.

101. Le volume de travail et la quantité de biens à la plate-forme logistique d'Entebbe ont augmenté en raison de l'élargissement de la plate-forme logistique à mesure que la Mission axe ses efforts sur l'est de la République démocratique du Congo et sur la création d'un bureau d'enregistrement et de contrôle à Entebbe pour l'ensemble du personnel civil déployé à l'est. Le titulaire du poste d'assistant au contrôle du matériel et des stocks sera basé à Entebbe et appuiera le contrôle du matériel, la liquidation des biens et les activités d'enregistrement pour l'est de la République démocratique du Congo.

102. Le titulaire du second poste d'assistant au contrôle du matériel et des stocks sera basé à Goma où il aidera à procéder à la vérification physique des biens, ainsi que dans les bases d'opération environnantes, notamment à assurer la gestion des stocks. Il aidera également à suivre le mouvement des avoirs dans la zone de la Mission grâce à des activités d'enregistrement et de contrôle et prêtera son concours dans le cadre de la relève des contingents, des travaux des comités de contrôle du matériel concernant les biens de l'ONU et de la liquidation des avoirs de la Mission.

103. Il est proposé de redéployer au sein des bureaux administratifs régionaux et des antennes administratives locales deux postes d'interprète (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Bureau des affaires civiles, comme indiqué au paragraphe 90 du présent rapport.

Services administratifs

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 3 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes

104. Il est proposé de créer à la Section des services médicaux un poste de spécialiste de l'hygiène et de la sécurité du travail (P-3) basé à Goma. Les spécialistes de l'hygiène et de la sécurité du travail s'appuient sur des compétences et des connaissances spécialisées pour maintenir et garantir des normes de santé et de bien-être individuelles et assurer une meilleure qualité de vie. La protection de l'hygiène du milieu revient à créer, à améliorer, à suivre, à appliquer et à faire respecter des normes de santé publique concernant la santé et la sécurité sur le lieu de travail, les conditions de logement, l'hygiène alimentaire, la lutte contre la pollution aérienne et sonore, la contamination des terres, les déchets industriels, les maladies transmissibles et la santé animale. Compte tenu du nombre croissant des agents de la Mission redéployés à l'est du pays, où la sensibilisation du public et l'application des règles d'hygiène du milieu et de l'hygiène publique sont limitées, il y a lieu de créer pour la région orientale un poste de spécialiste de l'hygiène et de la sécurité du travail afin d'assurer la santé et le bien-être du personnel de la Mission grâce à des mesures préventives.

105. Sous la supervision du Chef des services médicaux, le titulaire du poste recevra du Siège des consignes de santé et de sécurité, visitera tous les principaux secteurs et lieux d'affectation de la Mission et évaluera la situation générale concernant la santé et la sécurité au niveau de la Mission, établira des directives de la MONUC et offrira des conseils quotidiens sur ces questions, procédera à des inspections régulières et enquêtera sur des plaintes faisant état de dangers que présentent certains lieux de travail et quartiers militaires, afin de déterminer les domaines qui laissent à désirer et de dégager les recommandations qui s'imposent. Il s'assurera également que les locaux dans lesquels les aliments et l'eau de boisson destinés au personnel de la Mission sont produits, traités, stockés et vendus répondent aux normes établies et recueillera au besoin des échantillons d'aliments et d'eau impropres à la consommation pour les faire tester. Il enquêtera pour déterminer les causes de l'apparition de certaines maladies, instituera des mesures de contrôle, évaluera les effets des procédés internes de lutte contre les parasites ou ceux mis en place par l'entrepreneur et créera un cadre d'échange d'informations sur les questions d'hygiène et de sécurité du travail pour mieux sensibiliser le personnel de la Mission et assurer son bien-être.

106. Il est proposé de créer un poste d'assistant chargé de l'évacuation médicale (agent du Service mobile basé à Kinshasa). Compte tenu du volume de travail accru enregistré dans la région orientale du fait des évacuations médicales et des évacuations de blessés, un officier d'état-major a dû être transféré de la région occidentale à la région orientale. Pour remplacer cet officier d'état-major, le titulaire du poste d'assistant chargé des évacuations médicales assurera la mise en œuvre quotidienne du plan d'évacuation aéromédicale de la Mission pour la région occidentale, fournira des conseils techniques sur ces évacuations, coordonnera des aspects non médicaux qui y sont liés, fera systématiquement remonter l'information et les renseignements sur les malades évacués, tiendra à jour la base de données des prestataires de service d'évacuation dans la zone de la Mission, coordonnera la formation au titre du maintien et du renforcement des capacités d'évacuation aéromédicale de la Mission et travaillera en étroite collaboration avec d'autres parties concernées telles que la Section du contrôle des mouvements, la Section des transports aériens et les hôpitaux vers lesquels les malades sont acheminés.

107. En raison de la multiplication des activités d'appui à la plate-forme logistique d'Entebbe et de la rénovation du laboratoire, il est proposé de créer un poste d'aide-laborantin (agent des services généraux recruté sur le plan national), basé à Entebbe. Le laboratoire de la Mission à Entebbe compte actuellement un laborantin (Volontaire des Nations Unies) et assure des services d'analyses de laboratoire pour le personnel de la Mission. Le titulaire du poste d'aide-laborantin fournira des services d'analyse de laboratoire de base (hématologie, immunosérologie, biochimie, analyse régulière d'urine et de selles, microbiologie et parasitologie); prélèvera, à la demande des médecins, des échantillons sur les patients qui ont été orientés vers lui; consignera les résultats des analyses dans un rapport, établira des rapports de laboratoire hebdomadaires, mensuels et annuels; recensera le matériel, les réactifs et autres produits consommables; et veillera à ce que le matériel de laboratoire reste propre, réponde aux normes et soit stocké correctement.

108. En raison du volume de travail accru du dispensaire de niveau I des Nations Unies à Beni, qui sert de point de transit aux mouvements de marchandises et aux relèves de contingents et de matériel par la route et de la nécessité de disposer d'un service d'ambulance 24 heures sur 24, sept jours sur sept, pour répondre aux situations d'urgence, il est proposé de créer un poste de chauffeur ambulancier (agent des services généraux recruté sur le plan national) basé à Beni. Sous la supervision du Chef des services médicaux sur le terrain (Volontaire des Nations Unies) du dispensaire de niveau I, le titulaire du poste veillera à l'entretien quotidien et régulier de l'ambulance affectée au dispensaire, à la sécurité et à la disponibilité du matériel à son bord, signalera toute panne ou tout défaut de matériel constatés, aidera à soulever et à placer les malades dans telle ou telle position, le cas échéant, aidera le médecin de garde à les stabiliser et à les évacuer vers des hôpitaux où ils pourront bénéficier de meilleurs soins et s'assurera que toutes les courses médicales sont effectuées à temps.

109. Du fait de la nature technique de ses activités et des programmes qui s'y rattachent, il est proposé de placer le Groupe du VIH/sida sous l'autorité du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaires). Les activités du Groupe s'étendent à plusieurs composantes techniques s'occupant notamment de la protection des civils dans le cadre de programmes de sensibilisation et de la formation des FARDC et de la PNC, en sus des programmes de formation et de diffusion d'information sur le

VIH/sida à tout le personnel de la Mission (militaire, policier et civil). Les effectifs du Groupe continueront à être attribués à la composante appui.

110. Il est également proposé de créer un poste d'administrateur de programme (P-3) chargé de consultation volontaire et de dépistage confidentiel qui sera basé à Kinshasa. Le Programme de consultation volontaire et de dépistage confidentiel a été lancé au niveau de la Mission en décembre 2007 sans que personne n'ait été désigné pour le superviser. Avec l'aide du Conseiller pour les politiques de lutte contre le VIH/sida du Siège, le Groupe a formé à ce jour 20 conseillers bénévoles qui avaient été choisis au sein du Groupe du VIH/sida, de la Section des services médicaux et des composantes militaire et de police de la Mission. Le titulaire du poste d'administrateur du programme de consultation volontaire et de dépistage confidentiel centralisera le programme et recueillera et analysera des données sur la consultation volontaire et le dépistage confidentiel, coordonnera et gérera les activités s'y rapportant avec la Section des services médicaux et les dispensaires militaires et ceux de l'ONU, assurera le suivi et l'évaluation desdites activités, y compris les visites sur le terrain, l'achat et la distribution de fournitures et prodiguera des conseils en même temps qu'il présentera des rapports aux hauts responsables de la Mission et au Siège. Il supervisera également l'ensemble du personnel médical des contingents et des conseillers civils de la zone de la Mission qui mènent des activités de consultation volontaire et de dépistage confidentiel, instaurera des cadres de concertation en vue d'établir des pratiques de référence, assurera l'appui à la formation et présentera des exposés sur les consultations volontaires et les dépistages confidentiels au personnel civil, ainsi qu'au personnel militaire et au personnel de police de la Mission en collaboration avec la Section des services médicaux.

111. En outre, il est proposé de créer un poste d'assistant chargé des relations avec la population locale (agent des services généraux recruté sur le plan national). Le Groupe du VIH/sida aide les partenaires nationaux et les organisations non gouvernementales locales à mieux pouvoir fournir des conseils techniques à la population locale. Il dispose à l'heure actuelle d'un spécialiste des relations avec la population locale (agent recruté sur le plan national) et a besoin d'un assistant qui soit imprégné de la culture et des normes locales et sache s'exprimer dans les langues locales pour bien communiquer avec les partenaires locaux, la population locale et les personnes vivant avec le VIH/sida.

Services d'appui intégrés

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 5 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 15 postes

Volontaire des Nations Unies : diminution de 1 poste

112. Comme il est expliqué en détail ci-dessous, il est proposé de créer cinq postes d'agent du Service mobile (4 à la Section de la gestion du matériel appartenant aux contingents et des biens et 1 à la Section des transports) et de reclasser trois postes P-3 (2 à la classe P-4 et 1 à la catégorie d'agent du Service mobile). Il est également proposé de créer 17 postes d'agent recruté sur le plan national (pour 3 administrateurs et 14 agents des services généraux), et de réaffecter deux postes

d'agent des services généraux recrutés sur plan national au Groupe de contrôle du matériel et des stocks au sein du Bureau du Directeur adjoint de la Division de l'appui à la mission. Enfin, il est proposé de supprimer un poste de Volontaire des Nations Unies à la Section des transports.

113. Au Bureau du Chef des services d'appui intégrés, il est proposé de transformer le poste de fonctionnaire du soutien logistique (P-3) en poste d'agent du Service mobile, dont le titulaire apportera au chef un soutien opérationnel et logistique qui influera sur l'ensemble des fonctions et des ressources des services d'appui intégrés. Il a été déterminé qu'un titulaire possédant une expérience à des niveaux de responsabilité de plus en plus élevés et l'expérience du terrain répondrait mieux aux besoins du Bureau.

114. À la Section du génie, il est proposé de reclasser un poste d'officier du génie de P-3 à P-4, compte tenu du redéploiement de contingents et des activités opérationnelles accrues qui en découlent dans la partie est du pays. La Section compte actuellement deux postes P-4, dont celui de chef adjoint du génie basé au quartier général de la Mission et celui d'officier du génie spécialiste des aéroports et des travaux routiers, qui est basé dans l'est du pays et supervise de vastes projets de réfection des aéroports et des routes.

115. Le titulaire du poste d'officier du génie de la région orientale (P-4) qu'il est proposé de créer sera basé à Goma et relèvera à la fois du Chef du génie (P-5) et de l'Administrateur régional du Bureau administratif régional et de l'antenne administrative locale basée à Goma. Il assurera la planification des projets, la gestion et l'exécution des travaux de génie liés à la construction de bâtiments et à l'aménagement de structures et supervisera la distribution d'eau, l'assainissement, le fonctionnement des systèmes de canalisation et de distribution électrique dans plus de 112 camps militaires et de police dans la région est. Il fournira des conseils techniques et déterminera les modalités d'exécution du travail et gérera le fonctionnement de cinq compagnies de génie militaire; administrera neuf bureaux locaux et supervisera plus de 220 agents engagés au titre de projets; et appuiera trois hôpitaux de niveau II appartenant à des contingents et un hôpital de niveau III appartenant à des contingents; gérera cinq usines d'embouteillage appartenant à l'ONU, 10 stations de purification de l'eau appartenant à l'ONU et 20 stations de purification de l'eau appartenant à des contingents. Le titulaire conseillera également l'Administrateur régional et le Chef du Bureau sur la manière dont les réseaux routiers pourraient être améliorés pour mieux acheminer des militaires par la route et faire moins dépendre la Mission des transports aériens. Le reclassement du poste de P-3 à P-4 est proposé en raison de l'élargissement des responsabilités qui s'attachent à cette fonction.

116. En outre, il est proposé de créer deux postes de spécialiste de l'hygiène du milieu (administrateur recruté sur le plan national), l'un basé à Kinshasa et l'autre à Goma, compte tenu de la place plus large accordée à la protection de l'environnement. Sous la supervision directe du Chef du génie, les titulaires des postes introduiront et appliqueront au sein de la Mission la politique et les directives du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions en matière d'environnement et coordonneront les activités des bureaux régionaux au titre de l'élaboration et de l'appui des politiques et programmes de la MONUC. Ils prêteront leur concours aux travaux de préévaluation et d'analyse et à la formulation de recommandations concernant les méthodes de suivi des

programmes environnementaux ainsi qu'à leur approbation définitive, procéderont à des évaluations du milieu en dressant l'état des lieux, mettront en œuvre des procédures de suivi et d'évaluation, et élaboreront des plans d'action dans le domaine de l'environnement et établiront des documents directifs et des instructions. Enfin, ils établiront des rapports de synthèse sur les mesures prises en matière d'environnement et remédieront aux problèmes qui se posent par des activités de formation et de sensibilisation.

117. Il est proposé de réaffecter deux postes actuels de commis responsable des camps (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Groupe de la gestion des installations et des camps au Groupe de contrôle du matériel et des stocks comme indiqué plus haut au paragraphe 100.

118. À la Section de la gestion du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU, il est proposé de créer un poste d'assistant (chef d'équipe chargé de la gestion du matériel appartenant aux contingents), un poste d'assistant chargé de la gestion du matériel appartenant aux contingents (gestionnaire de la base de données) et deux postes d'assistant chargé de la gestion du matériel appartenant aux contingents (agents du Service mobile). Le Groupe de la gestion du matériel appartenant aux contingents est constitué actuellement de quatre équipes, dotées chacune d'un chef (Service mobile), d'un administrateur de la base de données (agent du Service mobile), de trois inspecteurs chargés de la gestion du matériel appartenant aux contingents (Volontaire des Nations Unies) et d'un inspecteur militaire chargé de la gestion du matériel appartenant aux contingents. Les équipes établissent les rapports d'inspection à l'arrivée, les rapports de vérification trimestriels et les rapports d'inspection concernant les opérations de rapatriement du matériel conformément au manuel relatif au matériel appartenant aux contingents, procèdent à des inspections périodiques et à des contrôles ponctuels du fonctionnement du matériel majeur et des services de soutien logistique autonome fournis à plus de 17 000 militaires et membres du personnel de police appartenant à 69 contingents déployés sur l'ensemble du territoire. Chaque équipe peut inspecter jusqu'à 4 000 militaires et leur équipement. Étant donné que le personnel militaire et les effectifs de police ont augmenté de 3 085 éléments et que le matériel appartenant aux contingents, qui a besoin d'être inspecté pour le calcul des remboursements aux pays qui fournissent du personnel militaire et des effectifs de police a augmenté en conséquence, il est proposé de créer une équipe supplémentaire de la gestion du matériel appartenant aux contingents pour procéder aux inspections. Les membres de la nouvelle équipe dont la constitution est proposée devront procéder aux inspections de vérification liées à pas moins de 70 mémorandums d'accord sur toute l'année pour 10 contingents, y compris plus de 994 articles de matériel majeur et l'ensemble des 16 catégories de soutien logistique autonome.

119. Il est proposé de créer un poste de gestionnaire de matériel (administrateur recruté sur le plan national) et un poste de gestionnaire assistant de matériel (agent des services généraux recruté sur le plan national) pour le bureau de la cession du matériel de la région orientale à Goma, qu'il est prévu de créer pendant l'exercice 2010/11 aux fins de la cession des articles passés par profits et pertes, des biens durables endommagés ou détruits et des déchets dangereux susceptibles de présenter un risque pour l'environnement et afin d'atténuer la pollution ou la contamination. Le Bureau sera responsable de la gestion et du fonctionnement des trois bureaux de cession du matériel (Bunia, Goma et Bukavu) et des six points de rassemblement du

matériel cédé (Dungu, Beni, Kalemie, Kamina, Lubumbashi et Uvira) et rendra compte au Groupe de la cession du matériel au siège de la Mission. Le nombre de points de rassemblement de la région orientale est passé de zéro en juillet 2008 à neuf en 2009/10. La quantité de matériel et de ferraille traités et cédés dans la région est passée de zéro en 2007/08 à 750 articles et à 52 tonnes de ferraille en 2008/09.

120. Les trois bureaux de cession du matériel actuels opèrent, gèrent et entretiennent les dépôts de ferraille et veillent sur le travail des entrepreneurs chargés de l'enlèvement du matériel de rebut, conformément aux dispositions des contrats en vigueur. Les bureaux clients et les équipes du Comité de contrôle restent en étroit contact par souci d'efficacité et pour que les articles passés par pertes et profits soient réceptionnés et cédés selon les recommandations des comités locaux de contrôle du matériel et du Comité du siège.

121. Le nouveau bureau de cession du matériel dont la création est proposée pour la région orientale, en sus de gérer les trois bureaux de cession du matériel qui y sont basés et les six points de rassemblement du matériel à céder, sera chargé d'évaluer les besoins de plus en plus nombreux au niveau de la région et assurera, avec la Section des achats et les responsables des opérations sur le terrain, la coordination des activités destinées à faciliter les ventes commerciales du matériel passé par pertes et profits et de déchets dans tous les dépôts où ils sont rassemblés. Le bureau coordonnera les opérations de mise en décharge dans la région orientale; s'assurera que tout le matériel passé par pertes et profits sera liquidé dans un délai de six mois suivant l'approbation, enregistrera toutes les transactions dans Galileo en l'espace de 72 heures; décidera de ce qu'il faut faire des déchets produits dans la région; et s'assurera qu'ils sont tous éliminés conformément aux normes locales et nationales.

122. Il est proposé de reclasser de P-3 à P-4 le poste de Chef adjoint des services de transport de la Section des transports et de le transférer à l'Est de la République démocratique du Congo, compte tenu du redéploiement du personnel militaire dans cette région et du surcroît d'activités opérationnelles qui en découle. Conformément au mandat de la Mission qui consiste à assurer la protection de la population civile, le titulaire du poste de chef adjoint du Bureau des transports appuiera les activités liées à la réforme du secteur de la sécurité, et menées par les équipes conjointes d'enquête et de protection, en établissant un plan régional de distribution des véhicules automobiles et de véhicules auxiliaires, en prévoyant les besoins de financement, en établissant un programme de sécurité routière pour les véhicules roulant dans des conditions difficiles et en organisant des stages à l'intention de chauffeurs de véhicules tout-terrain. Le titulaire dressera également le plan d'acquisition de véhicules de la Mission; supervisera l'achat, la distribution et l'utilisation de pièces détachées, de pneus, de carburant et de lubrifiants; contrôlera l'utilisation du parc automobile, suivra et appliquera la politique de sécurité routière de la Mission et du Siège et assurera l'intérim en l'absence du Chef.

123. Il est également proposé de créer un poste de fonctionnaire des transports (Service mobile), un poste de chauffeur de poids lourds (agent des services généraux recruté sur le plan national), et deux postes de mécanicien (agent des services généraux recruté sur le plan national) et de supprimer un poste de fonctionnaire des transports (Volontaire des Nations Unies) au Bureau des transports à Beni, qui est actuellement supervisé par un fonctionnaire des transports (Volontaire des Nations Unies). Compte tenu des activités opérationnelles accrues de la Mission dans l'est du pays et du fait que les Volontaires des Nations Unies ne peuvent pas être habilités

à gérer des actifs et des ressources financières, il y a lieu de remplacer le poste de Volontaire des Nations Unies par un poste d'agent du Service mobile pour remplir les fonctions de ce fonctionnaire des transports.

124. Le Bureau des transports à Beni dispose actuellement d'un parc automobile de 65 véhicules d'une valeur de 2,4 millions de dollars et de pièces détachées d'une valeur de 129 000 dollars. Du fait que l'acheminement des marchandises et la relève du personnel militaire et du matériel appartenant aux contingents doivent se faire de plus en plus souvent par la route depuis Entebbe jusqu'à divers endroits du pays en passant par Beni, le parc automobile de ce site devrait en principe passer à 87 véhicules au cours de l'exercice 2010/11. Le titulaire du poste de fonctionnaire des transports fournira des services d'appui technique et de dépannage des véhicules à tout le personnel militaire et à tous les convois de marchandise passant par Beni; vérifiera les données relevant du système CarLog pour s'assurer que tous les véhicules se conforment aux instructions administratives en matière de limitation de vitesse, d'itinéraire et de sécurité; appliquera les directives de la Mission concernant le contrôle de la consommation de carburant et de lubrifiants et de la sécurité des véhicules; et mènera des campagnes de prudence au volant et organisera des stages de formation à la conduite de véhicules tout terrain.

125. Afin d'aider le fonctionnaire des transports (Service mobile) à gérer un parc automobile plus important et un volume de trafic accru, à procéder à l'entretien et aux réparations plus fréquents des véhicules et à participer aux travaux de l'équipe de dépannage de poids lourds spécialisée, il est proposé de créer trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (1 chauffeur de véhicule poids lourds et 2 mécaniciens).

126. En outre, il est proposé de créer quatre postes de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) et deux postes de mécanicien (agent des services généraux recruté sur le plan national) à Entebbe pour faire face au nombre accru de membres du personnel de la Mission et d'autres fonctionnaires des Nations Unies qui passeront par la plate-forme logistique d'Entebbe par suite de la création en octobre 2009 du bureau d'enregistrement et de contrôle et de la création prévue d'un centre de formation régional dans le cadre de la stratégie d'appui du Département de l'appui aux missions.

127. Il est également proposé de créer deux postes de chauffeur de poids lourds (agent des services généraux recruté sur le plan national) et deux postes de mécanicien (agent des services généraux recruté sur le plan national) à Dungu. En raison de la concentration de problèmes de sécurité, les opérations militaires ont été renforcées à Dungu, dans la Province orientale, en 2008. La formation des FARDC entreprise dans la région a eu pour conséquence d'accroître les ressources nécessaires à l'acheminement des rations et autres fournitures. Le nombre des membres du personnel civil a en outre augmenté en raison du déploiement des équipes conjointes de protection et d'enquête dans la région. Les quatre nouveaux postes demandés doivent être créés pour assurer le soutien opérationnel minimum nécessaire.

II. Ressources nécessaires

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; exercice budgétaire allant du l[er] juillet 2010 au 30 juin 2011.)

Catégorie de dépenses	*Dépenses (2008/09) (1)*	*Montant alloué (2009/10) (2)*	*Dépenses prévues (2010/11) (3)*	*Variation*	
				Montant (4) = (3) – (2)	*Pourcentage (5) = (4)/(2)*
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	47 497,5	47 846,7	47 742,3	(104,4)	(0,2)
Contingents	398 152,8	455 972,0	484 836,8	28 864,8	6,3
Police des Nations Unies	21 023,0	20 243,5	20 795,0	551,5	2,7
Unités de police constituées	17 575,9	26 527,2	27 043,2	516,0	1,9
Total partiel	**484 249,2**	**550 589,4**	**580 417,3**	**29 827,9**	**5,4**
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	157 467,3	167 258,6	182 997,9	15 739,3	9,4
Personnel recruté sur le plan national	50 650,7	63 181,4	65 504,0	2 322,6	3,7
Volontaires des Nations Unies	27 526,0	26 285,0	25 656,3	(628,7)	(2,4)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	4 785,1	7 162,2	6 629,9	(532,3)	(7,4)
Total partiel	**240 429,1**	**263 887,2**	**280 788,1**	**16 900,9**	**6,4**
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par des gouvernements	–	841,0	2 929,6	2 088,6	248,3
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	615,7	434,2	217,2	(217,0)	(50,0)
Voyages	9 944,6	9 980,8	10 371,0	390,2	3,9
Installations et infrastructures	99 913,4	125 151,7	136 719,5	11 567,8	9,2
Transports terrestres	28 779,4	36 498,6	43 131,5	6 632,9	18,2
Transports aériens	217 054,5	255 035,8	273 223,1	18 187,3	7,1
Transports maritimes ou fluviaux	1 194,5	1 445,2	1 967,5	522,3	36,1
Communications	32 555,3	42 899,1	41 644,3	(1 254,8)	(2,9)
Informatique	8 919,8	12 658,7	15 235,9	2 577,2	20,4
Services médicaux	17 014,7	17 564,8	16 942,3	(622,5)	(3,5)
Matériel spécial	4 685,5	7 051,9	8 848,1	1 796,2	25,5
Fournitures, services et matériel divers	17 186,5	21 546,2	26 159,0	4 612,8	21,4
Projets à effet rapide	799,6	1 000,0	1 500,0	500,0	50,0
Total partiel	**438 663,5**	**532 108,0**	**578 889,0**	**46 781,0**	**8,8**
Montant brut	**1 163 341,8**	**1 346 584,6**	**1 440 094,4**	**93 509,8**	**6,9**
Recettes provenant des contributions du personnel	23 982,9	26 236,3	30 916,7	4 680,4	17,8
Montant net	**1 139 358,9**	**1 320 348,3**	**1 409 177,7**	**88 829,4**	**6,7**

Catégorie de dépenses	*Dépenses (2008/09) (1)*	*Montant alloué (2009/10) (2)*	*Dépenses prévues (2010/11) (3)*	*Variation*	
				Montant (4) = (3) – (2)	*Pourcentage (5) = (4)/(2)*
Contributions volontaires en nature (budgétisées)[a]	4 244,9	4 953,9	4 000,0	(953,9)	(19,3)
Total	**1 167 586,7**	**1 351 538,5**	**1 444 094,4**	**92 555,9**	**6,8**

[a] Contribution de la Fondation Hirondelle à l'appui des services de radiodiffusion de la MONUC.

B. Contributions non budgétisées

128. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant prévu*
Accord sur le statut des forces[a]	2 948,6
Total	**2 948,6**

[a] Correspond à la valeur estimative de la location des installations des antennes locales, des installations d'hébergement des contingents, des bases de soutien logistique et des aérodromes et des terminaux à Kinshasa, Bukavu, Goma, Kalémie, Kindu, Kisangani, Mbandaka (dans la province d'Ituri), Kananga, Lubumbashi, Kamina et Mbuji Mayi, et à Entebbe et Kasese (Ouganda).

C. Gains d'efficacité

129. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2010/11 tiennent compte des gains d'efficacité que les mesures décrites ci-après permettraient de dégager :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant*	*Initiative*
Transports aériens	6 167,1	Reconfiguration de la flotte d'aéronefs à voilure fixe pour optimiser l'utilisation des appareils (1 B-737 et 1 B1900 remplacés par 2 AN-24)
	6 444,9	Cession d'un L-100 en raison du recours accru aux transports routiers et fluviaux
Total	**12 612,0**	

D. Taux de vacance de postes

130. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2010/11 tiennent compte des taux de vacance de postes suivants :

Catégorie	*Taux effectif 2008/09*	*Taux budgétisé 2009/10*	*Taux prévu 2010/11*
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	7	6	7
Contingents	16	9	3
Police des Nations Unies	17	23	17
Unités de police constituées	29	–	–
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	22	20	18
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	36	30	20
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	15	5	10
Volontaires des Nations Unies	29	7	10
Postes de temporaire[a]			
Personnel recruté sur le plan international	71	10	20
Personnel recruté sur le plan national	85	5	12
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	5

[a] Imputables sur le crédit prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

131. Les ressources nécessaires pour l'exercice 2010/11 ont été calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome. Elles s'élèvent au total à 180 236 400 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	*Montant prévu*
Matériel majeur	
Contingents	82 422,8
Unités de police constituées	5 089,8
Total partiel	**87 512,6**

Catégorie de dépenses	*Montant prévu*
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	49 152,8
Communications	19 887,3
Services médicaux	14 835,6
Matériel spécial	8 848,1
Total partiel	**92 723,8**
Total	**180 236,4**

Facteurs approuvés pour la Mission	*Pourcentage*	*Date d'entrée en vigueur*	*Date du dernier examen*
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	1,8	1er janvier 2004	1er janvier 2004
Usage opérationnel intensif	1,3	1er janvier 2004	1er janvier 2004
Acte d'hostilité ou abandon forcé	3,1	1er janvier 2004	1er janvier 2004
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	0,5-3,5		

F. Formation

132. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2010/11 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	*Montant prévu*
Consultants	
Formateurs	217,2
Voyages	
Voyages au titre de la formation	883,8
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	607,3
Total	**1 708,3**

133. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2010/11, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(En nombre de participants)

	Personnel recruté sur le plan international			*Personnel recruté sur le plan national*			*Militaires et personnel de police*		
	Nombre effectif 2008/09	*Nombre prévu 2009/10*	*Nombre proposé 2010/11*	*Nombre effectif 2008/09*	*Nombre prévu 2009/10*	*Nombre proposé 2010/11*	*Nombre effectif 2008/09*	*Nombre prévu 2009/10*	*Nombre proposé 2010/11*
Formation interne	1 096	1 324	1 963	1 990	1 681	2 039	–	64	–
Formation externe[a]	117	102	139	11	–	1	6	–	2
Total	**1 213**	**1 426**	**2 102**	**2 001**	**1 681**	**2 040**	**6**	**64**	**2**

[a] Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

134. Les activités de formation prévues en interne pour l'exercice 2010/11 consisteront à poursuivre les programmes de formation de la Mission (formation professionnelle, formation technique et développement des capacités), c'est-à-dire à assurer une formation continue dans différents sites en vue de développer les connaissances de base, les connaissances techniques et les compétences du personnel recruté sur les plans national et international. Une formation aux langues officielles de l'ONU, en plus des langues locales, continuera d'être assurée pour aider les membres du personnel à renforcer leurs connaissances linguistiques et promouvoir la communication et la compréhension. La MONUC s'attachera également à assurer une formation active dans sa zone d'opérations afin d'accroître, pour un coût raisonnable, le nombre de fonctionnaires compétents dans les domaines des droits de l'homme, des affaires civiles et de l'état de droit qui puissent mettre en œuvre ses priorités. Le personnel de la Mission participera aux activités de formation organisées à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs dans les domaines suivants : ingénierie, achats, transports aériens, contrôle des mouvements, sécurité, sécurité aérienne, état de droit, VIH/sida et soins médicaux. La formation des diverses catégories de personnel permettra d'améliorer les services, de développer les compétences techniques et professionnelles du personnel et de mieux appuyer les différentes composantes de la Mission.

G. Désarmement, démobilisation et réintégration

135. Les dépenses prévues au titre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration pour l'exercice 2010/11 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant prévu*
Installations et infrastructures	
Location de locaux	33,0
Services collectifs de distribution	34,8
Services d'aménagement et de rénovation	5,0

Catégorie	*Montant prévu*
Papeterie et fournitures de bureau	9,7
Fournitures d'entretien	1,7
Fournitures sanitaires et articles de nettoyage	6,5
Transports terrestres	
Location de véhicules	48,0
Carburants et lubrifiants	3,8
Communications	
Services d'information	3,0
Informatique	
Services informatiques	9,8
Licences, redevances et location de logiciels	12,7
Santé	
Services médicaux	6,0
Fournitures médicales	12,0
Fournitures, services et matériel divers	
Impression et reproduction	24,5
Rations diverses	56,0
Autres services	180,0
Total	**446,5**

136. Les montants prévus tiennent compte des dépenses opérationnelles afférentes à la démobilisation et de 4 000 ex-combattants étrangers, qui se trouvent dans l'est de la République démocratique du Congo et à leur rapatriement, avec les personnes à leur charge, dans leur pays d'origine. Ils permettront de financer : la location pour de courtes durées des terrains nécessaires pour l'établissement de zones de regroupement de base et des zones de regroupement temporaires mobiles qui accueilleront les ex-combattants et les personnes à leur charge, la location de bureaux pour le personnel civil de la Mission chargé d'administrer les programmes et les services collectifs de distribution connexes; la location de camions pour le transport vers leur pays d'origine des ex-combattants qui se trouvent encore à Goma; la distribution d'eau et de produits alimentaires à raison de sept jours de consommation par personne; l'assistance, les fournitures et les services médicaux nécessaires aux ex-combattants, en particulier pour les femmes, les personnes à charge et les enfants; la production de brochures et de dépliants dans les langues nationales sur le désarmement, la démobilisation et le rapatriement; et l'engagement pour de courtes durées d'interprètes locaux pour sensibiliser le public aux questions de désarmement, de démobilisation et de rapatriement. Les produits correspondant aux activités de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinsertion et de réinstallation sont énumérés dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats concernant la composante 2 (Sécurité du territoire de la République démocratique du Congo).

H. Services de détection des mines et de déminage

137. Les prévisions de dépenses concernant les services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2010/11 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant prévu*
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	5 187,5

138. Au cours de l'exercice 2010/11, la MONUC conservera la même capacité de lutte antimines que celle dont elle disposait pour l'exercice 2009/10. Les montants prévus correspondent au coût contractuel des services que le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets rendra au Gouvernement de la République démocratique du Congo pour l'aider à accroître ses capacités de déminage. À cet effet, le Bureau établira le levé des sites de déploiement, des voies d'approvisionnement et des aérodromes pour y détecter les mines et les engins non explosés, et procédera au déminage; assurera la cohérence des activités de lutte antimines dans le pays en organisant des réunions de coordination mensuelles avec les autorités nationales, les organisations non gouvernementales nationales et internationales, les entreprises, et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies qui œuvrent en faveur de l'application de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel; mènera des campagnes d'information sur les dangers des mines par le biais d'émissions diffusées sur des stations de radio locales et sur radio Okapi et de lettres d'information; conseillera le Gouvernement de la République démocratique du Congo aux fins de la constitution d'une structure nationale de lutte antimines et de l'adoption d'une législation nationale antimines; et assurera la formation d'une équipe nationale de direction de la lutte antimines.

I. Projets à effet rapide

139. Les montants prévus au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2010/11, par rapport à ceux des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Exercice	*Montant*	*Nombre de projets*
1er juillet 2008 au 30 juin 2009 (montant effectif)	799,6	52 achevés, 34 en cours
1er juillet 2009 au 30 juin 2010 (montant approuvé)	1 000,0	122
1er juillet 2010 au 30 juin 2011 (montant proposé)	1 500,0	76

140. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2010/11 reposent sur une évaluation des besoins réalisée d'août à septembre 2009. Les tendances suivantes en sont ressorties concernant les régions orientale et occidentale de la République démocratique du Congo : a) nécessité de promouvoir et de renforcer l'état de droit et

les droits de l'homme en modernisant les prisons et les tribunaux, et de renforcer les capacités opérationnelles des forces de police nationales, du personnel judiciaire et des défenseurs des droits de l'homme; et b) nécessité de moderniser et d'améliorer les services sociaux de base (santé, éducation, approvisionnement en eau potable, assainissement et accès aux zones reculées ou rurales). Dans l'est du pays, il faut mettre en place des projets favorisant la consolidation de la paix et le renforcement des organisations de la société civile, alors que dans l'ouest, il faut mettre en place des projets en faveur du développement des collectivités, de la protection des groupes vulnérables, dont les victimes de violences sexuelles et sexistes, et de la création et du développement d'organes de presse pour faciliter l'accès à l'information.

141. Contrairement aux exercices précédents, on s'efforcera pendant l'exercice 2010/11 de mettre en œuvre dans chaque province un nombre inférieur de projets auxquels seront allouées des enveloppes plus importantes. Ces projets auront ainsi un impact et un retentissement plus importants que les projets menés à plus petite échelle, et permettront également d'améliorer le taux d'exécution des projets. La MONUC avait arrêté un plafond de 15 000 dollars par projet, d'où un plus grand nombre de projets à exécuter par an. Le budget moyen par projet passera à 20 000 dollars pour l'exercice 2010/11.

142. Les projets à effet rapide restent un outil stratégique efficace et important de la MONUC. Ils donnent aux responsables la possibilité de répondre aux besoins immédiats de la population, avant que la communauté internationale n'intervienne, en particulier dans les régions abritant un grand nombre d'ex-combattants, de personnes déplacées et de réfugiés, et permettent aux sections techniques de formuler des projets de démarrage avec les organismes locaux compétents ou d'examiner des propositions répondant au mandat et aux priorités de la Mission. Le personnel de maintien de la paix de la MONUC aura ainsi les moyens de dialoguer avec les communautés locales et de gagner leur confiance dans ses zones d'opérations. Les projets menés, notamment ceux de remise en état des infrastructures, ont largement contribué à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire vers les régions rurales et reculées et à encourager les personnes déplacées à rentrer chez elles. La MONUC manifeste sa présence dans les régions rurales et reculées grâce aux projets à effet rapide et pourvoit à la sécurité non seulement des habitants mais aussi des organismes d'aide humanitaire et de développement, qui peuvent mener leurs activités sur le terrain et contribuer à protéger la population. Enfin, les projets aident les organisations non gouvernementales locales et les autorités locales compétentes à se doter des capacités opérationnelles nécessaires pour les fonds de donateurs et mettre en œuvre des projets.

III. Analyse des variations[1]

143. La terminologie employée dans le présent chapitre pour l'analyse des variations est définie à l'annexe I.B et est identique à celle qui a été utilisée dans les rapports précédents.

	Variation	
Observateurs militaires	(104,4)	(0,2 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

144. Le montant des crédits demandés a diminué en raison de l'application d'un rabattement de 7 % pour délais et déploiement, calculé sur la base du déploiement effectif, alors qu'un taux de 6 % avait été utilisé pour l'exercice 2009/10. Cette diminution est en partie annulée par la hausse des dépenses prévues pour les voyages au titre de la relève des contingents, du fait que le coût moyen d'un aller simple en avion est passé de 2 270 dollars en 2009/10 à 2 630 dollars en 2010/11.

	Variation	
Contingents	28 864,8	6,3 %

• **Mandat : modification de la portée du mandat**

145. Cette hausse est essentiellement due au déploiement intégral de l'effectif supplémentaire de 2 785 hommes autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1843 (2008), et au fait que la durée de versement de l'indemnité de permission à laquelle les membres des contingents militaires ont droit a été portée de 7 à 15 jours par période de service de six mois, comme suite à la résolution 63/285 de l'Assemblée générale. Elle est en partie compensée par la baisse des crédits demandés au titre du fret et du déploiement du matériel appartenant aux contingents, sachant que tout le matériel destiné aux nouvelles unités devrait atteindre la zone de la Mission avant le 1er juillet 2010.

	Variation	
Police des Nations Unies	551,5	2,7 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

146. La hausse s'explique essentiellement par l'application d'un abattement de 17 % pour délais de déploiement, qui tient compte du déploiement effectif, contre un taux de 23 % pour l'exercice 2009/10. Elle est en partie compensée par la baisse des crédits demandés au titre des voyages occasionnés par la relève des contingents, du fait que l'on prévoit de prolonger le tour de service de 155 policiers en 2010/11, contre 55 policiers en 2009/10.

[1] Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins ± 5 % ou 100 000 dollars.

		Variation
Unités de police constituées	516,0	1,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

147. Cette variation est principalement imputable au fait que la durée de versement de l'indemnité de permission à laquelle les membres des unités de police constituées ont droit a été portée de 7 à 15 jours par période de service de six mois, comme suite à la résolution 63/285 de l'Assemblée générale; au fait que des crédits supplémentaires sont demandés au titre du remboursement, aux pays fournissant des effectifs de police, des sommes dues pour le matériel majeur en raison des modifications récemment apportées aux mémorandums d'accord (qui font qu'il est désormais tenu compte du matériel effectivement déployé sur le terrain); et à l'application d'un coefficient d'immobilisation du matériel de 2,5 % pour 2010/11 (5 % pour 2009/10), établi compte tenu de l'expérience récente de la Mission.

		Variation
Personnel recruté sur le plan international	15 739,3	9,4 %

• **Paramètres budgétaires : application du nouveau régime des engagements**

148. Cette variation s'explique essentiellement par l'augmentation des dépenses prévues au titre des traitements du personnel recruté sur le plan international, y compris l'indemnité de poste et les dépenses communes de personnel, comme suite à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale prévoyant l'application, à compter du 1er juillet 2009, d'un nouveau régime des engagements régi par un règlement unique, ainsi que par l'augmentation nette de 16 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international qui est proposée.

		Variation
Personnel recruté sur le plan national	2 322,6	3,7 %

• **Gestion : moyen et produits revus à la hausse**

149. Cette variation s'explique essentiellement par le fait qu'il est proposé une augmentation nette de 80 postes soumis à un recrutement sur le plan national, dont 23 administrateurs et 57 agents des services généraux, et par la modification de la base de calcul du traitement moyen, qui passera de la classe G-3 (échelon VII) en 2009/10 à la classe G-4 (échelon IV) en 2010/11 pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, et de la classe ANB (échelon II) en 2009/10 à la classe ANB (échelon III) en 2010/11 pour les administrateurs.

		Variation
Volontaires des Nations Unies	(628,7)	(2,4 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

150. La baisse des crédits demandés s'explique par le fait qu'il est proposé une diminution nette de 64 postes qui étaient majoritairement affectés à l'appui aux élections locales.

	Variation	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(532,3)	(7,4 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

151. La baisse des crédits demandés tient au fait qu'il est proposé une diminution nette de 61 postes qui étaient majoritairement affectés à l'appui aux élections locales et au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs.

	Variation	
Personnel fourni par des gouvernements	2 088,6	248,3 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

152. La variation s'explique principalement par le fait qu'il est proposé de porter le nombre de spécialistes des questions pénitentiaires de 14 en 2009/10 à 64 en 2010/11.

	Variation	
Consultants	(217,0)	(50,0 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

153. Cette diminution s'explique principalement par le fait qu'il n'est plus demandé de crédits pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs.

	Variation	
Voyages	390,2	3,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

154. L'augmentation des crédits demandés s'explique essentiellement par le nombre accru de voyages qui seront effectués à l'intérieur de la zone de la Mission, en raison du déploiement des équipes mixtes de protection et des équipes mixtes d'investigation, et à l'extérieur de la zone de la Mission, en raison des visites plus nombreuses dans les pays fournissant des contingents ou des effectifs de police afin de faciliter et de contrôler la relève de 3 085 éléments des effectifs supplémentaires du personnel militaire et des unités de police constituées.

	Variation	
Installations et infrastructures	11 567,8	9,2 %

• **Mandat : modification de la portée du mandat**

155. La hausse des crédits demandés est essentiellement due aux dépenses de fonctionnement et d'entretien liées au contrat clefs en main d'approvisionnement en

carburant et au fait qu'il est proposé de constituer une réserve stratégique de carburant pour les groupes électrogènes; à l'augmentation des sommes à rembourser aux pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police au titre du soutien logistique autonome, en raison du déploiement complet de 3 085 éléments des effectifs supplémentaires du personnel militaire et des unités de police constituées que le Conseil de sécurité a approuvé dans sa résolution 1843 (2008); et aux modifications récemment apportées aux mémorandums d'accord pour tenir compte des niveaux de soutien logistique autonome pour les effectifs précédemment autorisés du personnel militaire et des unités de police constituées, compte tenu de l'expérience récente de la Mission. Cette hausse est en partie compensée par la baisse des ressources demandées pour l'achat d'installations préfabriquées, du fait que les installations destinées aux 3 085 éléments des effectifs supplémentaires du personnel militaire et des unités de police constituées auront été achetées et les grands projets d'aménagement et de rénovation auront été achevés pendant l'exercice 2009/10.

	Variation	
Transports terrestres	6 632,9	18,2 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

156. L'augmentation des crédits demandés tient essentiellement aux dépenses de fonctionnement et d'entretien liées au contrat clefs en main d'approvisionnement en carburant et au fait qu'il est proposé de constituer une réserve stratégique de carburant pour les véhicules. Elle est en partie compensée par la diminution du coût moyen du litre de carburant diesel, qui a été ramené à 0,94 dollar pour 2009/10 à 0,87 dollar pour 2010/11.

	Variation	
Transports aériens	18 187,3	7,1 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

157. L'augmentation des crédits demandés tient essentiellement aux dépenses de fonctionnement et d'entretien liées au contrat clefs en main d'approvisionnement en carburant, au fait qu'il est proposé de constituer une réserve stratégique de carburant pour les aéronefs, et à la hausse du coût moyen du litre de carburant d'aviation, qui passe de 0,75 dollar en 2009/10 à 0,89 dollar en 2010/11. Elle est en partie compensée par la baisse des ressources prévues au titre des services, étant donné qu'il n'est plus demandé de véhicules aériens sans pilote.

	Variation	
Transports maritimes ou fluviaux	522,3	36,1 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

158. Cette variation s'explique principalement par la hausse des ressources nécessaires au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées au contrat clefs en main d'approvisionnement en carburant et au fait qu'il est proposé de constituer une réserve stratégique de carburant pour la flotte.

	Variation	
Communications	(1 254,8)	(2,9 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

159. Cette variation est essentiellement imputable à la baisse des ressources demandées pour l'achat de matériel de communication du fait que les divers équipements destinés aux bataillons redéployés à l'est devraient avoir été achetés au 1er juillet 2010. Cela étant, des dépenses plus importantes sont prévues pour rembourser aux pays fournissant des effectifs les sommes dues au titre du soutien logistique autonome, en raison du déploiement complet de 3 085 éléments des effectifs supplémentaires du personnel militaire et des unités de police constituées, que le Conseil de sécurité a approuvé dans sa résolution 1843 (2008), et des modifications récemment apportées aux mémorandums d'accord afin de tenir compte des niveaux de soutien logistique autonome pour les effectifs précédemment autorisés du personnel militaire et des unités de police constituées, compte tenu de l'expérience récente de la Mission.

	Variation	
Informatique	2 577,2	20,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

160. La hausse des ressources demandées tient essentiellement au fait qu'il est prévu d'acheter du matériel et des logiciels pour mettre en œuvre le projet de dématérialisation qui vise à renforcer la fiabilité, la capacité de stockage et l'accessibilité des données. Cette hausse s'explique également par les crédits nécessaires au titre des systèmes d'information géographique qui serviront à créer des cartes détaillées de la zone d'opérations élargie de la Mission dans le cadre du redéploiement de contingents dans l'est.

	Variation	
Santé	(622,5)	(3,5 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

161. Cette variation s'explique essentiellement par la réduction des crédits demandés au titre des services médicaux, compte tenu des dépenses récemment constatées.

	Variation	
Matériel spécial	1 796,2	25,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

162. Cette variation tient principalement au fait que des ressources supplémentaires sont nécessaires pour rembourser aux pays fournissant des contingents et des effectifs de police les sommes dues au titre du soutien logistique autonome en raison du déploiement complet de 3 085 éléments des effectifs supplémentaires du personnel militaire et des unités de police constituées, que le Conseil de sécurité a

approuvé dans sa résolution 1843 (2008), et aux modifications récemment apportées aux mémorandums d'accord afin de tenir compte des niveaux de soutien logistique autonome pour les effectifs précédemment autorisés du personnel militaire et des unités de police constituées, compte tenu de l'expérience récente de la Mission.

		Variation	
Fournitures, services et matériel divers		4 612,8	21,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

163. L'augmentation des ressources demandées s'explique essentiellement par la nécessité d'acheter des rations sèches pour subvenir aux besoins de 27 350 membres des FARDC pendant 365 jours (contre 25 575 membres pendant 240 jours et 16 000 membres pendant 125 jours en 2009/10) pendant les opérations menées conjointement avec la MONUC; par la hausse des frais facturés par les banques locales en raison de nouveaux contrats de services conclus avec une banque commerciale qui a pris effet en août 2009; et par les dépenses prévues au titre des uniformes, des autocollants et des drapeaux pour 22 016 éléments du personnel militaire et de police (contre 5 481 éléments du personnel militaire et de police en 2009/10).

		Variation	
Projets à effet rapide		500,0	50,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

164. Cette variation tient à la nécessité de gagner la confiance de la population pour qu'elle appuie le processus de consolidation de la paix mené dans l'est de la République démocratique du Congo, et de préparer la réduction des effectifs de la MONUC dans l'ouest du pays.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

165. **Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission portent sur les points suivants :**

a) Ouverture d'un crédit de 1 440 094 400 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011;

b) Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus à raison de 120 007 867 dollars par mois, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 61/276 et 63/291 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Bureau des services de contrôle interne

A. Assemblée générale

(Résolution 61/276)

Décision/demande	*Mesures prises*
Section II : établissement et présentation des budgets	
Faire figurer à l'avenir dans les projets de budget et les rapports sur l'exécution des budgets des éléments d'information sur les décisions de gestion les plus importantes concernant le budget de la Mission et son exécution, notamment celles relatives aux dépenses opérationnelles (par. 2)	Les décisions de gestion les plus importantes figurent à la section I.B du présent rapport.
Les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet seront indiqués dans les projets de budget (par. 4).	Le présent rapport contient des informations sur les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité.
Continuer à affiner les hypothèses budgétaires et les prévisions de dépenses et faire rapport à l'Assemblée générale sur la question à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session (par. 5)	Les prévisions de dépenses reposent sur des hypothèses budgétaires qui sont affinées de manière à refléter les taux de vacance de postes, les abattements pour déploiement différé et les ratios les plus réalistes.
Exercer un contrôle plus efficace sur les engagements du fait de l'augmentation notable des annulations d'engagements d'exercices antérieurs (par. 6)	La MONUC a exercé un contrôle plus efficace sur les engagements en procédant à un examen mensuel des engagements non réglés et elle liquide ceux qui ne sont plus nécessaires.
Section III : budgétisation axée sur les résultats	
Prendre pleinement en compte les aspects opérationnels, logistiques et financiers au stade de la préparation des opérations de maintien de la paix en établissant une corrélation entre la budgétisation axée sur les résultats et les plans d'exécution du mandat des opérations (par. 2)	La composante appui est représentée au sein de l'équipe de préparation de la Mission, qui contribue à la planification stratégique de cette dernière, conformément au processus de préparation des missions intégrées. Il est rendu compte des concepts d'opérations qui en résultent pour les composantes militaire et civile ainsi que pour l'appui administratif connexe dans les cadres de budgétisation axée sur les résultats figurant dans le présent rapport. Des liens étroits resteront maintenus avec les étapes de planification et de mise en œuvre stratégiques au cours de l'exercice 2010/11.

Décision/demande	*Mesures prises*
Section VII : dotation en effectifs, recrutement et taux de vacance de postes	
Recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national, s'il y a lieu, en tenant compte des besoins de la mission et de son mandat (par. 3)	Il est proposé dans le présent budget de créer 85 postes d'agent recruté sur le plan national, dont 13 postes d'administrateurs tandis que le nombre de postes de fonctionnaire recruté sur le plan international et de Volontaire des Nations Unies serait réduit de 75.
Veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (par. 4)	La Mission a mis en place des jurys d'entretien permanents pour les postes vacants essentiels, afin d'accélérer le recrutement. La Mission a également renforcé son groupe de recrutement international grâce aux 2 postes supplémentaires d'agent recruté sur le plan international approuvés pour 2009/10.
Examiner régulièrement la dotation en effectifs des missions, compte tenu en particulier de leur mandat et de leur concept d'opérations et tenir compte des résultats de cet examen dans ses projets de budget, notamment en justifiant dûment toute création de poste proposée (par. 5)	La Mission examine constamment sa dotation en effectifs, pour configurer les ressources humaines de façon à optimiser l'efficacité opérationnelle. L'accent ayant été mis récemment sur la stabilisation du pays et l'extension de l'autorité de l'État, notamment dans l'est de la République démocratique du Congo, les composantes militaire et techniques de la Mission ont été restructurées de manière à accroître les ressources humaines dans l'est. En réponse à la demande exprimée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1856 (2008), selon laquelle elle devrait concentrer désormais ses efforts sur l'est du pays, la Mission transfère ses ressources de l'ouest vers l'est, en commençant par le personnel militaire et de police qui sera suivi du personnel civil, tandis que certains éléments des services techniques (notamment le Bureau des droits de l'homme et le Bureau des affaires civiles) resteront dans l'ouest pour collaborer avec l'équipe de pays des Nations Unies aux efforts de consolidation de la paix.
Section IX : formation	
Proposer des activités de perfectionnement professionnel au personnel recruté sur le plan national et le faire participer à tous les programmes de formation pouvant l'intéresser (par. 2)	La MONUC s'emploie sans cesse à accroître les possibilités de perfectionnement pour le personnel recruté sur le plan national. Au cours de l'exercice 2008/2009, cette catégorie de personnel représentait 64 % des stagiaires en formation interne, comparé à 38 % au cours de l'exercice 2007/08. Pour les exercices 2009/10 et 2010/11, l'accent est mis sur le renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national.

Décision/demande	*Mesures prises*
Section XIII : transports aériens	
Améliorer la présentation des ressources nécessaires dans les projets de budget pour les opérations aériennes afin qu'elle corresponde mieux à la réalité des opérations, sachant que les besoins de certaines opérations de maintien de la paix en matière de transport aérien ont été surestimés (par. 3)	La présentation des ressources nécessaires aux opérations aériennes a été améliorée dans le présent rapport de sorte que ces ressources correspondent mieux aux besoins opérationnels effectifs. Par exemple, il est proposé de réorganiser la flotte aérienne afin de tenir compte de l'augmentation prévue en 2010/11 du transport de passagers et de fret par voie routière plutôt qu'aérienne dans l'est du pays. En outre, il n'est pas demandé de ressources pour les heures de vol relatives au transport de carburant car il est prévu de conclure un contrat clef en main pour l'approvisionnement en carburant de l'ensemble de la Mission. La principale raison de la sous-utilisation des crédits ouverts au titre des transports aériens en 2008/09 est que les moyens aériens devant appuyer les élections locales n'ont pas été déployés, ces élections n'ayant pas eu lieu comme prévu. La date des élections n'ayant pas été fixée au moment de l'établissement du projet de budget pour 2010/11, celui-ci ne prévoit pas d'appui aérien pour les élections.
Veiller à ce que les missions prennent en considération, lorsqu'elles examinent leurs besoins en matière de transports, des moyens qui soient efficients, d'un bon rapport coût-efficacité, adaptés aux besoins opérationnels et de nature à garantir la sécurité du personnel et à ce qu'elles tiennent pleinement compte du mandat, de la complexité, des particularités et des conditions opérationnelles qui leur sont propres (par. 4)	La Mission a mis en place un vaste réseau d'opérations aériennes pour appuyer son mandat et ses opérations militaires, étant donné que les opérations logistiques sont entravées par une infrastructure limitée, des routes pratiquement inexistantes, des réseaux de transport déficients et des voies d'eau mal équipées et mal entretenues, qui ne sont pas adaptées au transport de cargaisons non urgentes. Par conséquent, les opérations de transport par avion de cargaisons lourdes, moyennes et légères, ainsi que des contingents, des unités de police et des membres du personnel civil se poursuivront, de même que l'organisation de vols spéciaux supplémentaires tels que les évacuations de blessés ou de malades, le transport de dignitaires et les vols de liaison pour la Mission et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. En outre, son mandat relevant du Chapitre VII, la MONUC peut prendre, lors du déploiement de ses bataillons d'infanterie et dans la mesure de ses capacités, les mesures nécessaires pour protéger le personnel, les installations et le matériel, ainsi que les civils qui sont sous la menace imminente de violences

Décision/demande	*Mesures prises*
	physiques. En vertu de son mandat, la Mission doit veiller également à la sécurité et à la liberté de mouvement de son personnel. Par conséquent, la création d'unités de l'aviation militaire qui ont été intégrées dans les opérations civiles a constitué une mesure fondamentale.
Procéder à des contrôles de qualité et à des évaluations des services aériens afin de veiller au strict respect des normes établies (par. 6)	Le Groupe des normes et de l'assurance qualité du transport aérien a procédé à des audits internes d'assurance qualité dans les zones aériennes d'Entebbe, de Bunia, de Kinshasa et de Kisangani. Les résultats de ces audits ont été communiqués aux zones aériennes, conformément au Manuel des opérations aériennes du Siège de l'Organisation. Depuis, le Groupe a effectué des audits internes dans les zones aériennes de Mbandaka, Kalemie, Kananga et Goma, ainsi que dans les sites de Dungu et Lisala. Les résultats de ces audits ont été communiqués aux responsables des zones aériennes conformément au Manuel des opérations aériennes.
Section XVIII : projets à effet rapide	
L'exécution des projets à effet rapide doit nécessiter des frais généraux très faibles, voire nuls, afin que la plus grande partie possible des fonds disponibles profite directement à la population locale (par. 5).	Le personnel de la Mission existant appuie l'exécution des projets à effet rapide dans l'ensemble du pays. Il est proposé dans le présent rapport de créer 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Groupe des projets à effet rapide pour accroître le taux d'application de ces projets.
Le financement de projets à effet rapide pendant la troisième année d'une mission ou plus tard peut être demandé lorsque des activités de renforcement de la confiance s'imposent, auquel cas il devra être procédé à une évaluation des besoins (par. 6).	La demande de financement de projets à effet rapide pour l'exercice 2009/10 a été formulée sur la base d'une évaluation des besoins réalisée en septembre 2008. Un exercice similaire a été entrepris pour la demande de financement portant sur l'exercice 2010/11. Les besoins ont été définis au préalable dans le cadre d'un examen des résultats des exercices précédents et d'une évaluation des besoins effectuée au cours de missions d'observation et d'appui technique auprès des chefs de service et de section qui exécutent des projets à effet rapide. L'évaluation des besoins effectuée sur la base de cette analyse figure aux paragraphes 140 et 142 du présent rapport.
Il importe de se coordonner avec les partenaires humanitaires et les partenaires de développement afin d'éviter les chevauchements d'activités sur le terrain (par. 7).	Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le PNUD sont invités aux réunions du Comité d'examen des projets. La Mission y est représentée par un responsable du Bureau des affaires civiles et un administrateur chargé de la coordination civile et

Décision/demande	*Mesures prises*
	militaire qui assure la liaison avec les partenaires humanitaires et les partenaires du développement.
Les crédits ouverts aux missions pour les projets à effet rapide ne doivent pas servir à financer des activités humanitaires ou des activités de développement dont s'occupent déjà des organismes des Nations Unies ou d'autres organisations internationales (par. 8).	Les spécialistes des affaires civiles sont membres de comités regroupés et font office d'observateurs du fonds commun; ils veillent à ce qu'il n'y ait pas de chevauchement d'activités entre la Mission et les partenaires humanitaires ou les partenaires de développement.
Section XX : coordination régionale	
Élaborer et mettre en œuvre des plans de coordination régionale alignés sur les objectifs des missions, en gardant à l'esprit le mandat de chaque mission (par. 2)	L'instauration de conditions de sécurité stables en République démocratique du Congo a d'importantes incidences régionales. Dans ce contexte, la MONUC conservera des bureaux de liaison à Pretoria, Kigali et Kampala, pour appuyer son action politique dans la région. Le Représentant spécial du Secrétaire général continue d'encourager la tenue de réunions périodiques avec les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des environs, ainsi qu'avec les bureaux intégrés au Soudan, au Tchad, en République centrafricaine et au Burundi. Agissant de concert avec les autres signataires, la Mission facilitera et suivra la mise en œuvre des accords régionaux. Elle continuera de prendre des initiatives pour encourager l'utilisation de la plate-forme logistique d'Entebbe pour d'autres opérations des Nations Unies dans la région.
Section XXI : partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées	
Définir clairement, dans les projets de budget des missions de maintien de la paix intégrées complexes, le rôle des missions intégrées et leurs responsabilités vis-à-vis de leurs partenaires, ainsi que les stratégies utilisées pour améliorer la coordination et la collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies afin d'obtenir de meilleurs résultats au niveau des composantes concernées (par. 2)	Dans la perspective d'un retrait progressif et du transfert de ses tâches à une présence des Nations Unies faisant suite à l'opération de maintien de la paix, la MONUC a incorporé, par l'intermédiaire de son bureau intégré, ses plans et activités dans le cadre d'assistance au pays, ainsi que dans la stratégie globale commune des Nations Unies élaborée par la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies aux fins de la consolidation de la paix (cadre stratégique intégré), qui reprend les objectifs généraux communs de l'initiative Unité d'action des Nations Unies concernant la phase de consolidation de la paix pour la période 2009-2012. L'équipe de planification de la mission intégrée a été constituée en 2008/09, dans le cadre de la préparation des missions intégrées, afin d'intensifier la coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, la préparation et la gestion du plan d'exécution du mandat de la MONUC, et la mise en place et le suivi de l'application

Décision/demande	*Mesures prises*
	d'un système d'indicateurs dans la perspective du retrait progressif, de la transition et du transfert des tâches à une présence postérieure à la MONUC en République démocratique du Congo. L'équipe de planification collabore pleinement avec l'ensemble des composantes techniques de la Mission, ainsi qu'avec les composantes militaire et de police et travaille en étroite coordination avec les bureaux intégrés liés à l'équipe de pays des Nations Unies, pour préparer la phase de transition et de consolidation de la paix et la réorientation des activités de l'ouest vers l'est du pays.

(Résolution 63/291)

Décision/demande	*Mesures prises*
Prie le Secrétaire général de veiller à ce que les projets de budget des opérations de maintien de la paix soient conformes aux textes adoptés par les organes délibérants (par. 10)	Le budget de la Mission pour 2010/11, y compris ses cadres fonctionnels, s'appuie sur les textes adoptés par les organes délibérants et sont conformes à ceux-ci.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/63/746/Add.16)

Décision/demande	*Mesures prises*
Le Comité consultatif souligne qu'il est important d'appliquer intégralement et rapidement les recommandations du Comité des commissaires aux comptes (par. 3).	La Mission met tout en œuvre pour appliquer aussi rapidement que possible l'ensemble des recommandations du Comité des commissaires aux comptes.
Le Comité consultatif a appris qu'au 31 décembre 2008, pour ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, 12 demandes étaient en instance de règlement et les engagements non réglés s'élevaient à 425 000 dollars. Comme suite aux questions qu'il avait posées, le Comité a été informé, d'une part, que 6 des 12 demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité attendaient confirmation de la commission d'enquête de la MONUC afin de savoir si les incidents étaient liés à la Mission, et, d'autre part, que des rapports médicaux à jour avaient été demandés pour les 6 autres demandes afin de déterminer si les victimes souffraient d'une invalidité permanente. Le Comité consultatif espère que ces demandes seront réglées sans tarder (par. 10).	Au 31 octobre 2009, les12 demandes en instance de règlement en étaient au stade suivant : 5 demandes avaient été acceptées et les indemnités correspondantes versées; 2 demandes avaient été rejetées; 2 demandes étaient en attente de confirmation de l'avis de perte de la MONUC pour déterminer si les incidents étaient liés à la Mission; 1 demande était en attente d'une décision de la Division des services médicaux concernant le caractère permanent de l'invalidité; 2 demandes étaient en attente de rapports médicaux à jour de la part des missions permanentes.

Décision/demande	*Mesures prises*
Le Comité consultatif a été par ailleurs informé que durant l'exercice en cours, au 29 mai 2009, un montant de 58,9 millions de dollars du solde inutilisé concernant l'appui aux élections locales avait été utilisé pour absorber des dépenses opérationnelles urgentes et imprévues, dont le redéploiement de militaires dans l'est du pays conformément à la résolution 1856 (2008) du Conseil de sécurité. Le Comité consultatif espère que des informations complètes et détaillées sur l'utilisation effective des ressources pour les élections locales seront disponibles dans le contexte du rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2008/09 (par. 16).	Au 30 juin 2009, un montant de 50,4 millions de dollars du solde inutilisé concernant l'appui aux élections locales avait été utilisé pour absorber des dépenses opérationnelles urgentes et imprévues.
Le Comité consultatif note que plus de 90 % des contingents sont déjà déployés dans l'est du pays et que 2 785 soldats supplémentaires doivent aussi être envoyés dans la même région. Le Comité demande instamment à la Mission de s'attacher en priorité à aligner d'aussi près que possible ses effectifs et sa structure organisationnelle sur son mandat, ses objectifs et ses besoins opérationnels. Il l'encourage également à redoubler d'efforts dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de transition et de concentrer son action et ses forces sur l'est du pays comme le lui a demandé le Conseil de sécurité. (par. 22).	Comme demandé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1856 (2008), la Mission a élaboré et entrepris de mettre en œuvre une stratégie visant à concentrer désormais son action dans l'est du pays, tout en renforçant ses activités de consolidation de la paix dans l'ouest du pays. La Mission s'emploie également a transférer ses ressources de l'ouest vers l'est, en commençant par le personnel militaire et de police qui sera suivi du personnel civil, tandis que certains éléments des services techniques resteront dans l'ouest pour travailler en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies.
Le Comité consultatif prend note des nouvelles améliorations apportées à la présentation du projet de budget considérant que les cadres logiques des différentes composantes donnent des indications précieuses sur les activités de la Mission et sont importants pour mieux comprendre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Mission. Le Comité est d'avis que le cadre logique gagnerait encore en intérêt s'il donnait des informations plus analytiques pour expliquer les écarts importants entre produits prévus et exécutés et indicateurs de succès prévus et effectifs dans le rapport sur l'exécution du budget (par. 24).	Une analyse est présentée dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2008/09, chaque fois que nécessaire, pour expliquer les écarts importants constatés entre les produits et indicateurs prévus et effectifs.
Le Comité consultatif estime que l'information susmentionnée, qui a une incidence directe sur les ressources réellement nécessaires pour l'exercice 2009/10, aurait dû lui être communiquée au début des entretiens sur le projet de budget de cet exercice. Il aurait fallu publier un additif au projet de budget, afin qu'il soit plus facile à l'Assemblée générale de prendre ses décisions. Le Comité recommande donc à celle-ci	Le calendrier électoral n'étant pas encore fixé, des prévisions révisées concernant les ressources consacrées à l'appui aux élections locales pour l'exercice 2009/10 n'ont pas été présentées à l'Assemblée générale.

Décision/demande	*Mesures prises*
d'exiger que des prévisions révisées concernant les effectifs et les dépenses opérationnelles consacrés à l'appui électoral pour l'exercice 2009/10 lui soient présentées par son intermédiaire, et qu'y figurent également des informations sur l'utilisation des ressources actuellement prévues dans le budget 2009/10 (par. 29).	

Demande/recommandation	*Mesures prises*
Le Comité consultatif recommande une fois de plus que le Secrétariat collabore étroitement avec la Mission afin de recruter et de conserver du personnel et d'améliorer les taux d'occupation des postes (voir A/63/746, par. 30 à 32). Il estime qu'il y a besoin d'analyser les conséquences qu'entraînent de tels taux de vacance de postes quant à la capacité qu'a la Mission d'accomplir les résultats prescrits par son mandat. Il faudrait passer en revue les postes restés vacants pendant un an et expliquer pourquoi ils sont encore nécessaires. Les résultats de cette étude devraient être présentés dans le projet de budget pour l'exercice 2010/11 (par. 36).	Les taux d'occupation des postes ont été pris en compte au moment de proposer de nouveaux postes pour l'exercice 2010/11.
Le Comité consultatif recommande que dans le cadre de la concentration de son activité et de ses capacités dans l'est du pays (voir ci-dessus les paragraphes 18 à 22) la Mission cherche d'autres moyens d'assurer la coordination des activités relevant de la Stratégie, par exemple le transfert de ressources (par. 44).	Dans le cadre de sa stratégie pour la période de transition et de la concentration de son action dans l'est du pays, la Mission a mis au point différents modèles d'organisation lui permettant de puiser dans les ressources de plusieurs de ses services techniques pour mener les tâches jugées prioritaires : la Mission s'est dotée d'équipes mixtes de protection des civils, composées de personnel des services techniques (dont le Bureau des affaires civiles, le Bureau des droits de l'homme et la Division des affaires politiques) et de membres de la Police des Nations Unies et des contingents, et chargées d'assurer une surveillance, d'enquêter sur les incidents et de réagir aux problèmes concernant la protection des civils; des équipes d'investigation mixtes, composées de membres du Bureau des droits de l'homme, du Bureau de l'état de droit et de la Police des Nations Unies, ont aussi été constituées pour contrôler les activités des FARDC et de la police nationale congolaise et mener des investigations en cas d'incident.

Demande/recommandation	*Mesures prises*
Le Comité consultatif recommande d'approuver les effectifs demandés pour la Division de l'assistance électorale, étant entendu que les postes qui ne sont pas pourvus seront créés progressivement en fonction du calendrier électoral révisé qui doit être établi pour 2009/10. Des précisions concernant les fonctions effectivement assurées par les titulaires de ces postes devraient être fournies dans le cadre du budget révisé qui sera présenté une fois que le calendrier électoral aura été fixé (par. 53).	Le calendrier électoral n'étant pas encore connu, la Mission n'a pas présenté à l'Assemblée générale de prévisions de dépenses révisées concernant l'appui aux élections locales. Les postes de temporaire approuvés pour la Division de l'assistance électorale sont utilisés en 2009/10 pour aider à achever la mise à jour des listes électorales.
Le Comité consultatif recommande d'approuver les effectifs demandés pour le Bureau des droits de l'homme, étant entendu que les postes qui ne sont pas pourvus seront créés progressivement en fonction du calendrier électoral révisé. Des précisions concernant les fonctions effectivement assurées par les titulaires de ces postes devraient être fournies dans le cadre du budget révisé qui sera présenté une fois que le calendrier électoral aura été fixé (par. 54).	Le calendrier électoral n'étant pas encore connu, la Mission n'a pas présenté à l'Assemblée générale de prévisions de dépenses révisées concernant l'appui aux élections locales.
Le Comité consultatif recommande en outre à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'envisager d'associer dans les meilleurs délais des acteurs nationaux à l'exécution de cette fonction et de rendre compte en détail des progrès accomplis à cet égard dans le cadre de la proposition budgétaire pour 2010/11 (par. 59).	En collaboration avec des organisations non gouvernementales et avec les services gouvernementaux concernés, la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont mis au point en 2008/09 une stratégie globale de lutte contre la violence sexuelle en République démocratique du Congo, assortie d'un plan d'action. Le Gouvernement a fait sienne la Stratégie globale en 2009 et l'a intégrée dans la stratégie plus large de lutte contre la violence sexiste qu'il a lancée. Des mécanismes conjoints Gouvernement-ONU sont mis en place pour appliquer la Stratégie globale et constituer le Groupe violence sexuelle dans le cadre de la Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation menée dans l'est du pays. En collaboration avec le Gouvernement, les organismes chefs de file et la MONUC élaborent des plans de mise en œuvre de la Stratégie globale, qui comprennent des évaluations des coûts des différentes activités.
Le tableau concernant les voyages fait apparaître une tendance constante, les dépenses effectives étant considérablement plus élevées que les prévisions budgétaires. Le Comité consultatif estime que cette situation appelle un contrôle plus rigoureux de l'utilisation effective des ressources aux fins de discipline budgétaire. Le Comité souligne que les voyages devraient toujours être justifiés compte tenu des exigences découlant de la mise en œuvre du mandat de la Mission (par. 68).	Des mécanismes de contrôle plus strict de l'utilisation des fonds destinés aux voyages ont été mis en place en 2008/09 et 2009/10 : a) Un outil électronique de suivi de l'utilisation de ces fonds, permettant aux gestionnaires de centres de coûts et aux chefs de section de mieux contrôler ces fonds au moment d'approuver des voyages, est en cours d'élaboration;

Demande/recommandation	*Mesures prises*
	b) Dans l'intervalle, tous les voyages extérieurs doivent être validés par la Section du budget et du contrôle des coûts qui vérifie la disponibilité des fonds avant approbation par le Directeur de l'appui à la mission; c) Un rapport mensuel sur l'utilisation des fonds destinés aux voyages est transmis à tous les gestionnaires de centres de coûts et chefs de section.
En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le nombre de personnes ne travaillant pas pour la Mission qui ont voyagé à bord d'appareils de la MONUC est passé à 31 516 en 2007/08 et à 35 450 au 30 avril 2009. Le Comité souscrit aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'utilisation d'appareils de la MONUC par des personnes ne travaillant pas pour l'ONU et recommande que la Mission, avec l'appui du Secrétariat, soit tenue de donner suite à ces recommandations et de faire rapport sur les progrès accomplis à cet égard dans le projet de budget pour 2010/11 (par. 71).	Les membres du personnel de la MONUC qui ne sont pas en voyage officiel et les personnes extérieures à la MONUC ne sont acceptés à bord qu'en fonction des places disponibles et sous réserve que cela n'entraîne pas de perturbations ni de dépenses additionnelles pour l'Organisation.

C. Comité des commissaires aux comptes

[A/63/5 (Vol. II)]

Demande/recommandation	*Mesures prises*
Passation par profits et pertes et cessions en attente	
À la MONUC, 1 998 actifs étaient encore à céder au 30 juin 2008, car peu de cessions avaient eu lieu pendant l'exercice considéré. Quelque 982 actifs, soit 49 % du total, étaient en instance de cession depuis plus de deux ans (par. 67).	Des 982 actifs en instance d'aliénation depuis plus de deux ans au 30 juin 2008, seuls 31, soit 1,2 % du total, étaient en instance de cession depuis plus d'un an. Les 951 autres étaient en instance de passation par profits et pertes, depuis moins d'un an. En janvier 2010, seuls 10 actifs étaient en instance de cession depuis plus de deux ans.
Administration des liquidités, des sommes à recevoir et des sommes à payer	
Sur le solde total des sommes à payer par la MONUC (3 260 000 dollars), 183 779 dollars (6 %) étaient impayés depuis plus d'un an au 30 juin 2008 (par. 89).	La MONUC continue de passer régulièrement en revue sa balance chronologique des sommes à payer. Le solde total cité dans le rapport du Comité, de 3,2 millions de dollars au 30 juin 2008 avec 183 779,10 dollars impayés depuis plus d'un an, a été ramené à 2,9 millions de dollars au 30 juin 2009. Les sommes impayées depuis plus d'un an ont été ramenées à 83 953,13 dollars, dont 56 870,84 dollars relevant des rubriques relatives à la qualité de vie du personnel.

Demande/recommandation	*Mesures prises*
Contrôle de l'entreposage et gestion des entrepôts	
À la MONUC, l'entrepôt de la Section des communications et des services informatiques au bureau local de Bukavu n'était pas équipé de matériel de télévision en circuit fermé. Il contenait essentiellement des articles coûteux, susceptibles d'être volés. L'installation d'un système de télévision en circuit fermé permettrait d'en renforcer la sécurité.	Des caméras de télévision en circuit fermé ont depuis été installées dans tous les entrepôts.
Par ailleurs, le système de localisation des stocks n'avait pas été entièrement mis en œuvre et certains articles étaient entreposés à plusieurs endroits. Les biens non durables de la Section n'étaient pas comptabilisés dans le système Galileo de gestion des stocks. En outre, les stocks étaient comptabilisés manuellement dans un registre qui n'était ni tenu à jour ni complet. Au cours des dénombrements par sondage, le Comité a décompté huit cartouches d'imprimante C9772A. Il a été constaté lors du rapprochement avec le registre tenu manuellement que celui-ci n'avait pas été mis à jour lorsqu'une cartouche avait été distribuée. De même, 10 cartouches FX3 dénombrées n'avaient pas été comptabilisées dans le registre (par. 207 et 208).	Des fonctionnaires du Groupe de la gestion du matériel ont été déployés à Bukavu et le regroupement des articles a été intégralement effectué.
Entreposage	
À la MONUC, la température du conteneur utilisé pour stocker les rations sèches n'était pas contrôlée, le climatiseur du conteneur étant en panne (par. 318).	Le nécessaire a été fait. Les procédures de maintien de la chaîne du froid ont été présentées aux logisticiens et aux préposés aux vivres. Les contingents tiennent à jour un registre quotidien des températures, ainsi qu'un récapitulatif mensuel. Des inspecteurs de l'hygiène alimentaire et des responsables de l'approvisionnement en vivres, ainsi que des adjudants, effectuent régulièrement des visites d'inspection sur les sites des contingents. Les inspections menées par la Section des approvisionnements sur tous les sites des contingents indiquent un taux de conformité à la directive de 98 %. Les sites qui ne tiennent pas les registres obligatoires sont signalés au quartier général de la force, où des mesures sont prises.
Effectif de rationnaires	
À la MONUC, le contingent ne recevait des rations que pour 103 personnes, au lieu de 160. Le responsable des opérations sur le terrain a informé le Comité que cet écart s'expliquait par les déplacements temporaires des troupes d'un site à un autre. Face au manque de rations, le contingent de la MONUC a dû se procurer des repas par d'autres moyens (par. 321).	Le nécessaire a été fait. Les rations sont distribuées sur la base des prévisions fournies par les contingents quant à leur effectif de rationnaires.

Demande/recommandation	*Mesures prises*
Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la MONUC, la MINUT et la FNUOD reçoivent uniquement le nombre de rations correspondant à l'effectif réel des rationnaires (par. 323).	
Comptabilisation des rations	
À la MONUC, les consignes permanentes relatives à la gestion des rations étaient encore à l'état de projet et n'avaient pas été validées.	Les consignes permanentes relatives à la gestion des rations sont directement fonction du cahier des charges du contrat de fourniture de rations. Elles devaient être mises au point définitivement en mars 2009 pour la signature du nouveau contrat, mais le contrat en cours ayant été prolongé jusqu'en juillet 2010, elles n'ont pas encore été définitivement arrêtées. Les consignes permanentes sont utilisées sous leur forme actuelle, bien que leur validation remonte à mai 2006.
Le Comité a constaté que le niveau des stocks n'était pas géré dans le système Galileo et que dans certains cas, les rations n'étaient pas comptabilisées convenablement. Le Comité a constaté que le niveau des stocks de rations de la MONUC était géré avec le tableur Excel au lieu du système Galileo, dont les capacités étaient limitées, d'après la direction de la Mission. Le Bureau des services de contrôle interne a signalé dans son rapport (AP2007/620/06) que le Groupe des rations et les contingents ne tenaient pas de registres comptables et ne conservaient aucun justificatif de tous les articles reçus et envoyés.	À moins de disposer de personnel spécifiquement attaché à cette fonction, il n'est pas possible, d'un point de vue pratique, de saisir dans Galileo toutes les rations de produits frais, sachant que ces livraisons sont effectuées 4 fois par période de 28 jours pour 66 contingents et que 400 rubriques seraient à actualiser dans Galileo à chaque livraison. Ces rations étant hautement périssables, les destinataires les refuseraient s'ils ne pouvaient les recevoir qu'une fois les opérations effectuées dans Galileo.
Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la MONUC : a) approuve les consignes permanentes relatives à la gestion des rations; et b) remédie aux lacunes de la fonction de gestion des rations dans le système Galileo (par. 326 à 328).	
Délais de recrutement	
Sur la base d'une analyse par sondage, le Comité a constaté que le délai de recrutement le plus long à la MONUC était de 507 jours (par. 396).	En octobre 2009, ce délai de recrutement avait été réduit à 224 jours.
Équilibre entre les sexes	
Pour les opérations de maintien de la paix, parvenir à une représentation équilibrée des sexes reste difficile. Le personnel de la MINUSTAH, par exemple, ne comprenait que 17 % de femmes au 30 juin 2008, et pour la MONUC la proportion était de 15 % à la même date (par. 399).	La Mission s'efforce en permanence, par des campagnes de sensibilisation, de recenser davantage de candidates qualifiées susceptibles de figurer dans le fichier du personnel à disposition.

Demande/recommandation	*Mesures prises*
Formation et système d'évaluation et de notation des fonctionnaires (e-PAS)	
La MONUC n'avait pas encore créé un comité de supervision ni un comité mixte de suivi comme l'exige le Manuel des ressources humaines (par. 418).	Un Comité de supervision a désormais été constitué au sein de la MONUC.
À la MONUC, des tests par sondage effectués sur les dossiers du Système d'évaluation et de notation des fonctionnaires ont montré que trois dossiers (représentant 12 % du total) avaient été signés en juillet 2008, c'est-à-dire après la date à laquelle le Comité de supervision aurait fait rapport au Bureau de la gestion des ressources humaines. Le Comité a aussi noté que 374 des 942 membres du personnel recruté sur le plan international, soit 40 %, n'avaient pas été évalués en 2007/08.	Dans des circulaires envoyées à tous les fonctionnaires de la Mission, la direction de la MONUC souligne combien il importe que chacun mène à bien la démarche d'évaluation et de notation. Le Représentant spécial du Secrétaire général a proclamé une « journée de l'évaluation des fonctionnaires » en mai 2009, afin d'encourager les intéressés et leurs superviseurs à consacrer la journée à cette activité.
Le Comité recommande que la MONUC se dote de procédures garantissant que les évaluations et notations des fonctionnaires seront achevées et approuvées par les responsables dans les délais prévus (par. 420 et 421).	
Serment professionnel	
À la MONUC, un test par sondage portant sur les dossiers de recrutement a montré qu'il manquait dans trois des dossiers la pièce prouvant que l'intéressé avait signé la prestation de serment professionnel (par. 431).	Le Chef du Groupe du personnel recruté sur le plan international a donné instruction aux administrateurs et assistants des ressources humaines de veiller à obtenir de toutes les nouvelles recrues la signature du formulaire de prestation de serment dès leur arrivée. Il a également été demandé aux assistants des ressources humaines de veiller à ce que ce formulaire figure bien dans la pochette de documents qui leur est transmise par le bureau chargé d'accueillir les nouvelles recrues, et de le verser au dossier du fonctionnaire. Il a aussi été proposé que tous les documents reçus de nouvelles recrues à leur entrée en fonction à la Mission soient sauvegardés en tant que pièces jointes dans l'application Nucleus, sous la rubrique « notification d'arrivée ».
Exécution des projets	
Le Comité a noté qu'à la MONUC les ressources financières n'avaient pas été utilisées pendant les périodes prévues : le montant total inscrit au budget de l'exercice 2007/08 pour les projets à effet rapide était de 1 million de dollars. Sur ce montant, seulement 258 907 dollars avaient été décaissés, laissant un solde inutilisé de 74 % à la fin de l'exercice (par. 445).	En plus du montant décaissé de 258 907 dollars, 673 511 dollars étaient engagés dans des projets en cours, ne laissant qu'un montant inutilisé de 67 582 dollars. Le présent rapport contient également une proposition visant à renforcer l'effectif du Groupe des projets à effet rapide par l'ajout d'un administrateur et d'un agent des services généraux recrutés sur le plan national, afin d'améliorer le taux d'exécution des projets.

Demande/recommandation	*Mesures prises*
Exécution du plan d'audit	
À la MONUC, sur les 23 missions d'audit programmées pour l'année se terminant le 31 décembre 2008, 4 (17 %) seulement ont été achevées, 8 (35 %) en étaient au stade de projet, 10 (44 %) n'avaient pas encore commencé et 1 (4 %) était au stade de l'exécution sur le terrain (par. 458).	Le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a décidé que les informations relatives à l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant le BSCI seraient intégrées dans le rapport du Comité.

D. Bureau des services de contrôle interne

[A/63/302 (Part II)]

Demande/recommandation	*Mesures prises*
Lors d'un audit horizontal portant sur l'achat d'éléments de première nécessité dans 10 missions de maintien de la paix, le Bureau a trouvé des améliorations possibles à apporter aux mécanismes de contrôle interne portant sur les achats de cette catégorie de produits et la communication d'informations y relatives. Par exemple, la MONUC n'avait pas pleinement respecté une règle relative à la délégation de pouvoir qui prévoyait que lorsque ce genre d'achats dépassait 200 000 dollars, les missions devaient en rendre compte dans un certain délai au Département de l'appui aux missions et au Département de la gestion. Si cette règle n'est pas respectée, il risque d'être difficile de contrôler la délégation de pouvoir et le risque d'abus de pouvoir (par. 42).	Les dépenses de plus de 200 000 dollars relatives à des éléments de première nécessité sont désormais signalées sans délai à la Division des achats et au Département de l'appui aux missions.
Le même audit a révélé que la MONUC n'avait pas déterminé si elle pouvait utiliser les contrats-cadres existants pour acheter les éléments de première nécessité. En 2007, la règle de délégation de pouvoir concernant les éléments de première nécessité a été révisée : s'il existe déjà au Siège de l'Organisation des contrats-cadres permettant d'acheter les biens et les services nécessaires, il faut y faire appel. Rien n'indiquait qu'avant de délibérer, le comité local des passations de marchés s'était assuré que cette condition était remplie. Sans cette précaution, on court le risque de gaspillages importants et de dépassements de crédits.	Avant de lancer des invitations à soumissionner, la MONUC vérifie s'il existe un contrat-cadre.
Le Bureau a recommandé que les missions veillent à ce que le comité vérifie, avant d'approuver l'attribution des marchés, qu'il n'existe pas de contrat-cadre pour les éléments recherchés (par. 43).	Le comité local des passations de marchés exige la confirmation qu'aucun contrat-cadre n'est en place pour les articles ou services voulus.

Demande/recommandation	*Mesures prises*
Un audit de l'approvisionnement de la MONUC en rations alimentaires et en rations de combat a révélé que l'état des stocks de rations sèches et congelées était mal tenu. Le Bureau a constaté que la majorité des préposés aux vivres des contingents ne savaient pas qu'il fallait assurer ce suivi ou ne savaient pas bien comment le faire, et qu'un seul fonctionnaire du Groupe des rations avait été chargé de se rendre auprès des 66 contingents déployés dans le pays pour vérifier que leurs rations étaient convenablement protégées. Il est indispensable de tenir le compte exact des stocks pour s'assurer que les rations alimentaires et les rations de combat sont bien gérées. La MONUC a accepté les recommandations du Bureau selon lesquelles il fallait améliorer la tenue des stocks et organiser des visites périodiques dans les entrepôts des contingents afin de donner des conseils aux préposés aux vivres. Elle a ainsi donné pour seule tâche à un membre de son personnel de veiller à ce que les états des stocks de rations soient dûment tenus et présentés (par. 44).	La MONUC a spécialement chargé un de ses fonctionnaires de veiller à ce que les états des stocks de rations soient dûment tenus et présentés.
L'audit des transports à la MONUC a révélé que la Mission n'avait pas dit comment avaient été utilisées les pièces détachées prélevées sur 97 véhicules, comme l'exigeait le Manuel des transports de surface, exposant de ce fait l'Organisation à un risque de pertes financières. La Mission a expliqué que les pièces des véhicules cannibalisés servaient à réparer d'autres véhicules. Elle a accepté les recommandations du Bureau concernant la tenue des stocks et la diffusion des procédures applicables en la matière. En mars 2008, elle avait déjà publié des instructions sur la cannibalisation des véhicules endommagés(par. 46).	Conformément aux procédures énoncées dans le Manuel des transports de surface, la MONUC a enregistré 89 justificatifs de cannibalisation de pièces dans le système Galileo depuis mars 2008.
En procédant à l'audit des opérations de transport de la MONUC, le BSCI a constaté qu'à l'échéance de juin 2007 la Mission avait accumulé un stock de pièces détachées d'une valeur de 6,7 millions de dollars. La planification des besoins de la Mission en matière de pièces détachées s'appuyait sur des estimations arbitraires et non sur les consommations passées. La Mission a mal utilisé ses fonds, courant par ailleurs le risque d'un gaspillage et d'une perte de ses stocks. Ainsi, alors que la consommation effective en 2004-2005 s'élevait seulement à 1,9 million de dollars, la Mission a acquis des pièces détachées supplémentaires d'une valeur de 3,4 millions de dollars. Elle a accepté la recommandation du BSCI tendant à ce qu'elle améliore ses pratiques en matière de planification, de	La MONUC a mis au point un nouveau plan de gestion des achats qui prend en compte la consommation passée de stocks. Le plan tient aussi compte des frais liés à la sécurité et la sûreté qu'entraîne le stockage. De plus, des mesures ont été prises pour passer par profits et pertes toutes les pièces détachées obsolètes ou à rotation lente, conformément aux règlements de l'Organisation. Un groupe de suivi et de gestion des stocks, constitué au sein de la Section des transports, est chargé de contrôler régulièrement les stocks et d'adopter des pratiques d'entreposage optimales.

Demande/recommandation	*Mesures prises*
budgétisation et d'acquisition et à ce qu'elle se conforme aux directives en vigueur (par. 52).	
Lors de l'audit des fournitures de rations alimentaires et de rations de combat à la MONUC, le BSCI a constaté que le fournisseur n'avait pas été en mesure de maintenir des niveaux de stocks indispensables pour certains articles comme l'exigeait le contrat. Ainsi, un examen des niveaux de stocks de 10 articles essentiels conservés par le fournisseur dans les entrepôts de Kinshasa, Goma et Uvira a permis de constater des déficits; les stocks de 7 articles présentaient un déficit de plus de 93 % par rapport aux normes fixées. Un examen des rations de combat pour une durée de 14 jours conservées dans les entrepôts de Bukavu, Goma et Entebbe a également fait apparaître d'importants déficits allant de 25 à 91 %. Ces déficits affectaient directement la capacité de la Mission à fournir aux troupes des rations régulières correspondant à la qualité voulue. La MONUC a soulevé la question avec le fournisseur. Toutefois, malgré plusieurs rappels, ce dernier n'a pas été en mesure de maintenir les niveaux de stocks voulus. Le Département de l'appui aux missions a déclaré que le fournisseur avait été pénalisé pour les déficits de stocks et le défaut d'espace dans les entrepôts (par. 59).	La recommandation a été intégralement appliquée. Le fournisseur se plie aux dispositions des contrats relatives au maintien du niveau des réserves de rations opérationnelles et de rations de combat.
Lors de l'audit de la MONUC, le BSCI a constaté que le chef d'état-major, le Chef des opérations et le Chef adjoint de la police ne se rendaient pas assez souvent sur le terrain pour évaluer le travail du personnel et assurer l'encadrement nécessaire comme l'exigeaient les procédures opérationnelles permanentes relatives aux opérations de police. D'autre part, les responsables qui allaient sur le terrain ne soumettaient aucun rapport officiel à leurs supérieurs. Les missions sur le terrain revêtent une importance critique dans la mesure où elles permettent d'identifier et de résoudre à temps les problèmes opérationnels. La Mission a accepté, comme le BSCI le lui recommandait, de veiller à ce que les hauts cadres de la police effectuent des missions régulières et fréquentes sur le terrain et élaborent des rapports en vue du suivi des problèmes identifiés (par. 61).	Le précédent Chef de la police civile avait mené 10 visites sur le terrain, accompagné sur certaines d'entre elles par le Chef des opérations et le Chef adjoint des opérations. En outre, l'actuel Chef par intérim de la police civile a arrêté un plan de visites sur le terrain pour tous les hauts responsables.
Lors d'un audit des services médicaux de la MONUC, le BSCI a constaté que la Mission ne disposait pas de plans d'appui médical et de plans d'intervention d'urgence, tels que prévus par le Manuel de soutien	Un plan d'appui médical a été mis au point et est désormais opérationnel. Des plans d'intervention médicale d'urgence ont aussi été arrêtés et testés pour chaque site.

Demande/recommandation	*Mesures prises*
sanitaire pour les opérations de maintien de la paix de l'ONU. De ce fait, la prestation des services d'appui médical dans les situations d'urgence pouvait se trouver compromise. La Mission a indiqué qu'elle ne disposait pas du personnel nécessaire pour répondre à ces exigences. Toutefois, se rangeant à la recommandation du BSCI, elle a élaboré un plan d'appui médical permettant d'assurer des soins médicaux à son personnel. La Mission s'est également penchée sur la question de l'effectif du personnel médical dont elle devrait se doter pour pouvoir répondre aux besoins d'appui médical dans tous les lieux d'affectation (par. 64).	
Lors d'un audit de la Police des Nations Unies à la MONUC, le BSCI a constaté des retards dans le remplacement des agents de police rapatriés. Ces retards, qui limitaient la capacité opérationnelle de la police et pouvaient compromettre la mise en œuvre des activités programmées, ont été attribués à la lenteur des procédures de recrutement du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions. La Mission a accepté la recommandation du BSCI tendant à ce qu'elle coordonne, avec le Département des opérations de maintien de la paix, le remplacement rapide des agents de police (par. 68).	Le Département des opérations de maintien de la paix a pris plusieurs initiatives, aux côtés de la composante police de la Mission, de remplacer au plus vite les policiers rapatriés. Cependant, en raison de facteurs tels que l'âge des candidats, le manque de maîtrise de la langue française et l'absence de certaines aptitudes professionnelles requises, le taux de sélection est actuellement inférieur à 50 %.
Lors d'un audit de la gouvernance, de la gestion stratégique et de la sécurité des systèmes informatiques à la MONUC, le BSCI a constaté que les procédures opérationnelles permanentes, les instructions administratives et autres politiques et procédures relatives aux technologies de l'information et des communications (TIC) n'étaient pas suffisamment documentées et étaient, pour l'essentiel, incomplètes ou dépassées. De ce fait, certaines structures fonctionnelles avaient institué leurs propres procédures sans l'approbation préalable de la direction de la MONUC. Le défaut de documentation des politiques et des procédures pourrait créer des risques de confusion ou de non-application des textes et compliquer la vérification du respect, par la Mission, des politiques et des procédures relatives aux TIC. À son tour, cette situation pourrait compromettre la mise en œuvre des programmes ainsi que la tenue et la présentation des comptes et créer des risques importants de pertes résultant d'irrégularités. La MONUC a accepté la recommandation du BSCI visant à ce qu'elle révise et	Les politiques et procédures sont réexaminées tous les 6 mois. Les mises à jour sont soumises pour approbation au Chef des services d'appui intégrés et au Directeur de l'appui à la mission.

Demande/recommandation	*Mesures prises*
actualise les politiques et les procédures actuelles relatives aux TIC et à ce qu'elle mette en place une procédure formelle qui assure leur actualisation constante (par. 70).	
Dans le même audit, 43 applications mises au point en interne ont été identifiées, certaines semblant jouer un rôle crucial dans les processus administratifs de la MONUC. Un exemple en est le système de facturation en ligne utilisé pour contrôler et gérer l'utilisation du téléphone à l'échelle de la Mission. Toutefois, rien n'indiquait que l'on ait entrepris de déterminer si ces applications pouvaient être remplacées par les nouvelles initiatives de l'ONU, telles que le progiciel de gestion intégré, le progiciel de gestion de la relation client et le progiciel de gestion des contenus, ou si elles pouvaient s'intégrer à ces initiatives. Le fait de ne pas procéder à cette analyse des applications mises au point en interne pourrait donner lieu à des doubles emplois et créer des problèmes d'interopérabilité et d'intégration.	L'évaluation des possibilités d'intégration au progiciel de gestion intégré, au progiciel de gestion de la relation client et au progiciel de gestion des contenus sera menée par les équipes du Siège.
La Mission a accepté la recommandation du BSCI tendant à ce qu'elle étudie tous les systèmes mis au point en interne pour déterminer s'ils pourraient s'intégrer aux nouvelles initiatives relatives aux TIC (par. 71).	

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création de poste** : Proposée lorsqu'il est nécessaire de disposer de ressources supplémentaires, mais impossible d'en prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation d'un poste** : Proposée afin d'utiliser un poste initialement approuvé pour remplir une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, mais sans rapport avec la fonction d'origine. Un poste réaffecté peut changer de lieu ou de bureau, mais il ne change pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert d'un poste** : Proposé lorsqu'un poste autorisé peut permettre l'exécution de fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau que celui auquel il est affecté.
- **Reclassement ou déclassement d'un poste** : Proposé lorsqu'il convient de changer un poste autorisé de classe, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont sensiblement changé.
- **Suppression d'un poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire à la réalisation des activités pour lesquelles il avait été initialement approuvé ni à la mise en œuvre d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation d'un poste :** Trois cas de figure sont possibles :
  - Transformation de postes de temporaire en postes : il s'agit de transformer en postes des postes de temporaire autorisés, financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), parce que les fonctions remplies ont un caractère continu;
  - Transformation de postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer les postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu de certaines fonctions, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
  - Transformation de postes d'agent recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national : il est proposé de transformer en postes d'agent recruté sur le plan national des postes d'agent recruté sur le plan international approuvés.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Cadres de budgétisation axée sur les résultats : composante appui

A. Produits d'appui standard

Produit	*Approuvé 2009/10*	*Proposé 2010/11*
Déploiement, relève et rapatriement du personnel militaire et de police et administration du personnel civil	Effectif autorisé de 19 815 membres des contingents, 760 observateurs militaires, 391 membres de la Police des Nations Unies, 1 050 membres des unités de police constituées, 14 membres du personnel fourni par des gouvernements et 4 832 membres du personnel civil (y compris ceux occupant des postes de temporaire)	Effectif autorisé de 19 815 membres des contingents, 760 observateurs militaires, 391 membres de la Police des Nations Unies, 1 050 membres des unités de police constituées, 64 membres du personnel fourni par des gouvernements et 4 803 membres du personnel civil (y compris ceux occupant des postes de temporaire)
Contrôle du matériel appartenant aux contingents et des services de soutien logistique autonome	Inspections obligatoires du matériel appartenant aux contingents menées dans 70 contingents	Inspections obligatoires du matériel appartenant aux contingents menées dans 70 contingents
	280 rapports d'inspection périodique du matériel appartenant aux contingents transmis au Siège à des fins de remboursement	280 rapports d'inspection périodique du matériel appartenant aux contingents transmis au Siège à des fins de remboursement
	Tenue de 2 réunions du Comité de contrôle de la gestion du matériel appartenant aux contingents et des mémorandums d'accord	Tenue de 2 réunion du Comité de contrôle de la gestion du matériel appartenant aux contingents et des mémorandums d'accord
Rations	7 615 725 rations journalières (produits frais et rations de combat) distribuées sur 62 sites	7 615 725 rations journalières (produits frais et rations de combat) distribuées sur 73 sites
Approvisionnement en carburant	45,4 millions de litres de carburéacteur A1, 28,4 millions de litres de diesel et 100 000 litres d'essence et de kérosène	46,4 millions de litres de carburant aviation, 31,1 millions de litres de diesel et 1 million de litres d'essence et de kérosène
Entretien des locaux	Entretien de 144 locaux loués sur 28 sites principaux	Entretien de 119 locaux loués sur 28 sites principaux et de 66 locaux fournis à titre gracieux sur 17 sites
Entretien des groupes électrogènes	965 groupes électrogènes appartenant à l'ONU et 328 appartenant aux contingents	1 012 groupes électrogènes appartenant à l'ONU et 351 appartenant aux contingents
Entretien des bâtiments préfabriqués	1 523 unités de logement en dur et 674 blocs sanitaires	1 616 unités de logement en dur et 505 blocs sanitaires
	N. B. : le nombre d'unités de logement en dur indiqué dans le	

Produit	*Approuvé 2009/10*	*Proposé 2010/11*
	rapport de présentation du budget pour 2009/10 (2 158) était erroné.	
Entretien et rénovation des routes	500 kilomètres de routes	800 kilomètres de routes et 55 ponts dans l'est du pays
Parc de véhicules	1 634 véhicules légers, 234 véhicules moyens et 654 véhicules lourds ou spéciaux	1 579 véhicules légers et 829 véhicules lourds ou spéciaux
Parc d'aéronefs	26 avions et 64 hélicoptères	25 avions et 55 hélicoptères
Heures de vol	37 447 heures de vol	37 974 heures de vol
Installations aéroportuaires	42 aérodromes et 80 héliports dans 11 sites principaux	42 aérodromes et 80 héliports dans 11 sites principaux
Installations médicales	16 unités médicales de niveau I appartenant à l'ONU, 53 unités médicales de niveau I appartenant à des contingents, 3 hôpitaux de niveau II appartenant à des contingents, 1 hôpital de niveau III appartenant à un contingent, 1 groupe de soins et de premiers secours appartenant à l'ONU, 2 laboratoires appartenant à l'ONU et 1 unité de radiologie appartenant à l'ONU, sur 16 sites	16 unités médicales de niveau I appartenant à l'ONU, 52 unités médicales de niveau I appartenant à des contingents, 3 hôpitaux de niveau II appartenant à des contingents, 1 hôpital de niveau III appartenant à un contingent, 1 groupe de soins et de premiers secours appartenant à l'ONU, 2 laboratoires appartenant à l'ONU et 1 unité de radiologie appartenant à l'ONU, sur 16 sites
Communications	1 réseau satellitaire comprenant 4 stations terrestres principales, 67 microterminaux VSAT, 78 centraux téléphoniques et 79 liaisons hertziennes	1 réseau satellitaire comprenant 3 stations terrestres principales, 92 microterminaux VSAT, 132 centraux téléphoniques et 68 liaisons hertziennes
Données et cartes géographiques	10 000 cartes opérationnelles et thématiques, imprimées ou produites sous forme électronique	11 000 cartes opérationnelles et thématiques, imprimées ou produites sous forme électronique
		Production de 40 cartes électroniques consultables en ligne
	10 campagnes de levés sur le terrain utilisant le système GPS et le Système d'information géographique	15 campagnes de levés sur le terrain utilisant le système GPS et le Système d'information géographique
	40 sessions de formation au système GPS, au Système d'information géographique et à Google Earth, destinées à 500 militaires et policiers	40 sessions de formation au système GPS, au Système d'information géographique et à Google Earth, destinées à 500 militaires et policiers
	Collecte, à des fins opérationnelles, de données géospatiales sur 15 000 kilomètres carrés	Collecte, à des fins opérationnelles, de données géospatiales sur 45 000 kilomètres carrés

Produit	*Approuvé 2009/10*	*Proposé 2010/11*
Informatique	331 serveurs, 5 035 ordinateurs de bureau, 1 283 ordinateurs portables, 593 imprimantes et 488 expéditeurs numériques sur 71 sites; 69 réseaux locaux et 59 réseaux sans fil	372 serveurs, 5 323 ordinateurs de bureau, 1 327 ordinateurs portables ou de poche, 433 imprimantes et 535 expéditeurs numériques sur 73 sites; 69 réseaux locaux et 59 réseaux sans fil

B. Produits propres à la Mission, non standard ou spécialisés

Produit	*Approuvé 2009/10*	*Proposé 2010/11*
Exploitation et entretien d'installations de purification de l'eau	123 installations de purification de l'eau (35 appartenant à l'ONU et 88 à des contingents) et 9 usines d'embouteillage	Appartenant à l'ONU : 40 installations de purification de l'eau sur 17 sites, 9 usines d'embouteillage sur 6 sites principaux et 4 conteneurs-citernes de stockage d'eau équipés de dispositifs de chloration sur 4 sites principaux; appartenant aux contingents : 88 installations de purification de l'eau
Flotte navale	4 barges avec pousseurs et 3 vedettes militaires	3 barges avec pousseurs et 3 vedettes militaires
Construction de clôtures autour d'aéroports	Néant	3 aéroports sur 3 sites

Annexe III

Organigrammes

A. Services organiques

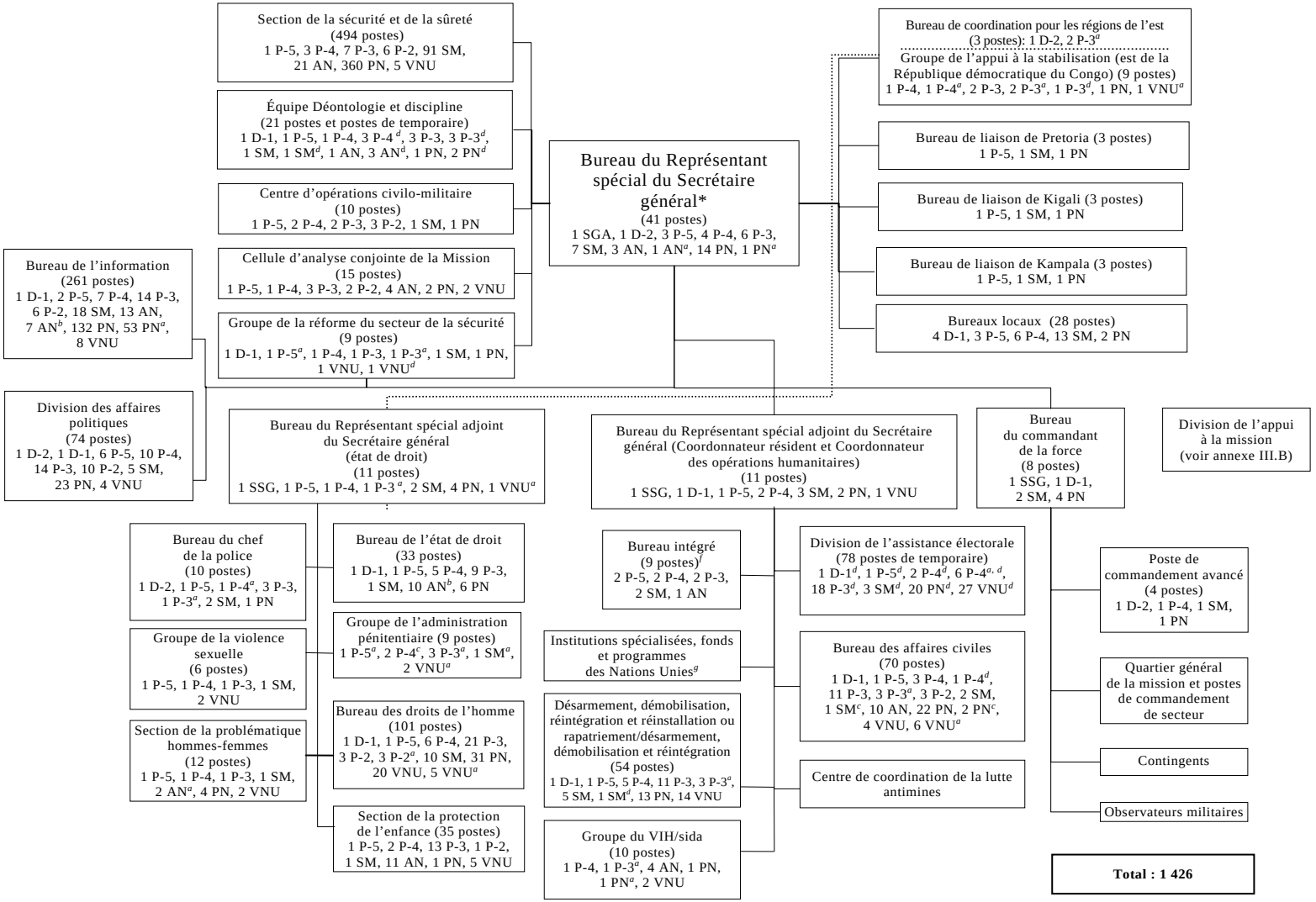

(Voir notes page suivante)

(Notes de l'organigramme A)

Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint; SSG = Sous-Secrétaire général; SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaires des Nations Unies; AN = administrateur recruté sur le plan national; PN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

* Comprend les collaborateurs directs du Représentant spécial du Secrétaire général, la Section des affaires juridiques, le Groupe des projets à effet rapide, le Groupe du protocole et la Cellule de planification stratégique.

[a] Création de poste(s) ou de poste(s) de temporaire.

[b] Poste(s) ayant fait l'objet d'un reclassement ou d'une transformation.

[c] Poste(s) ayant fait l'objet d'un transfert.

[d] Poste(s) réaffecté(s).

[e] Financé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

[f] Financé par le PNUD, le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement et l'équipe de pays des Nations Unies.

[g] PNUD, Banque mondiale, UNESCO, UNICEF, UNOPS, OIT, FAO, FNUAP, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, FMI, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, OMS, ONUSIDA, OIM.

B. Division de l'appui à la mission

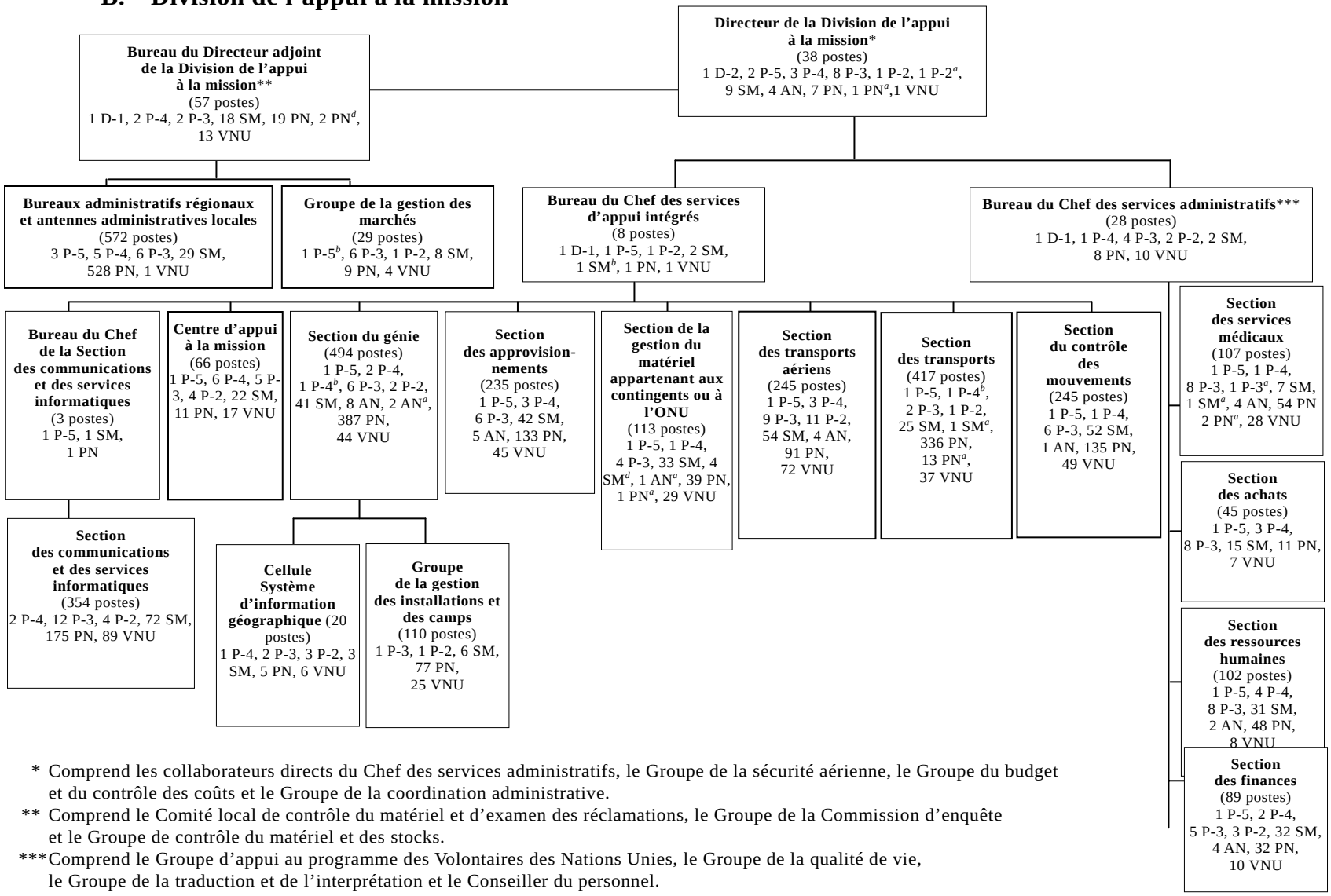

* Comprend les collaborateurs directs du Chef des services administratifs, le Groupe de la sécurité aérienne, le Groupe du budget et du contrôle des coûts et le Groupe de la coordination administrative.

** Comprend le Comité local de contrôle du matériel et d'examen des réclamations, le Groupe de la Commission d'enquête et le Groupe de contrôle du matériel et des stocks.

*** Comprend le Groupe d'appui au programme des Volontaires des Nations Unies, le Groupe de la qualité de vie, le Groupe de la traduction et de l'interprétation et le Conseiller du personnel.

[a] Création de poste(s) ou de poste(s) de temporaire.
[b] Poste(s) ayant fait l'objet d'un reclassement.
[c] Poste(s) ayant fait l'objet d'un transfert.
[d] Poste(s) réaffectés.

Total : 3 377

C. Plate-forme logistique d'Entebbe

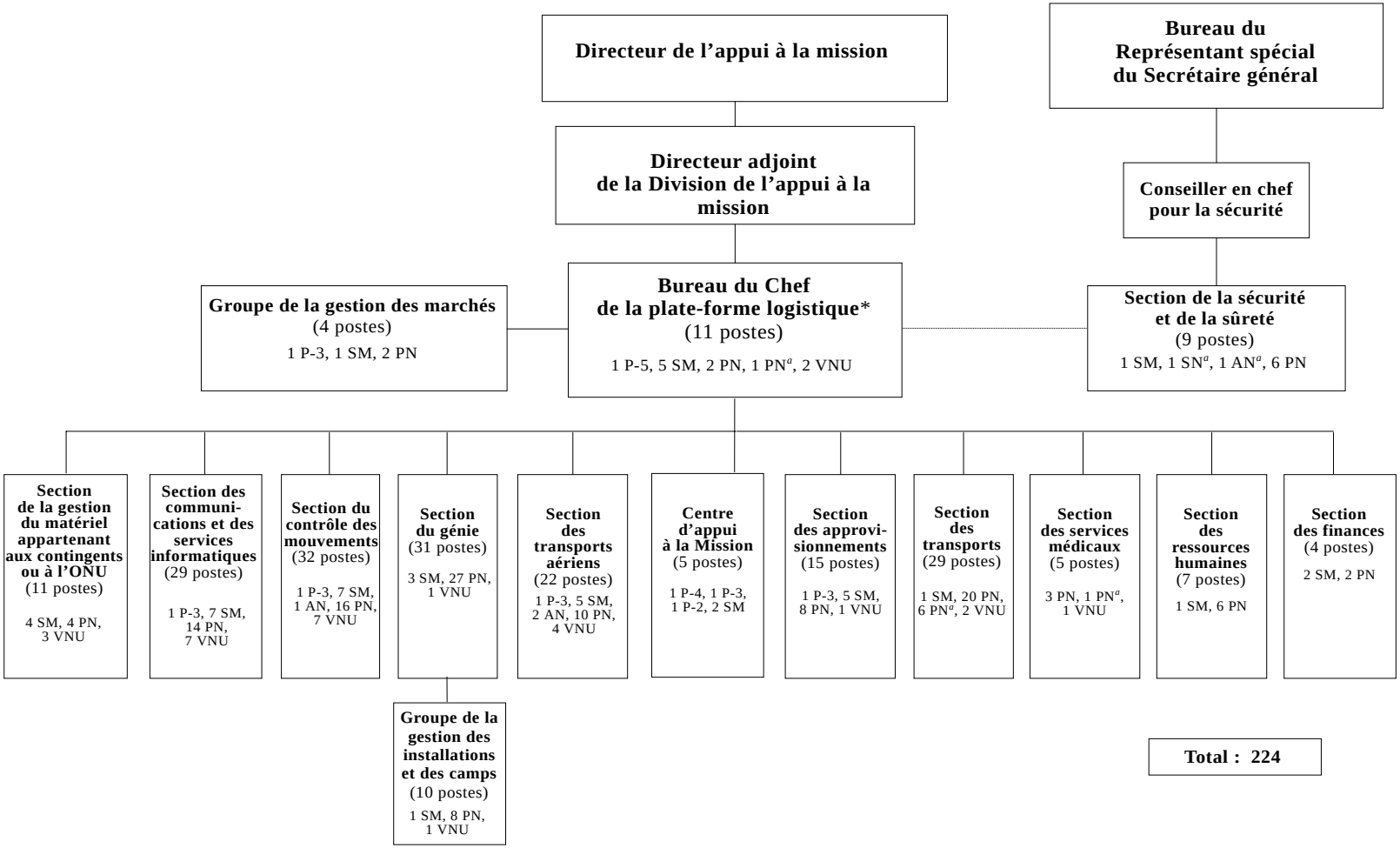

* Comprend le personnel des bureaux administratifs régionaux et des antennes administratives locales, du Groupe de la sécurité aérienne, du Groupe du budget et du contrôle des coûts, du Comité local de contrôle du matériel et d'examen des réclamations et du Groupe de contrôle du matériel et des stocks.

[a] Création de poste(s) ou de poste(s) de temporaire.

D. Contingents et observateurs militaires

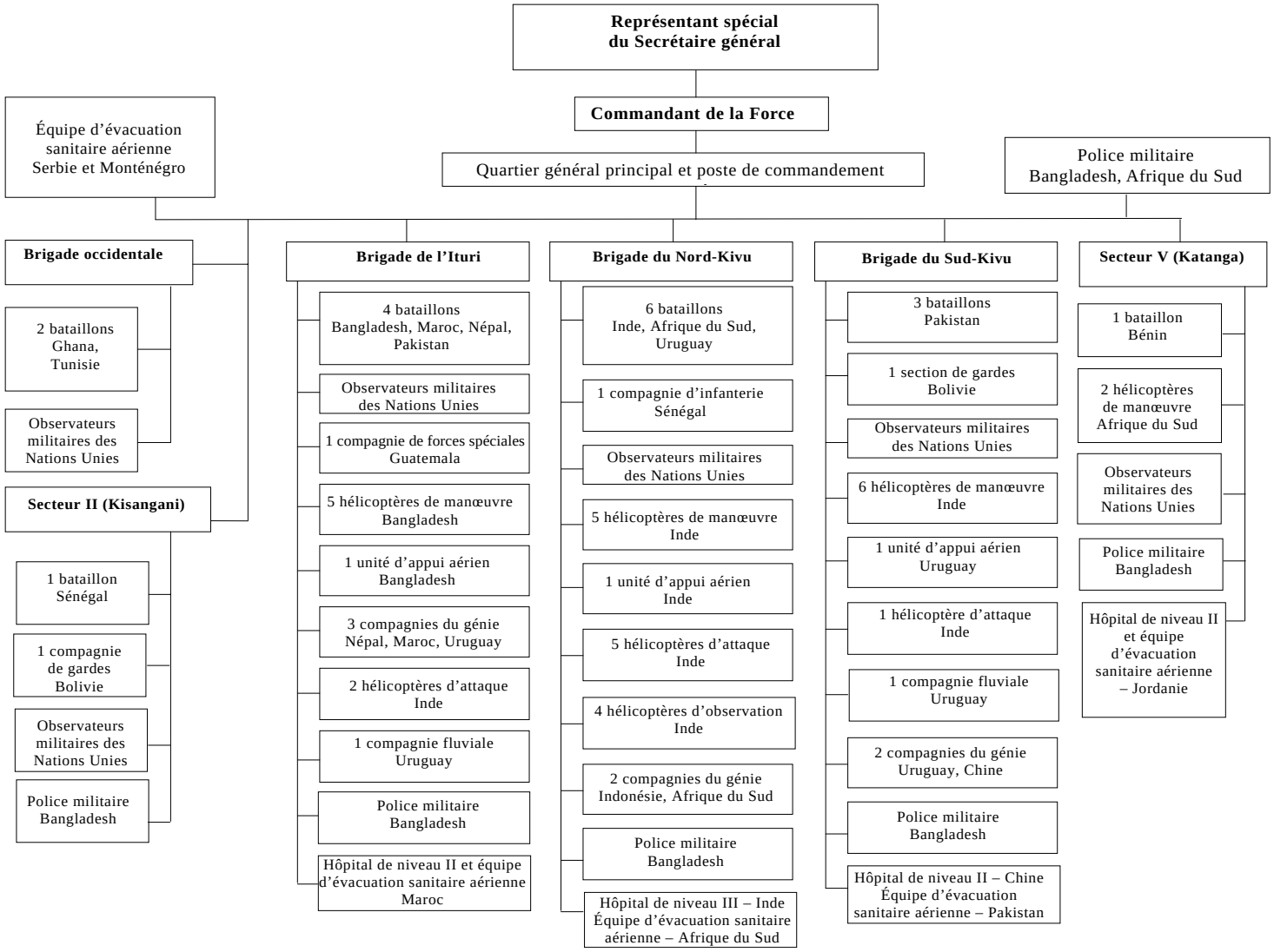

E. Police des Nations Unies

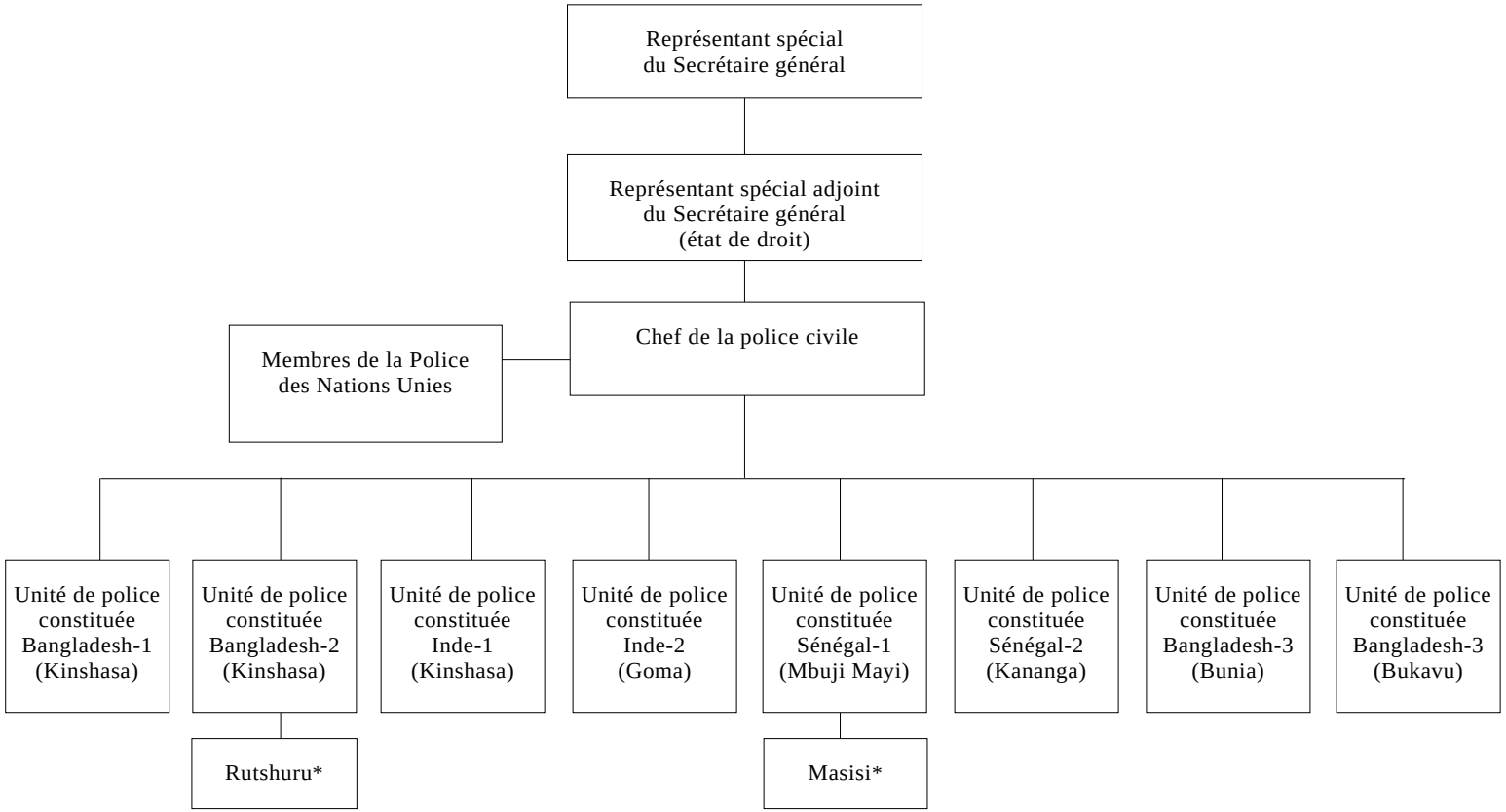

* Section opérationnelle.

Annexe IV

Financement prévu par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et activités mises en œuvre

Priorités	*Réalisations*	*Produits*	*Chef de file, partenaires et mécanisme*
Amélioration des conditions de sécurité grâce au renforcement des forces de sécurité de l'État et à la dissolution des groupes armés (Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation)	Un cessez-le-feu est en vigueur et les parties le respectent; Les éléments issus de groupes armés sont incorporés aux brigades intégrées des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), envoyés en formation dans des centres de brassage ou confiés aux responsables du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration; La communauté internationale et le Gouvernement offrent des stages de formation et un appui aux brigades intégrées; Les capacités des FARDC s'améliorent grâce à la formation, à l'accompagnement, au casernement et aux mécanismes de contrôle interne; ces forces peuvent ainsi mener avec succès des opérations contre des groupes armés et réduire le nombre d'exactions visant la population civile; Les opérations de sécurité menées par les FARDC et la MONUC, y compris les mesures ciblant les intérêts économiques des groupes armés incitent ces groupes à négocier ou à se dissoudre; L'opération Kimia II se poursuit une fois les opérations conjointes terminées; Les membres des groupes armés sont triés pour être dirigés vers les centres de regroupement et bénéficier du programme national de désarmement, de démobilisation et de	• Création de sites de regroupement • Construction de casernes provisoires • Réintégration viable à long terme des ex-combattants • Transport des ex-combattants • Réinstallation et rapatriement des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) • Déploiement de la Police nationale congolaise dans les zones de séparation • Offre d'un appui aux centres de brassage (et aux casernes ouvertes pour le long terme) • Offre d'un appui opérationnel aux FARDC pour faire face aux opérations menées par les FDLR	• **Chef de file** : MONUC • **Partenaires** : Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Programme alimentaire mondial (PAM), Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) **Financement** • Demandé : 209 728 000 dollars • Obtenu : 44 256 000 dollars • Déficit : 163 472 000 dollars

Priorités	*Réalisations*	*Produits*	*Chef de file, partenaires et mécanisme*
	réintégration (s'ils remplissent les conditions requises) ou de programmes locaux de réintégration (dans le cas contraire); Les populations vulnérables sont protégées, on surveille l'application des cessez-le-feu, les postes de contrôle illégaux sont démantelés et les déploiements de la MONUC facilitent le désengagement de groupes rivaux.		
Les éléments de base de l'autorité de l'État sont en place (Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation).	Réouverture ou remise en état de certaines routes le long d'axes prioritaires afin que des patrouilles puissent y être menées avec efficacité, que l'autorité de l'État s'étende, que les populations déplacées rentrent chez elles et que l'activité économique reprenne Des unités de la police territoriale, de la police d'intervention rapide et de la police des frontières sont déployées dans des zones stratégiques avec l'appui de la MONUC et le dispositif d'appui leur permet de s'acquitter de leurs responsabilités; Les cellules de lutte contre la violence sexuelle et la violence sexiste de la Police nationale congolaise sont déployées aux côtés des autres éléments de la police afin de traiter les affaires relevant de leurs attributions; Des cellules provinciales de l'Inspection générale d'audit sont déployées dans l'est aux côtés de la police nationale congolaise; Les auteurs de sévices sexuels sont traduits en justice et punis; Les victimes de sévices sexuels ont accès à une assistance médicale, psychosociale et judiciaire de qualité;	• Remise en état et entretien des routes sur 6 axes • Remise en état ou construction de 50 bâtiments publics et appui opérationnel • Création de 6 centres de négociation	• **Chef de file** : MONUC • **Partenaires** : PNUD, UNOPS, OIM, HCR, UNICEF, FAO, PAM, UNODC, HCDH **Financement** • Demandé : 134 160 401 dollars • Obtenu : 50 608 089 dollars • Déficit : 83 552 312 dollars

Priorités	*Réalisations*	*Produits*	*Chef de file, partenaires et mécanisme*
	Les programmes de relèvement englobent la réintégration des rescapés, y compris des femmes qui étaient associées à des groupes armés et des personnes à leur charge; Les membres de l'appareil judiciaire et le personnel pénitentiaire sont déployés et le dispositif d'appui leur permet de s'acquitter de leurs responsabilités; Des cellules d'appui aux poursuites judiciaires sont constituées afin d'aider les tribunaux militaires et civils à mener leurs enquêtes et poursuites; Des représentants de l'État sont déployés au niveau local et le dispositif d'appui leur permet de s'acquitter de leurs responsabilités; La MONUC, les FARDC, la Police nationale congolaise et les agents des douanes sont formés aux activités de vérification, de surveillance et d'inspection; Des responsables de la MONUC et du Gouvernement sont déployés dans des lieux stratégiques pour y mener des activités de dissuasion, de surveillance et d'inspection; L'information est mieux analysée et centralisée et des mesures sont prises en consultation avec les autorités compétentes pour réglementer et régulariser l'activité commerciale.		
La majeure partie des populations vulnérables, y compris les réfugiés, les	Les réfugiés dont la situation est particulièrement sensible rentrent dans leur région d'origine et la réintégration et la réconciliation commencent, facilitées par le dispositif d'appui;	• Retour et réintégration des réfugiés • Retour et réintégration des déplacés	• **Chef de file** : MONUC • **Partenaires** : PNUD, UNOPS, OIM, HCR, UNICEF, FAO, PAM, UNODC, HCDH

Priorités	*Réalisations*	*Produits*	*Chef de file, partenaires et mécanisme*
déplacés et les ex-combattants, rentrent chez elles; la réintégration est facilitée et des activités de redressement sont entreprises au niveau local (Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation).	La réconciliation et la consolidation de la paix sont favorisées au niveau local; On tente de régler les conflits liés au logement et à la propriété foncière et mobilière, et leur nombre diminue; Grâce à des programmes de promotion de la réconciliation et de réduction des stocks d'armes légères, les tensions locales s'atténuent et la violence armée diminue; Grâce à des activités génératrices de revenus et au rétablissement des services sociaux de base, on favorise le relèvement des collectivités locales dans les principales zones touchées par le conflit; La sécurité alimentaire est renforcée et maintenue.	• Réconciliation au niveau local • Gestion des différends relatifs au logement et à la propriété foncière et mobilière • Réduction de la violence armée et du nombre d'armes légères en circulation • Relèvement des collectivités locales et réintégration des groupes à haut risque • Sécurité alimentaire	**Financement** • Demandé : 217 479 060 dollars • Obtenu : 48 295 932 dollars • Déficit : 164 183 128 dollars
Consolidation de la gouvernance démocratique (PNUD)	Renforcement de la gouvernance dans le secteur judiciaire et celui de la sécurité Renforcement de la gouvernance au niveau local Renforcement de la gouvernance administrative	• Réforme de l'appareil judiciaire et du secteur de la sécurité • Appui aux élections locales et aux autorités provinciales • Appui aux processus budgétaires nationaux et à l'administration publique	• **Chef de file** : PNUD **Financement** • Obtenu : 69 399 019 dollars
Gestion des ressources naturelles et de l'environnement (PNUD)	Environnement et changements climatiques	• Appui à la politique nationale de protection de l'environnement et de prévention des effets des changements climatiques	• **Chef de file** : PNUD **Financement** Obtenu : 7 843 875,32 dollars

Priorités	*Réalisations*	*Produits*	*Chef de file, partenaires et mécanisme*
Fourniture de services de transport aérien aux organismes humanitaires et aux donateurs en République démocratique du Congo	Le personnel et les fournitures humanitaires sont transportés dans tout le pays au moindre coût.	• Services de transport aérien, itinéraires de vol en République démocratique du Congo	• **Chef de file** : PAM **Financement** • Obtenu : 6 800 000 dollars
Groupe sectoriel de la logistique et services communs de transport et de stockage des Nations Unies	Les fournitures humanitaires sont transportées au moindre coût.	• Remise en état des principales routes d'approvisionnement et des moyens de transport ferroviaire et fluvial	• **Chef de file** : PAM **Financement** • Demandé : 55 500 000 dollars • Obtenu : 19 700 000 dollars • Déficit : 35 800 000 dollars
Aide alimentaire ciblée pour les secours et le relèvement en République démocratique du Congo	Fourniture d'une aide alimentaire aux populations vulnérables en République démocratique du Congo (déplacés, rapatriés, victimes de violences, personnes souffrant de malnutrition, entre autres)	• Vivres	• **Chef de file** : PAM **Financement** • Demandé : 507 100 000 dollars • Obtenu : 315 700 000 dollars • Déficit : 191 400 000 dollars
Programme de relèvement mené dans les secteurs de la recherche agricole et forestière en République démocratique du Congo	Distribution de semences et d'outils agricoles aux populations vulnérables en République démocratique du Congo (déplacés, rapatriés, victimes de violences, personnes souffrant de malnutrition, entre autres)	• Fourniture de semences et d'outils agricoles	• **Chef de file** : FAO **Financement** • Obtenu : 17 685 000 dollars

Priorités	*Réalisations*	*Produits*	*Chef de file, partenaires et mécanisme*
Programme multisectoriel pour la réhabilitation et la reconstruction d'urgence (aide alimentaire)	Aide alimentaire fournie à la population locale en échange de travaux liés à la remise en état des infrastructures ou à des projets de construction – « vivres contre travail »	• Vivres	• **Chef de file** : FAO **Financement** • Demandé : 100 000 000 dollars • Obtenu : 37 000 000 dollars • Déficit : 63 000 000 dollars

Map No. 4121 Rev. 45 UNITED NATIONS
February 2010

Department of Field Support
Cartographic Section

A/64/670